

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2005.

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- J'ouvre la séance du Conseil Municipal et je demande à Monsieur PECHARMAN de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mmes FOLENS, GEORGET, GLEIZER, MM. HANNA, KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mme DAVAL, M. FREMAUX, Mme HENAUT, MM. LENGLET, SINAGRA (pouvoir), SULMAN (pouvoir).

Madame le Maire.- Monsieur le Maire honoraire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer ce Conseil Municipal en rendant hommage à un certain nombre de personnalités qui nous ont quittés.

Tout d'abord, je souhaiterais parler très amicalement et très affectueusement de Jean CALIN, décédé le 9 juillet 2005 à l'âge de 53 ans. Chacun le connaissait dans notre ville et surtout à Lille-Sud, son quartier qu'il affectionnait particulièrement et pour lequel il s'est tant donné.

Je voudrais saluer Evelyne, son épouse, et Arnaud, son fils, qui nous font la gentillesse d'être ici ce soir alors que nous voulons rendre un hommage amical à Jean.

Effectivement, il aimait son quartier de Lille-Sud et il avait créé, dès 1984 avec son ami et complice de toujours, Saïd MEKHOUEDJ, qui est aussi parmi nous et que je salue, un club de boxe française, le Gant d'argent.

Juste un mot sur le Gant d'argent parce que cela montrera la force de Jean et ce qu'il savait faire lorsqu'il s'intéressait aux choses.

Durant ces 20 années, grâce à sa volonté, le club qui compte 200 adhérents accède aux niveaux national et international puisqu'on y compte 3 champions du monde, 1 vice-champion du monde, 2 champions d'Europe juniors, 1 vice-championne du monde universitaire et environ 50 champions de France en toutes catégories, minimes, juniors et quelques seniors.

Le Gant d'argent a d'ailleurs reçu le titre de meilleur club de France jeunes en 2003.

C'est un exemple mais c'est pour dire ce qu'apportait Jean quand il décidait de faire quelque chose.

En l'occurrence, c'est avec son esprit de famille, comme il le disait, pour le quartier de Lille-Sud, mais aussi son talent d'organisateur, de médiateur, qu'il a apporté son aide à de nombreux jeunes du quartier en leur montrant non seulement la voie de la réussite par le sport mais aussi les règles, la citoyenneté et tout simplement l'humanité qui était la sienne.

A travers ses valeurs qu'il portait haut et fort, il a apporté beaucoup à Lille-Sud, à son quartier, à ses habitants et à ses jeunes, par sa force formidable et son enthousiasme.

Le dévouement de Jean aux autres s'ajoute à une vie professionnelle bien remplie puisque, après avoir travaillé à Lille Ameublement rue du Faubourg des Postes, il entre à Transpole dans les années 85 et il y animera la politique d'ambiance en encadrant les équipes de ce service.

Là aussi, ce n'est pas facile, c'est un métier où il faut encadrer et où il faut aussi savoir parler à ceux qui sont en face. Il faut savoir expliquer comment arrêter des jeunes qui sont sur le mauvais chemin. Comment faire œuvre de pédagogie et en même temps porter dans ce que l'on dit. C'est ce qu'il savait si bien faire.

Jean et sa famille habitaient Wazemmes depuis quelques années mais il vouait toujours une véritable passion pour son quartier de Lille-Sud. Il est entré en 2001 au Conseil de Quartier dans le collège des forces vives. Il me disait combien il était fier de ce mandat où il apportait aussi beaucoup.

Jean était un homme droit, honnête, serviable, toujours là, modeste, gentil, enthousiaste, joyeux, qui aimait les gens et qui aimait la vie.

C'était aussi, je peux personnellement en témoigner, un ami fidèle, toujours là quand on avait besoin de lui.

Il reste pour nous l'exemple de l'engagement citoyen, loin de ce que l'on voit aujourd'hui, c'est-à-dire de l'individualisme, du repli sur soi. Il était ouvert aux autres, ouvert à chacun.

Je voudrais dire à Evelyne, à Arnaud, à ses proches, à ses amis du Gant d'argent, qu'il nous manque beaucoup.

Je voudrais dire aussi à Bernard CHARLES que le quartier de Lille-Sud sait ce qu'il lui doit. Nous lui rendrons d'ailleurs hommage particulièrement dans ce quartier.

Je veux renouveler à sa famille toutes nos condoléances et lui dire qu'elle peut compter sur nous comme nous savions pouvoir compter sur Jean. Merci beaucoup.

Je veux aussi vous faire part du décès de Maurice NANNINI qui était Conseiller Communal d'Hellemmes, en mon nom et en celui du Maire d'Hellemmes, Gilles PARGNEAUX.

Je voudrais saluer son épouse Nelly et son fils Jack.

Maurice NANNINI était une figure à Hellemmes. Il était retraité de la société Fives-Cail-Babcock et très connu pour son implication dans la vie d'Hellemmes.

Il est entré en 1983 au Conseil Communal de notre commune associée, il y a exercé trois mandats aux côtés de Bernard DEROSIER qui lui confia, de 1995 à 2001, la délégation des relations avec les anciens combattants, puis plus récemment, aux côtés de Gilles PARGNEAUX, il était Conseiller Communal délégué aux animations commerciales et associations patriotiques.

La commune d'Hellemmes perd une grande figure connue de tous et de toutes.

Sa présence extrêmement active auprès des associations et des habitants, son engagement notamment dans la vie sportive - Maurice NANNINI était Président de « En avant Hellemmes » qui est l'association de supporters de l'ASH football et Président délégué de l'Association sportive hellemmoise football - étaient unanimement reconnus.

Je renouvelle mes condoléances ainsi que celles du Conseil Municipal à son épouse et à toute sa famille, ainsi qu'à Bernard DEROSIER et à Gilles PARGNEAUX, et à tous ses amis et nombreux Hellemmois qui sont ici ce soir ou qui n'ont pu venir et qui se sont fait excuser, à tous ceux qui ont connu et aimé Maurice NANNINI.

Nous avons aussi appris le 19 août dernier le décès d'un ancien Conseiller Communal d'Hellemmes, Marcel DELATTRE, à l'âge de 90 ans.

Il était un ancien Conseiller Communal d'Hellemmes auprès d'Arthur CORNETTE. Par ailleurs, ce commerçant militant associatif de la première heure avait été élu par ses pairs à la présidence de l'Amicale des commerçants du centre d'Hellemmes.

A ses enfants et à toute sa famille, je souhaite aussi renouveler les condoléances du Conseil Municipal.

Nous avons appris le décès de Madame BOINE, décédée à l'âge de 80 ans le 20 juillet dernier.

Elle travailla pendant une vingtaine d'années dans des filatures, consacra ensuite toute sa vie à sa famille et n'eut de cesse d'épauler son mari, Raymond BOINE, Adjoint au Maire de Lomme, tout au long de sa vie politique, associative et militante.

Raymond le dit souvent, grâce à son soutien, il a pu concrétiser son engagement politique et devenir, à partir de 1971, Conseiller Communal puis Adjoint d'Arthur NOTEBART puis ensuite d'Yves DURAND.

Gisèle accompagnait Raymond dans le monde associatif lommois où il fut président de la batterie fanfare de Lomme pendant 19 ans.

Je voudrais redire à Raymond, à ses proches, à ses nombreux amis lillois, à Yves DURAND, Maire de Lomme, au Conseil Municipal de Lomme, nos sincères condoléances.

Nous avons appris aussi le décès de Bernadette THIEFFRY, épouse de Gérard THIEFFRY, ancien Adjoint au Maire de Lille, décédé.

Je voudrais saluer ses enfants, Luc et Pierre, qui sont parmi nous ce soir.

Bernadette THIEFFRY était mère d'une famille nombreuse et elle fut très présente aux côtés de son mari Gérard THIEFFRY, Conseiller Municipal auprès d'Augustin LAURENT puis Adjoint auprès de Pierre MAUROY, qui est décédé le 21 décembre 2002, nous nous en souvenons.

Gérard THIEFFRY a siégé au Conseil Municipal de Lille de 1965 à 1989. Pierre MAUROY lui a confié beaucoup de dossiers, il l'a d'ailleurs accompagné dès la naissance de la Communauté Urbaine.

Il a été président du Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes où il y demeura pendant de nombreuses années avec Bernadette qui était aussi très appréciée et très connue des habitants de ce quartier.

Aussi, au nom de Pierre MAUROY, de moi-même et du Conseil Municipal, je voudrais redire à ses enfants mais aussi à ses petits-enfants combien nous sommes tristes aujourd'hui du décès de Bernadette et combien nous pensons aussi à Gérard qui a tant apporté à notre ville.

Je voulais vous faire part du décès d'André CANDELA, ex-Directeur du Groupement d'Etudes et de Développement de l'Animation Lilloise. Il a été un grand cadre de la Ville de Lille.

Je veux renouveler nos condoléances à toute sa famille et à tous ses amis.

Et puis, vous dire que nous venons aussi d'apprendre, la semaine dernière, le décès de Amar DAOUDI, ancien Conseiller de Quartier de Lille-Sud à l'âge de 72 ans. Lui aussi était une figure bien connue des habitants de Lille-Sud. Nous savons combien ce quartier vit grâce à des personnalités comme Amar DAOUDI. Il était notamment président du comité d'animation de Lille-Sud, président du football club de Lille-Sud.

Il a siégé au Conseil de Quartier de 1978 à 1989.

A sa femme et à ses enfants, avec Bernard CHARLES, nous adressons les condoléances du Conseil Municipal.

Je souhaiterais simplement dire que nous avons appris l'hospitalisation de Pierre DASSONVILLE, ancien Adjoint d'Augustin LAURENT et de Pierre MAUROY, un ami proche de Pierre MAUROY, victime d'un accident cérébral, qui est aujourd'hui au CHR de Lille.

Je voudrais dire que nous apportons tout notre soutien affectueux à sa femme Jacqueline et à ses proches.

Je le dis toujours, la transition n'est pas facile.

Cet été, nous avons appris les décès d'hommes et de femmes qui comptaient beaucoup dans notre ville. Il y a quelques heureux événements, comme on dit.

Je voudrais à nouveau féliciter Frédéric MARCHAND qui est papa d'un petit Constant né le 10 août dernier, souhaiter évidemment beaucoup de bonheur à Constant.

Et puis féliciter aussi deux de nos collègues du Conseil Municipal : Ginette VERBRUGGHE qui est devenue grand-mère d'une petite Louise née le 20 juillet dernier et Charles SULMAN, pour la 7^{ème} fois, grand-père d'une petite Tally-Lou née le 16 septembre dernier.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Nous arrivons à un moment très important dans notre ville où nous souhaitons honorer des personnalités.

Ce soir, nous allons recevoir deux de ces personnalités éminentes, Jean DELANNOY, et puis vous, Général. Vous comprendrez, Général, que je commence par Jean DELANNOY, un Lillois de Lille, un homme que chacun connaît.

Je voudrais saluer son épouse et un de ses trois arrière petits-enfants qui est avec nous ce soir, au nom de Pierre MAUROY et de l'ensemble du Conseil Municipal.

Je voudrais rendre très chaleureusement et très affectueusement hommage à Jean DELANNOY qui, il y a déjà quatre ans, avait dit à Pierre MAUROY « Je veux quitter la présidence de l'Office du Tourisme ». Et s'il ne me l'a pas dit 20 fois, il ne me l'a pas dit 1 fois. Il voulait partir depuis longtemps et on peut le comprendre, tant son travail était important.

Mais nous n'avons pas souhaité qu'il parte, notamment parce que l'année 2004 arrivait et que nous avons besoin de lui. Et puis, il est tellement difficile de remplacer Jean DELANNOY.

Je veux saluer en lui une éminente figure de Lille, qui a toujours servi avec passion et dévouement dans toutes ses responsabilités la ville de Lille et notamment depuis 1986 comme Président de l'Office du Tourisme.

Jean DELANNOY a vécu avec l'Office du Tourisme toutes ces années et, d'un bébé, il est devenu aujourd'hui, il faut bien le dire, un adulte qui rayonne non seulement dans notre Métropole mais aussi sur le plan national et international. Il n'est pas étonnant que vous ayez tant apporté à l'Office du Tourisme quand on sait ce qu'a été votre activité dans votre ville à Lille.

Je veux le rappeler rapidement, parce que nous nous retrouverons pour vous fêter le 12 octobre prochain avec vos amis et nous pourrions parler plus amplement de votre vie, de ce que vous avez apporté à Lille et de ce que vous allez continuer d'ailleurs à nous apporter.

Rappeler en quelques mots que Jean DELANNOY a été commerçant rue Gambetta pendant plusieurs décennies et qu'il a occupé dans ce secteur une place extrêmement importante. Je veux rappeler que les commerçants sont le premier employeur de Lille, il ne faut jamais l'oublier.

Jean DELANNOY a été président de la Fédération des organisations commerciales du Nord, vice-président de la Chambre syndicale textile-habillement du Nord/Pas-de-Calais, membre associé de la Chambre de Commerce, administrateur de plusieurs organismes professionnels, je ne vais pas tous les nommer car nous y prendrions une partie du Conseil Municipal.

Et puis, en 1983, il a fait son entrée, auprès de Pierre MAUROY qui l'a appelé, au Conseil Municipal au sein du groupe des Personnalités comme Conseiller délégué à la vie commerciale - cela s'imposait - aux halles et aux marchés.

Cette délégation, vous l'avez assurée jusqu'en 1995, dans un contexte de fort développement de l'activité économique de Lille, avec les choix que Pierre MAUROY a réalisés, l'arrivée d'Euralille, le redéploiement du commerce en centre-ville et dans les quartiers.

Vous avez mené cela auprès de Pierre MAUROY au sein du Conseil Municipal.

Et puis, il faut le dire, Jean DELANNOY est un homme très apprécié du monde commerçant dont il était un interlocuteur écouté et respecté, mais au-delà par tous ceux qui comptaient dans la ville de Lille. C'est la raison pour laquelle cette prise de fonction à l'Office du Tourisme, dont vous êtes resté président pendant près de 20 ans, j'allais dire, vous allait comme un gant, vu tout ce que vous aviez fait et ce que vous faites dans notre ville.

Vous y avez été élu en 1986, remplaçant le Recteur Guy DEBEYRE, une autre très grande figure de notre ville dont il n'est pas nécessaire ici de rappeler le parcours exceptionnel.

L'Office, qui avait été créé en 1976, est progressivement monté en puissance jusqu'au début des années 70 où son activité s'est littéralement emballée. Je veux également rendre hommage

- je la remercie d'être parmi nous - à Véronique DAVIDT qui est l'Elue qui a permis de faire en sorte que lorsque l'on dit en France et ailleurs « Lille, ville touristique » tout le monde n'éclate pas de rire parce que, au départ, quand on parlait du tourisme à Lille, on disait « Comment ça, le tourisme à Lille ? »

Aujourd'hui, nous sommes non seulement reconnus comme ville touristique, nous entendons parler chinois, japonais et, évidemment, anglais et toutes les langues européennes depuis longtemps dans notre ville, les bus de l'Office du Tourisme ont su s'adapter à ces langues, mais grâce à Véronique, il faut le dire, nous avons été reconnus en tant que tels. Elle nous a d'ailleurs représentés au Conseil National du Tourisme, ce qui était pour la ville une véritable reconnaissance.

Je voudrais bien évidemment saluer Martine FILLEUL qui continue à impulser cette action, aux côtés de vous-même, mon cher Jean.

Dire aussi que vous avez accompagné tout le mouvement de Lille, celui que Pierre MAUROY a porté. Le mouvement qui est venu aussi de l'action culturelle, de l'action sportive de la ville. Je pense par exemple aux grandes expositions Goya et Rubens qu'il a fallu accompagner, à cette année 2004 dans laquelle l'Office du Tourisme a joué un rôle exceptionnel, avec d'ailleurs une fréquentation qui a dépassé toutes les espérances, après que nous ayons modernisé vos locaux par un projet que vous avez là aussi porté.

Et puis, notre ville qui a été classée ville d'art et d'histoire va continuer à accroître son rayonnement.

Sous votre présidence très active, avec l'appui d'une équipe performante, et je voudrais saluer Bruno GOVAL, l'Office n'a cessé de répondre à l'accroissement de la fréquentation touristique de notre ville, en modernisant ses outils, la gestion de ses appels, l'organisation des circuits de visite - je parlais tout à l'heure des bus que chacun reconnaît maintenant dans notre ville - l'accompagnement des congrès organisés de main de maître par Dorothee DA SILVA à Lille Grand Palais, mais aussi l'augmentation continue de l'offre hôtelière comme des restaurants.

Aujourd'hui, la réputation touristique de Lille est établie partout et son office a su fédérer autour de lui tous les professionnels métropolitains et régionaux dans une approche à la fois ambitieuse et transfrontalière depuis plusieurs mois.

Ainsi, Cher Jean, votre bilan est tout à fait impressionnant.

C'est d'abord le bilan d'un homme fortement attaché à notre ville qui a pu accompagner ses transformations ces dernières années et qui a su nous aider à adapter ses outils dont ce magnifique Office du Tourisme.

Il faut vous laisser partir, malgré nous, et nous le faisons. Votre successeur sera donc choisi le 12 octobre par l'assemblée générale de l'Office du Tourisme. Nous vous fêterons alors avec tous vos amis et tous ceux qui savent ce que nous vous devons mais j'ai souhaité que la Ville et le Conseil Municipal de Lille, tout à fait officiellement, vous rendent hommage aujourd'hui.

Nous savons que nous avons besoin de personnalités d'envergure, attachées à la ville, passionnées et amoureuses de leur ville. C'est comme cela que notre ville continuera à se développer. Il était très important que nous puissions vous rendre hommage, c'est la raison pour laquelle j'ai beaucoup de joie à vous remettre aujourd'hui, avec Pierre MAUROY, la Médaille d'or de la Ville de Lille, une distinction hautement méritée.

(applaudissements)

Général, c'est à vous, si je puis m'exprimer ainsi.

Mes chers collègues, j'ai tenu à rendre chaleureusement et publiquement hommage au Général THOMANN alors qu'il quitte ses fonctions de Commandant de la CFAT, la Force d'action terrestre.

J'ai tenu, Général, à faire honneur au parachutiste dans l'âme que vous êtes, c'est-à-dire à la fois courageux, ouvert, au terme d'un parcours hors du commun, au service de la sécurité et de la défense de notre pays, jalonné d'expériences – nous ne pourrions pas toutes les rappeler – qui sont tellement diverses et qui vous ont amené d'ailleurs à être instructeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr dont vous êtes vous-même issu.

Votre carrière vous a mené très tôt sur le terrain avec les troupes de la Marine qui vous ont permis de vous illustrer dans le cadre d'interventions dans divers pays, rien que leurs noms vous rappellent les événements d'alors, au Tchad, au Rwanda, au Kurdistan, au Cameroun et au Sénégal, pour ne citer que ceux-là.

En servant au sein de différents états-majors de l'armée française, vous avez participé à l'application de l'accord de Dayton en 1995-1996 en Bosnie-Herzégovine, qui a marqué la fin de la première guerre entre les républiques de l'ex-Yougoslavie, et dont on connaît aujourd'hui l'importance dans la stabilité de la région.

Les Balkans ont d'ailleurs occupé une place importante dans votre parcours. Je me rappelle que vous nous en aviez parlé, dès les premiers jours de votre arrivée à Lille, puisque vous avez été appelé aussi à exercer d'importantes responsabilités lors de la guerre au Kosovo en étant adjoint au Commandant de la KFOR de 1999 à 2000, juste avant d'arriver dans notre ville.

Parallèlement, en dehors de ces actions sur les terrains d'intervention, vous avez pris le commandement de l'état-major de la force n°2 à Nantes en 1999, ce qui veut dire que vous aviez en charge le quart de la force d'action terrestre française, 80 000 hommes, dont toute la partie Nord-Ouest de la France.

Et puis maintenant, depuis 2001, vous êtes à Lille parmi nous où vous avez pris le commandement de la Force d'action terrestre le 8 janvier 2003.

Vous allez passer le commandement du CFAT le 1^{er} octobre prochain au Général de corps d'armée Jean-Louis PY. Vous avez préparé le nouveau quartier général du corps de réaction rapide France - ce que nous appelons Eurocorps - qui a été créé le 1^{er} juillet dernier. Il s'est installé dans la Citadelle et nous allons l'installer avec vous le 1^{er} octobre prochain.

Vous avez rendu possible l'arrivée de cette nouvelle force militaire européenne dans notre ville. Sachez que nous y sommes très attachés. Nous savons que grâce à vous, le 1^{er} octobre, cette force pourra s'installer ici. C'est l'un des éléments de commandement les plus utiles et les plus fiables dans le cadre des opérations de l'OTAN. C'est vous qui avez réuni les conditions nécessaires à sa venue et à son installation.

Je ne sais pas si, quand vous êtes venu à Lille, vous pensiez y rester mais je dois dire que nous avons tous été très heureux d'apprendre que, même si vous preniez votre retraite, vous restiez dans notre région. Il faut croire que du Tchad, du Rwanda, du Kosovo, et de toutes les villes françaises que vous connaissiez, Lille a su finalement conquérir votre cœur et nous en sommes extrêmement ravis.

Vous savez que Lille a de longue date un lien privilégié avec l'armée, pour des raisons parfois négatives, nous avons été 11 fois assiégés au cours de notre histoire et nous savons ce que nous devons à l'armée, nous avons de solides traditions militaires, nous savons combien l'armée nous a défendus.

Mais Lille avait été choisie comme siège de commandement dès le XVI^{ème} siècle par les Espagnols puis par les Français après l'annexion par Louis XIV en 1667. D'ailleurs, chacun le sait, de nombreuses constructions comme la Citadelle, les remparts, les portes de Paris, de Gand, de

Roubaix, les unités qui sont disséminées dans notre ville marquent la place dans notre histoire de l'armée dans notre ville, armée qui reste très présente et à laquelle les Lillois ont un très grand attachement.

Alors, vous allez prendre votre retraite, Général, mais vous restez parmi nous, c'est l'essentiel. Nous savons, vous nous l'avez dit et je vous en remercie, que nous pourrions continuer à compter sur vous.

Je sais que vous aimez le golf, la peinture, mais gardez-nous un peu de temps pour Lille, pour les Lillois, nous avons besoin de vos idées, de votre engagement.

Maintenant, je crois qu'on peut le dire puisque vous restez ici, vous êtes Lillois parmi nous. Pour tout cela, pour tout ce que vous avez fait pour notre ville, pour l'arrivée de ce que je continue à appeler l'Eurocorps, également de manière très amicale, je voulais vous remettre cette Médaille d'or de la Ville de Lille.

(applaudissements)

Je souhaite maintenant vous faire part de quelques changements dans l'organisation et les cadres municipaux.

Pour commencer, et je le salue, il est là, Pierre-Marie LEBRUN, Directeur Général Adjoint chargé des services à la population (Bernard DEROSIER vient d'arriver, c'est presque un hasard).

Il a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, après 17 ans passés à la Ville de Lille. Quel travail !

Auprès de Bernard DEROSIER, Pierre-Marie LEBRUN va être chargé de la mise en place de la Maison départementale du handicap, ce qui constitue un nouvel enjeu tout à fait essentiel.

Quelques mots pour rappeler que Pierre-Marie est ingénieur, originaire de Ronchin, diplômé de l'Ecole Centrale de Lille.

Il s'est impliqué de façon professionnelle et militante dans tout ce qui touche à la famille et à la jeunesse, très tôt, en étant responsable de l'association Lille jeunes, qui a préfiguré la création de la MJC du quartier Massenet et de la MJC Marx Dormoy, puis en rejoignant en 1976 la Ville de Lille en tant que Directeur de la Maison de Quartier de Fives, et en 1980 en tant que chargé d'études à la direction des services animation jeunesse, fêtes et cérémonies. En 1988, il est chargé du pôle Services à la population, pôle qui intègre plus tard beaucoup d'autres services et qui l'a amené à ses fonctions de Directeur Général Adjoint qu'il assure encore aujourd'hui.

Je voudrais dire tout simplement que lorsque l'on regarde la carrière, jusqu'ici, de Pierre-Marie LEBRUN, je pense qu'il continuera dans le même état d'esprit, on a l'impression que son parcours a un seul fil conducteur, mais ô combien important, une passion, celle de développer les actions qui concourent à une vie meilleure des familles ; des familles quel que soit leur âge, mais aussi des jeunes. C'est une sorte de chemin militant, aussi bien dans son action associative que dans son action professionnelle. Inutile de rappeler que, par ailleurs, Pierre-Marie est depuis 11 ans Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et qu'il nous a été d'une aide précieuse dans la gestion de certains dossiers. Tous les maires de notre Métropole s'en félicitent.

Chacun de nous a pu apprécier dans ce domaine son grand professionnalisme et son dévouement à la Ville de Lille.

Et puis, je le dis parce que c'est ce que disent ses collaborateurs depuis toujours, Pierre-Marie est quelqu'un qui laisse une grande part à l'initiative, qui fait confiance autour de lui et

qui a toujours su animer une équipe en donnant à chacun sa place et en l'amenant au meilleur de lui-même.

On appellerait cela aujourd'hui un management humain mais je crois qu'il n'avait pas besoin de ce terme, tout simplement, il a dirigé ses équipes comme il est, c'est-à-dire en étant ouvert aux autres et en essayant de faire en sorte que tout se passe pour le mieux dans une équipe au service des familles, des jeunes dans notre ville.

Des grands projets qui ont marqué la ville ont été portés par lui. Je pense - et Michelle DEMESSINE ne me contredira pas - au développement du réseau sportif avec les clubs de Lille, à l'adaptation de nombreux services dans les écoles pour améliorer la qualité donnée à nos concitoyens.

Et puis, si je peux dire, c'est un peu un clin d'œil entre nous, chacun connaît son attachement au LOSC et nous vivons avec lui les péripéties diverses et variées depuis ces dernières années, mais toujours avec la même passion. Je sais que, comme moi, il sera demain soir proche du LOSC pour lui souhaiter bonne chance pour son match de la Ligue des champions. Ce n'était qu'un petit clin d'œil mais on peut à la fois travailler, s'occuper du LOSC et être un passionné de football, ce qui est tout à fait son cas.

Je souhaite tout simplement dire merci à Pierre-Marie LEBRUN pour tout ce qu'il a apporté à la ville de Lille depuis de nombreuses années. Il a quitté la Ville le 1^{er} septembre, le Conseil Municipal n'a lieu qu'aujourd'hui. Il a bien choisi puisqu'il va travailler avec Bernard DEROSIER sur un nouveau challenge, je crois qu'il ne pouvait pas faire meilleur choix.

Je veux une fois de plus le remercier pour l'immense travail qu'il a accompli pour la Ville de Lille.

Je pense que nous pouvons l'applaudir.

(applaudissements)

Je voudrais maintenant - tout le monde connaît ces départs - rendre hommage à Jean-Pierre GUFFROY, Directeur Général Adjoint chargé du service du public, qui quittera la Ville au 1^{er} novembre prochain, pour rejoindre lui aussi le Département du Nord, car Bernard DEROSIER sait où on peut trouver les hommes les plus compétents dans notre département, en tant que Directeur général adjoint chargé de l'action sociale.

Là, c'est un peu différent, Jean-Pierre GUFFROY est administrateur depuis 1996 et, quand on est reçu au concours d'administrateur - c'est le statut de la fonction publique, normalement, au bout de 4 ans on doit partir en mobilité. Il aurait dû partir en 2000 mais nous ne l'avons pas laissé partir, ni Pierre MAUROY d'ailleurs, ni moi-même.

Mais Jean-Pierre GUFFROY nous rappelle que s'il veut continuer sa carrière, et notamment être nommé administrateur hors classe, ce que mériterait abondamment le travail qu'il réalise, il faut qu'il parte dans une autre collectivité.

Nous comprenons donc ce choix, même si j'aurais voulu, je le dis simplement, lui confier le pôle social de la Ville que nous sommes en train de réorganiser.

Un mot pour rappeler que Jean-Pierre GUFFROY a une carrière un peu parallèle à celle de Pierre-Marie LEBRUN. Il a été instructeur maître de formation à l'école d'éducateurs spécialisés de Lille, et après un passage au CRIJ, il est arrivé en 1985 à la Ville de Lille pour s'occuper du service des relations internationales comme chargé de mission.

Ensuite, il prend la direction du Service Enseignement et de la Caisse des Ecoles pendant 7 ans.

Il a été nommé Administrateur des musées de Lille de 1996 à 1999. Tout le monde s'en souvient puisqu'il a organisé la première grande exposition, de niveau international, à Lille, celle de Goya.

Puis il a été promu en 1999 Directeur Général Adjoint chargé du pôle service au public et en même temps Directeur du CCAS de Lille.

On peut retenir de son parcours à la Mairie de Lille un souci permanent de bonne articulation entre les services sociaux de la Ville et le CCAS pour le mieux-être des personnes les plus démunies et les plus fragiles de notre ville.

Je voudrais aussi rappeler, on en a parlé lorsque Christian DECOCQ, Président de la Commission Sécurité, a rendu son rapport, qu'il a créé la première mission d'information et d'évaluation sur la sécurité à Lille, avant même que l'on parle de Contrat Local de Sécurité dont nous allons parler dans quelques instants.

C'est vous dire que Jean-Pierre GUFFROY a anticipé les évolutions qui allaient ensuite devenir des évolutions législatives.

Chacun reconnaît ses compétences qui sont vastes puisque s'occuper à la fois de la Police Municipale et de l'Action Sociale nécessite d'avoir du tempérament, le sens de la rigueur et en même temps d'être capable de solidarité et d'ouverture.

Là aussi, on peut le dire, Jean-Pierre GUFFROY, comme Pierre-Marie LEBRUN, ce sont des hommes qui ont su faire travailler leurs équipes et leur apporter cette volonté de servir le public et de toujours mieux servir les Lillois.

Jean-Pierre est aussi très engagé à titre personnel dans des activités associatives et caritatives, à Lille comme au niveau national.

Je le disais tout à l'heure, notre ville a toujours eu la chance d'avoir des hommes engagés. en parlant de ceux qui nous ont quittés, mais nous avons la chance à Lille d'avoir des hauts fonctionnaires qui ne repartent pas chez eux à 17 heures ou à 19 heures, ils repartent en général beaucoup plus tard. mais qui utilisent aussi leur temps de loisirs pour s'engager dans la vie associative, et Jean-Pierre en fait partie.

Nous aurons l'occasion de lui rendre hommage lors d'une réunion plus amicale le 21 octobre prochain.

En attendant, je lui souhaite bien sûr plein succès dans ses nouvelles activités. Je ne doute pas d'ailleurs qu'il en soit ainsi. Nous fêterons cela ensemble.

Je redis évidemment à Pierre-Marie et à Jean-Pierre qu'ils sont chez eux à la Ville de Lille mais ils le savent, c'est donc inutile de le rappeler et puis, dans le fond, ils ne sont pas si loin que cela, mon cher Bernard.

Oui, on va aussi applaudir Jean-Pierre.

(applaudissements)

Maintenant, je dois vous parler des arrivées.

Tout d'abord, Gildas BARRUOL qui vient pour prendre le poste de Directeur Général Adjoint chargé du pôle des ressources humaines.

Gildas BARRUOL nous vient de Seine-Saint-Denis. On me dit « Il n'est pas d'ici ». Je vous rassure, les trois autres nominations sont des Lillois.

Il n'est pas d'ici mais, je l'ai déjà dit, il va falloir s'habituer, nous sommes maintenant dans une grande fonction publique territoriale. J'en parlais avec quelques collègues récemment, nous nous rendons compte que nous devons d'abord résister pour garder nos cadres qui sont de bonne qualité mais que nous pouvons aussi en accueillir d'autres.

Lorsque Didier VANCAYZEELE est parti, nous avons lancé un appel à candidatures et nous avons reçu 49 réponses pour la Direction des Ressources Humaines dont une dizaine de réponses de très grande qualité.

Et, après que le Directeur Général des Services les ait rencontrés, nous avons, avec Jean-Louis FREMAUX, choisi Gildas BARRUOL qui a fait HEC et qui a intégré la Commune de Bobigny en Seine-Saint-Denis en qualité de Directeur financier.

Alors, il a un parcours un peu particulier puisqu'il a déjà été Directeur Général des Services deux fois dans sa vie, une fois à Guyancourt dans les Yvelines, puis comme Directeur Général Adjoint chargé des finances, des ressources humaines et des affaires juridiques à Bobigny.

Il a rempli les mêmes fonctions au Conseil Général de Seine-Saint-Denis dont il est devenu Directeur Général des Services.

Finalement, il a intégré nos services le 12 septembre dernier.

Je lui ai demandé si cela n'allait pas être trop difficile, après avoir été Directeur Général des Services, de redevenir Directeur des Ressources Humaines, il m'a dit « Non, c'est ma passion ».

Je crois que partout où il est passé, dans la gestion prévisionnelle des emplois, dans la capacité, et c'est notre projet, individuellement et collectivement, de faire en sorte que les hommes et les femmes fonctionnent mieux, tirent le meilleur d'eux-mêmes, puissent progresser dans leur carrière professionnelle et surtout rendre les meilleurs services à ceux pour lesquels nous travaillons. C'est sa passion et nous sommes très heureux qu'il ait rejoint notre équipe en Ville de Lille.

La deuxième arrivée est celle de Madame BOYER-SCHAEFFER. Tout le monde la connaît à Lille, elle y vit depuis 20 ans, elle a été Directrice Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale. Je vois Bernard DEROSIER qui rit puisque son mari est Directeur Général Adjoint au Conseil Général, vous voyez qu'on est en famille.

Marièle BOYER-SCHAEFFER est bien connue aussi de moi-même puisque c'est une fonctionnaire du Ministère des Affaires Sociales qui est considérée comme étant parmi les plus rigoureuses, les plus ouvertes, quelqu'un qui sait allier la réflexion conceptuelle, anticiper et être aussi très proche des gens sur le terrain. Elle considère que le dossier d'une personne en difficulté est aussi important qu'une organisation générale que l'on a à mettre en place.

Elle a été Directrice de la DDASS dans le Nord de 1996 à 1999. J'ai eu le tort de la nommer à l'Agence Régionale Hospitalière de Picardie lorsque j'étais Ministre mais elle nous revient, elle n'a d'ailleurs jamais quitté Lille.

Je suis très heureuse qu'elle prenne le grand pôle social que nous allons mettre en place car elle a des compétences dans tous ces domaines et elle a surtout une passion pour ce service.

Je lui souhaite la bienvenue.

Et puis, pour remplacer Jean-Pierre GUFFROY, nous sommes en train d'en parler avec les organisations syndicales, nous allons créer un service vie citoyenne qui portera à la fois sur la

police, l'état-civil, les tâches régaliennes de la Mairie, mais jusqu'à la démocratie participative et arrivera sur ce poste, au mois de novembre, Elisa LOOSFELD, ancienne attachée territoriale de la Ville de Lille, qui termine actuellement sa formation d'administrateur.

Là, je m'arrête un instant pour expliquer. Pour être nommé Directeur Général Adjoint dans une ville, il faut être administrateur. Tous nos administrateurs ont trouvé une fonction très importante, nous n'en avons plus - excusez le terme - en stock.

En effet, les trois derniers, Philippe VANDENBERGHE est aujourd'hui administrateur au Palais des Beaux Arts, Philippe NEUVILLE est Directeur Général des Services de la commune associée de Lomme et Alice DIBIE, qui nous a rejoints il y a un an - elle est aussi administratrice - est à la tête de la plus grosse Direction de la Mairie, celle de l'enseignement et l'éducation.

Je suis donc très heureuse qu' Elisa LOOSFELD termine sa formation car elle va pouvoir venir comme Directeur stagiaire administrateur - et plus comme Directeur Général Adjoint - à compter de mars 2006 - elle sera là dès le mois de novembre - pour assurer la direction de ce pôle Vie citoyenne qui, comme je l'ai dit, intégrera à la fois les compétences régaliennes de la Mairie mais aussi la vie des quartiers.

Vous voyez l'importance de passer des concours dans la fonction publique et de mettre en place un dispositif de cette nature pour que l'on puisse trouver en notre sein des cadres capables de remplir les plus hautes fonctions.

Je dois dire que nous avons deux nouvelles jeunes femmes qui ont réussi le concours d'administrateur et qui viennent de partir en formation au 1^{er} septembre, Véronique MALLE et Déborah LACOYE, on peut donc penser que la relève est d'ores et déjà préparée.

Je veux aussi vous annoncer que Maryse CARREZ, l'ancienne Directrice de la Police Municipale de Lille, qui était partie en mobilité à la Direction Générale des Services à la Mairie d'Halluin, à qui j'avais dit « votre place est toujours là » et qui m'avait dit « je reviendrai » eh bien, sa mobilité est terminée, elle revient. Nous sommes en train de discuter avec elle et avec Jean-Marc GERMAIN du service qu'elle prendra en charge.

Je voudrais aussi dire que Carole MIGNOT, attachée territoriale, va succéder à Rose SECQ pour assurer la Direction du service Politique de la Ville. Elle a fait toute sa carrière à la Ville de Lille.

Vous le voyez, Maryse CARREZ, Carole MIGNOT, Elisa LOOSFELD, trois jeunes femmes qui prennent des responsabilités importantes. Je ne retire pas Marièle bien sûr, ni les hommes qui arrivent. Je crois que nous avons là une belle équipe qui va pouvoir poursuivre la tâche que Pierre-Marie et Jean-Pierre ont portée jusqu'à présent.

Il y a eu beaucoup d'événements lillois, mais je vais être très rapide afin que nous puissions parler très vite du Contrat Local de Sécurité.

Vous dire juste, mais vous l'avez su, que le parc Jean-Baptiste Lebas a connu quelques mésaventures puisque nous y avons trouvé 280 grenades, ce qui n'est pas habituel quand un parc est aménagé.

Nous avons souhaité, avec Eric QUIQUET, prendre les plus grandes précautions possibles. Aujourd'hui, la terre est passée au tamis. Eric disait récemment qu'il n'y aura sans doute jamais eu de telles sécurités dans un parc. Ce sera chose faite d'ici quelques semaines.

Nous devons repousser la date d'inauguration qui aura lieu l'année prochaine.

Je ne voudrais pas être longue, dire simplement que la Braderie s'est très bien passée cette année et je voudrais en rendre hommage au Préfet MARION, qui, depuis son arrivée, nous a

donné des idées, comme quoi parfois quand on vient de l'extérieur, on peut nous permettre d'améliorer cette belle Braderie qui existe depuis des centaines d'années.

Je crois qu'elle était déjà plus fluide l'année dernière et plus sûre. Elle l'a été encore plus cette année et je crois que nous ne pouvons que nous en féliciter. Une collaboration tout à fait exemplaire entre les services de l'Etat, les pompiers, la police et les services de la Mairie à qui j'ai rendu hommage très récemment par un pot amical. Je voudrais leur redire merci à tous et remercier Frédéric MARCHAND, notre collègue, mais aussi Floriane GABRIELS qui a été la grande directrice du service des manifestations et de la logistique préparant cette braderie.

Un mot pour rappeler que le Beffroi de Lille a été inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Dominique PLANCKE en a découvert la plaque il y a quelques jours.

Je me félicite avec lui, avec Catherine CULLEN, avec vous tous, du succès des Journées du Patrimoine.

Je veux aussi vous informer de deux changements dans l'organisation de notre Conseil municipal.

Par décision de Monsieur le Préfet en date du 29 juin, Monsieur Jean-Raymond DEGREVE a été déclaré démissionnaire de ses fonctions de Conseiller Municipal et c'est Henri THIOT, que je salue, qui va le remplacer.

(applaudissements)

Je me permets de revenir un instant sur Jean-Raymond DEGREVE. Il est parmi nous, rassurez-vous, et je voudrais dire que tout le monde l'aime dans cette ville parce que c'est d'abord un homme de cœur, un militant, un Elu du Conseil Municipal de Lille depuis de nombreuses années.

C'est quelqu'un de très cultivé, un véritable intellectuel qui adore les grands débats, y compris, cher Christian, quand l'affrontement est parfois important, mais cela fait partie du charme de Jean-Raymond, aimer porter la politique loin, aller au fond du débat, parfois en oubliant un peu la forme. Mais c'est aussi un homme de cœur, un homme que beaucoup d'hommes et de femmes de notre ville apprécient.

Depuis 1977, aux côtés de Pierre MAUROY qui l'avait nommé Adjoint à la santé publique, ainsi qu'au programme et budget hellemmoises auprès de Bernard DEROSIER, trois mandats se sont succédé durant lesquels il s'est occupé de la santé, de la médecine scolaire, des lycées, de l'enseignement supérieur et, très récemment, des relations interculturelles.

Jean-Raymond est très impliqué dans la vie associative, chacun le sait. Je crois que c'est un vrai personnage au sens truculent du terme. C'est pour cela que chacun l'apprécie dans notre ville, et je voudrais dire que, pour nous, il est toujours avec nous.

Je dois maintenant installer officiellement Henri THIOT en lisant l'article 270 du code électoral :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier Elu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit. »

Nous sommes heureux d'accueillir Henri THIOT.

Je l'installe officiellement dans ses fonctions de Conseiller Municipal. Chacun connaît son enthousiasme, son dynamisme. Il va continuer à s'occuper de l'accueil des nouveaux Lillois, et

comme ils sont de plus en plus nombreux, c'est vraiment une mission à temps plein qu'il remplit auprès des Présidents de Conseils de Quartier dans les 10 quartiers lillois.

Je lui souhaite à nouveau la bienvenue auprès de nous. Jusqu'à ces derniers jours, il était Conseiller de Quartier de Lille-Fives, et cela depuis la création du Conseil de Quartier. Il est aujourd'hui Conseiller Municipal et je le salue très chaleureusement.

Je voudrais aussi dire que le départ de Jean-Raymond DEGREVE nous amène à désigner au titre de l'article 52.15.10 du Code Général des Collectivités Territoriales un nouveau Conseiller Communautaire.

Il s'agira de Madame CULLEN que Pierre MAUROY accueillera au Conseil Communautaire.

Par ailleurs, Monsieur DEGREVE représentait la Ville dans divers organismes. Il sera remplacé par Henri THIOT au Syndicat Intercommunal du réseau câblé, au Crédit municipal, à l'Institut Lillois d'Education Permanente, à l'Université du Temps Libre et dans les Commissions Municipales « Finances, Personnel et Affaires générales » et « Démocratie participative ».

Il sera remplacé par Madame ROUGERIE-GIRARDIN dans la Commission municipale « Culture ».

Je dois aussi vous dire que, à la demande de Catherine CULLEN, j'ai souhaité confier à Madame ROUGERIE-GIRARDIN une délégation complémentaire de suivi de l'éducation artistique dans le cadre du Projet Educatif Global, cette action que nous menons dans les écoles, musique, art plastique, spectacle vivant. Elle travaillera donc en lien direct avec Catherine CULLEN. Je pense que ses qualités personnelles, ses compétences, et son goût l'amèneront à remplir particulièrement bien ces fonctions.

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

05/588 – Séance du 23 mai 2005 – Procès-verbal.

Adopté.

05/589 – Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté (voir débat page 75)

05/590 – Règlement Intérieur du Conseil Municipal – Modifications relatives au droit d'expression des Elus en séance du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (voir débat et vote pages 68 à 74)

05/771 – Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine – Modification.

05/772 – Conseils de quartier – Vacance de sièges - Désignation de membres.

05/773 – Commissions municipales – Composition – Modification.

05/774 – Représentation de la Ville dans divers organismes – Remplacement de Monsieur DEGREVE.

Adoptés.

05/775 – Office du Tourisme de Lille – Représentation de la Ville – Modification.

Enfin, nous devons désigner notre représentant au sein du Conseil d'administration de l'Office du Tourisme.

Je propose que Catherine CULLEN remplace Jean DELANNOY, sachant que sont déjà représentés à ce Conseil d'Administration : Martine FILLEUL, chargée du Tourisme, Dorothée DA SILVA, Dominique PLANCKE au titre de la Région, et Loïc LESERRE.

Au moment où le tourisme est lié à la culture, je propose que Catherine CULLEN y représente notre Ville.

Je vous demande, mes chers collègues, si vous êtes d'accord sur cette désignation, de bien vouloir lever la main : (l'ensemble du Conseil Municipal)

Adopté.

Merci beaucoup.

Même si c'est un peu rapide ce soir, je voudrais accueillir deux nouveaux Conseillers de quartier. Peut-être parlerons-nous d'eux un peu plus longuement au prochain Conseil :

- Magali VERHILLE au Conseil de quartier du Faubourg de Béthune au titre des Forces vives, très impliquée dans les activités sportives,
- David URBANIAK au Conseil de quartier de Wazemmes, au titre des Forces vives, qui participe aux structures sociales et culturelles du quartier.

Je leur souhaite la bienvenue.

Enfin, je souhaite vous préciser que le Conseil Municipal est appelé à élire ses représentants aux Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Madame Dorothée DA SILVA en qualité de membre titulaire ;

Monsieur Marc SANTRÉ en qualité de membre suppléant.

Je vous propose de procéder à ce vote à main levée.

Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main : (tous les groupes, sauf le groupe du Front National).

Merci infiniment.

Voilà. C'était un peu long, j'en suis désolée, surtout auprès de ceux qui nous font le plaisir d'être avec nous ce soir.

Nous allons maintenant commencer le Conseil Municipal par le Contrat Local de Sécurité.

Je vais tout de suite passer la parole à Roger VICOT après avoir salué très chaleureusement Monsieur le Préfet de Police, Monsieur Roger MARION, Monsieur le Procureur Philippe LEMAIRE, Monsieur le Président du Conseil Général Bernard DEROSIER, Monsieur DURAND, Inspecteur d'Académie représentant Madame le Recteur BEN SOUSSAN que nous avons accueillie il y a quelques jours dans notre ville.

Je passe maintenant la parole à Roger VICOT.

Chemise n° 23

POLICE

Rapporteur : Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

05/715 – Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.

Adopté.

C.L.S.P.D.

05/720 – Nouveau Contrat Local de Sécurité.

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, chers collègues, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur l'Inspecteur d'Académie représentant Madame le Recteur, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Préfet délégué à la Sécurité et à la Défense, représentant Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir un nouveau Contrat Local de Sécurité puisque le précédent avait donné lieu à une signature officielle en cet Hôtel de Ville le 5 mars 1999 par le Ministre de l'Intérieur.

Il s'agissait alors d'une initiative pilote, d'un des tous premiers CLS voyant le jour dans notre pays.

Je voudrais d'abord rappeler que la question de la sécurité touche à l'un des droits fondamentaux de l'homme; rappeler aussi que l'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, texte qui reste une référence pour la plupart d'entre nous, mentionne « la sûreté » comme l'un des droits naturels et imprescriptibles de l'homme avec la liberté, la propriété et la résistance à l'oppression.

L'accès à la sécurité s'inscrit aujourd'hui dans ces droits pour lesquels nous nous battons quotidiennement et qui participent de la dignité de l'homme : droit au logement, droit à l'expression, droit au travail, à l'éducation, à la santé.

Travailler à améliorer la sécurité des citoyens nécessite que les problèmes soient appréhendés de manière globale, approfondie, mais aussi partenariale.

C'est cette volonté que traduisent les dispositifs qui sont mis en place à Lille et qui sont fondés à la fois sur la coopération des acteurs institutionnels et la prise en compte des acteurs de terrain.

Cette méthode est à notre sens la seule efficace car elle reconnaît le rôle spécifique et les compétences de chacun autour d'objectifs partagés.

Je me félicite d'ailleurs du travail que nous menons au quotidien avec la Police Nationale qui détient seule la compétence légale en matière de répression ; du travail que nous menons avec le Procureur de la République, acteur essentiel dans le suivi des procédures et des cas individuels ; du travail que nous menons avec le Conseil <<<général du Nord par le biais des clubs de prévention spécialisée, mais aussi avec les bailleurs sociaux, les services de l'Education Nationale, Transpole, chacun dans son rôle, le CLS harmonisant le travail d'ensemble.

Ce premier CLS de 1999 a rapidement évolué, s'est rapidement enrichi notamment par la mise en place dès l'année 2000 des cellules de veille à votre initiative, Madame le Maire.

Parallèlement, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance -les Elus, les représentants des administrations et des associations- a fait le constat au travers de ses travaux et de ses réflexions que la Ville évoluait, que les formes de la délinquance évoluaient, et que les réponses qui avaient été imaginées en 1999 n'étaient plus, du moins pour nombre d'entre elles, adaptées à la réalité du terrain.

C'est pourquoi le CLSPD a décidé, lors de son Assemblée Générale de février 2004, d'actualiser et même de renouveler totalement le Contrat Local de Sécurité.

Quelques mots sur les principes directeurs de ce nouveau CLS.

Hormis le fait que la sécurité et la tranquillité sont un droit auquel chacun doit avoir accès, quelle que soit sa situation, et de manière la plus équitable, le fait aussi que l'insécurité constitue l'une des pires inégalités parce que, bien souvent, elle touche les plus fragiles, les plus démunis, les plus faibles, ceux pour qui les problèmes d'incivilité ou de délinquance viennent s'ajouter aux difficultés en matière d'emploi ou de logement.

Le constat enfin qu'agir pour la sécurité est une des formes de la solidarité car c'est ensemble, unis, que nous pourrions l'assurer, et comme nous l'avons souvent dit dans cette enceinte, ceci nécessite d'agir globalement, de la prévention à la sanction, d'avoir une approche approfondie qui ne néglige pas le contexte des phénomènes de délinquance, d'avoir une approche partenariale où agissent tous ceux qui ont entre leurs mains une partie des informations, une partie des compétences, et donc une partie des solutions.

Ce nouveau CLS pose donc les axes de travail prioritaires que se donne chacun des partenaires signataires.

Parmi les nouveautés, il y a le fait que cette réécriture a été réalisée dans un partenariat encore plus étroit avec les institutions, avec les associations concernées. Plus de 100 personnes ont participé à 23 réunions pendant dix-huit mois. Donc, une forte mobilisation autour de ce sujet.

Une cinquantaine d'engagements forts, concrets, qui s'appuient sur la réalité constatée jour après jour sur le terrain.

Un partenariat supplémentaire par rapport au CLS de 1999 puisque le Conseil Général du Nord s'est engagé sur plusieurs axes du CLS, notamment au travers de sa compétence en matière de prévention spécialisée.

Enfin, la création d'un Comité de pilotage qui aura pour mission, le suivi et l'évaluation permanente du CLS. Ce Comité sera en quelque sorte notre boussole, il veillera à ce que les cosignataires restent sur le chemin de leurs engagements et à ce que ceux-ci soient tous tenus.

Un mot sur la méthode de travail avant d'en venir au contenu de ce nouveau CLS.

Nous avons tout d'abord souhaité qu'une évaluation du CLS de 1999 soit réalisée par un organisme extérieur et parallèlement, 7 groupes de travail se sont réunis à partir de mai 2004 :

- ◆ un groupe sur l'environnement et les aménagements urbains,
- ◆ un groupe sur la réglementation, la notion de proximité et de médiation,
- ◆ un groupe sur l'éducation citoyenne,
- ◆ un groupe sur l'accompagnement des parents,
- ◆ un groupe sur l'aide aux victimes et l'accès aux droits,
- ◆ un groupe sur l'accompagnement des personnes fragilisées,
- ◆ un groupe sur l'amélioration des réponses judiciaires et des alternatives aux poursuites.

J'en profite pour saluer ici l'extrême motivation et la grande implication de tous ceux qui ont organisé, animé le travail de ces groupes : Ariane CAPON, Marc BODIOT, Marc SANTRÉ, Bernard CHARLES, Frédéric MARCHAND, Lila KUSER, Cyriaque CACHEUX, Anne HOVART.

Les priorités qui se sont dégagées de ce travail ont été in fine reprises sous forme d'engagements clairs et concrets.

Ces engagements, qui constituent la colonne vertébrale de l'action que nous allons mener ensemble, se déclinent de la façon suivante... bien évidemment, je ne peux pas détailler ces 50 engagements, je les ai regroupés par grands thèmes avec quelques exemples précis et représentatifs.

Le cadre de vie et la tranquillité publique.

Il s'agit ici de tout ce qui concerne le partenariat que nous menons avec la Police Nationale, notamment avec la création d'un groupe local de traitement de la délinquance qui est proposée et qui permettra de traiter dans l'urgence les situations de crise.

Nous souhaitons également intensifier un travail en terme de cadre de vie avec les bailleurs sociaux en coordonnant la sécurisation de l'habitat social, en mettant en place dans chaque quartier des coordinateurs du cadre de vie qui seront basés dans les Mairies de Quartier et qui auront pour mission de faire le lien entre tous les services concernés qui peuvent apporter une réponse aux questions de dégradation de l'environnement urbain.

Enfin, l'intensification de la lutte contre les marchands de sommeil, contre la pollution sonore des deux roues, la sécurisation par l'action immédiate sur l'environnement urbain, le travail sur l'éclairage public, le travail sur les tags, le travail sur les véhicules épaves.

La prévention par la médiation.

Le mieux-vivre ensemble passe évidemment par la résolution des petits conflits, pas forcément les plus graves, mais qui, parfois, ont des conséquences sur le bien-être au quotidien ou favorisent l'incompréhension, je pense par exemple aux conflits de voisinage.

En la matière, la médiation sociale apparaît de toute évidence comme une mesure à la fois rapide, pratique, simple et efficace.

C'est pourquoi nous nous engageons dans ce CLS à pérenniser les agents locaux de médiation sociale.

Permettez-moi quelques mots sur le point précis des ALMS.

Les 25 ALMS lillois et les 10 ALMS lommois sont des jeunes qui ont été embauchés dans le cadre des emplois jeunes. Ce sont des jeunes à qui nous avons tendu la main, des jeunes qui, pour beaucoup d'entre eux, rencontraient des difficultés professionnelles, et aujourd'hui, je suis fier de dire qu'ils sont devenus, à la fois grâce aux possibilités que nous leur avons offertes, mais surtout grâce à leurs efforts personnels, de vrais professionnels reconnus et dont le rôle est aujourd'hui reconnu comme indispensable par l'ensemble de nos partenaires.

Nous soutenons aussi au travers de ce CLS les autres dispositifs de médiation mis en place dans les domaines scolaire, du transport et de l'habitat social.

Nous allons également pérenniser et renforcer les groupes socio-éducatifs qui, autour des clubs de prévention, agissent comme des « cellules de veille sociale » pour résumer rapidement.

Enfin, à la demande de nombreux participants, nous allons intensifier notre programme de formation et d'information des acteurs.

L'éducation citoyenne.

Il s'agit ici d'un travail très en amont, mais nécessaire, qui concerne la formation de la conscience civique, des règles de vie collective, action au cœur de laquelle se trouve bien sûr l'Education Nationale. C'est pourquoi nous allons relancer avec le Rectorat les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, notamment en y affirmant la présence municipale.

Nous allons également intégrer l'aide aux victimes au sein du système scolaire, travailler à la prévention des violences dans le sport amateur, en partenariat avec les clubs concernés, avec les fédérations, et bien entendu continuer à soutenir les classes citoyennes chères à Ariane CAPON dont l'efficacité n'est plus à prouver... efficacité d'Ariane CAPON et efficacité des classes citoyennes...

Le travail avec les parents.

C'est la préoccupation qui revêt sans nul doute un caractère transversal puisqu'elle s'inscrit dans le cadre des politiques menées par la Ville en direction de la petite enfance, de la jeunesse, de la famille, et bien sûr du Projet Educatif Global que Patrick KANNER met en œuvre dans la concertation la plus large.

Il s'agit donc ici dans le cadre du CLS d'insister sur la nécessaire mise en réseau des structures et des actions existantes soulignées par l'ensemble des partenaires, et là aussi de développer des actions de formation à destination des acteurs de la parentalité.

Accompagner les personnes fragilisées.

Il existe bien sûr de nombreux dispositifs d'accueil, d'accompagnement, de suivi administratif, sanitaire, social, des publics qui sont soit en difficulté, soit même totalement marginalisés, mais dans tous les cas terriblement fragilisés.

C'est pourquoi sur la base des constats qui sont faits par les professionnels qui sont en contact permanent avec ces personnes, nous entendons là aussi intensifier la formation, développer le suivi des personnes présentant des troubles psychiques ou encore développer le réseau lillois de prise en charge des sortants de prison.

Je rappellerai un seul chiffre qui nous a été donné il y a quelques jours dans une réunion avec Monsieur le Procureur et le Professeur ARCHET qui dirige le service médico-psychologique régional au centre de détention de Loos, 14% des détenus des prisons françaises dans le Nord comme ailleurs se situent au niveau 6 ou 7 dans l'échelle de gravité des maladies mentales qui en compte précisément 7.

Encore ne s'agit-il là que des cas les plus graves. Toutes les études situent à environ 30% le nombre de détenus souffrant de troubles psychiques avérés.

L'amélioration des réponses judiciaires et les alternatives aux poursuites.

Nous l'avons dit, l'un de nos objectifs est de faire en sorte qu'aucun acte de transgression de la loi, de la simple incivilité au délit, ne reste sans réponse.

C'est pourquoi notre réflexion a porté, avec les services du Procureur de la République, sur l'accélération du traitement des procédures et la diversification des réponses judiciaires en tenant compte de la politique pénale du Parquet et notamment de ce qu'on appelle la troisième voie.

Ainsi, le principe des Délégués du Procureur qui avait été institué à titre expérimental est confirmé.

Je rappelle que les Délégués du Procureur reçoivent les primo-délinquants pour des motifs contraventionnels. Ces délégués statuent dans nos locaux municipaux avec l'aide logistique de nos services.

Nous souhaitons aussi développer les alternatives aux poursuites pour simple usage de stupéfiants, les mesures de réparation pénale, alternatives à la peine d'emprisonnement, suivi éducatif à long terme comme par exemple les travaux d'intérêt général, en développant un suivi qualitatif, et non pas simplement une augmentation quantitative de ces travaux d'intérêt général. Et la médiation pénale, c'est-à-dire les petites peines pour incivilités.

C'est également dans ce cadre que nous allons promouvoir le dispositif lillois d'accueil des publics placés sous mandat de justice. L'idée est simple, faire en sorte que davantage de structures accueillent des mineurs ou des majeurs condamnés. Nous voulons informer ces structures, mais aussi former leurs responsables avec le Parquet afin que la condamnation soit porteuse de sens et d'efficacité.

L'aide aux victimes et l'accès aux droits.

La Ville entend en la matière amplifier le travail qui a été initié il y a quelques années, notamment avec l'association intercommunale d'aide aux victimes. Compte tenu de l'évolution inquiétante du phénomène, les partenaires du CLS vont ainsi travailler à améliorer l'accueil des femmes victimes de violences, notamment en facilitant la réquisition du Parquet et en renforçant les dispositifs à la fois de prise en charge des victimes, mais aussi de suivi judiciaire des auteurs de ce type de violences.

La Maison de la médiation et du citoyen a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Celui-ci sera développé en particulier en ce qui concerne l'intensification du partenariat avec le Barreau de Lille.

Enfin, en matière d'accès aux droits, nous réaliserons un guide multilingue déclinant les droits, devoirs et procédures d'accès aux droits des étrangers.

Un mot enfin, Madame le Maire, sur le fait que tout cela s'inscrit totalement dans les objectifs que vous aviez définis dans notre programme municipal de 2001 que je rappelle :

Une ville de qualité pour mieux la vivre ensemble et renforcer la sécurité dans la ville.

Je veux souligner l'implication forte de tous les partenaires qui, conscients de l'intérêt de partager nos efforts, de les mettre en commun, de les harmoniser au mieux, et au nom de l'intérêt général, ont été extrêmement réactifs durant ces dix-huit mois de travail.

Le CLS n'a évidemment pas pour ambition d'être autarcique, auto-suffisant. Il trouve aussi son développement au travers des autres conventions, des autres contrats passés par la Ville, j'en ai cité quelques-uns, je pense bien sûr au Contrat de Ville, au Projet Educatif Global, à la charte de la vie nocturne, au CLS transports en commun, au Contrat Territorial de Santé, au protocole d'accord qui lie la Police nationale et Lille Métropole Habitat.

Je pense aussi à la convention d'objectif tripartite sur la prévention spécialisée que nous sommes en train de préparer et qui liera, autour d'objectifs partagés, les clubs de prévention, la Ville et ses deux communes associées, et le Conseil Général du Nord. J'aurai l'occasion de vous en parler dans les semaines qui viennent.

Enfin, je rappelle que, dans le cadre du CLS, les Communes Associées de Lomme et d'Hellemmes déclineront leurs actions spécifiques.

Un mot enfin, Madame le Maire, pour remercier - c'est bien normal compte tenu du travail fourni- les services municipaux, le Directeur Général Adjoint, Jean-Pierre GUFFROY, Philippe VANDENBERGHE qui, avant de rejoindre le Palais des Beaux-Arts, a présidé au lancement de ce travail. Gaëlle BUSENNE qui assure l'intérim de cette direction du CLSPD, les nombreuses associations, les professionnels, et, au sein du CLSPD, particulièrement Hélène MEUNIER et Annick JOUGLET qui ont été constamment sollicitées pour ce travail de réécriture extrêmement lourd et important.

Voilà, Madame le Maire, les grands axes de ce Contrat Local de Sécurité qui se trouvent déclinés dans le détail dans le document qui a été remis à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame le Maire.- Je voudrais remercier Roger VICOT, Adjoint à la Sécurité, et vous rappeler que nous ne sommes pas ici pour parler de l'ensemble des problèmes de sécurité, du rôle de la police nationale, du rôle de la justice, du rôle du Conseil Général en matière de prévention, du rôle de la Ville sous diverses fonctions, nous sommes là pour parler du Contrat Local de Sécurité, c'est-à-dire ce qui fait, comme l'a très bien expliqué Roger VICOT, que l'ensemble de ces partenaires ont décidé de travailler ensemble pour améliorer la sécurité dans notre ville.

Ce sont bien les actions communes menées en partenariat que nous exprimons ce soir après avoir eu un débat avant l'été sur la sécurité dans notre ville à partir de la mission d'information qu'avait présidée Christian DECOCQ et dont Roger VICOT était le rapporteur.

Je voudrais remercier tout de suite -et je ne ré-interviendrai pas - nos invités, pas seulement parce qu'ils sont là, mais aussi parce qu'ils ont travaillé, eux et leurs services, avec la Ville pour faire en sorte que ce Contrat Local de Sécurité permette, en adjoignant nos moyens, nos intelligences, d'être encore plus performants pour les Lillois.

Je passe tout de suite la parole à Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général du Nord, avec lequel le partenariat est particulièrement fructueux.

Monsieur DEROSIER.- Madame le Maire, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Maires des communes associées d'Hellemmes et de Lomme, Monsieur le Préfet délégué à la sécurité, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs.

Madame le Maire, je pense que vous comprendrez que ce n'est pas un euphémisme si je vous dis le plaisir que j'ai eu de répondre à votre invitation et de me retrouver dans ces lieux que j'ai bien connus et que je continue de bien connaître.

J'ai souhaité m'associer à cette manifestation que vous avez organisée puisque ce Contrat Local de Sécurité, que vient de nous présenter votre Adjoint, Roger VICOT, s'est incontestablement fixé un enjeu majeur, faire que l'on vive mieux dans nos villes et que chacun y vive mieux, et là, je vous cite, Madame le Maire, puisque vous écriviez cela le 13 janvier 1998 dans *Le Monde*. J'ai consulté mes archives pour avoir un fil rouge conducteur à la fois dans votre approche de ces problèmes, dans la relation que nous avons, la Ville de Lille, le Département, et votre action ici dans cette ville.

Ce Contrat Local de Sécurité n'est pas une première puisque, déjà, en 1999, Lille et les communes associées étaient signataires d'un Contrat Local de Sécurité.

Vous avez souhaité l'actualiser, et vous accueillez aujourd'hui un nouveau signataire, un nouveau partenaire à part entière, le Département.

En effet, nous avons pris une délibération en juillet 2000 qui m'autorise à être partie prenante des dispositifs des Contrats Locaux de Sécurité lorsqu'ils sont signés dans les Villes, le Département jouant un rôle déterminant en matière de prévention et de lutte contre les exclusions.

La sécurité des biens et des personnes, on le sait, est d'abord de la responsabilité de l'Etat, mais l'engagement de l'ensemble des acteurs publics qui participent à la vie locale est absolument indispensable.

C'est la raison pour laquelle le Département est devenu ce partenaire incontournable dans la mise en œuvre de ces Contrats Locaux de Sécurité.

Incontournable, car la notion de sécurité fédère des dispositifs de prévention, des dispositifs de cohésion sociale, de citoyenneté, et pas seulement de répression. Il est donc normal que le Département du Nord en tant que Collectivité territoriale, avec son Assemblée, le Conseil Général, qui a placé la prévention au cœur de sa politique sociale, se retrouve aujourd'hui à vos côtés.

Cette contribution - la nôtre - s'inscrit dans la mise en œuvre de nos compétences légales. Je pense à la prévention spécialisée, à la protection de l'enfance, à l'insertion sociale et professionnelle.

Ces interventions du Département s'articulent avec les nombreuses politiques volontaristes que le Département développe depuis 1998 afin de compléter son dispositif en matière de lutte contre les exclusions. Là encore une référence à ce que vous aviez initié dans vos fonctions ministérielles, Madame le Maire, puisque nous avons été partenaires de l'Etat, à cette époque, dans sa lutte contre les exclusions.

J'évoquerai pour illustrer mon propos la politique départementale en matière de promotion de la santé, la lutte contre les conduites addictives, les actions en matière d'accès au

logement ou celles exercées dans le cadre des préventions de la maltraitance sur les personnes vulnérables, enfants, personnes âgées, personnes handicapées.

Le Département a été conforté dans son action récemment par la législation en matière de transfert de compétences, dans son rôle de chef de file de l'action sociale.

Cette place, nous souhaitons l'occuper dans un esprit de coordination et de partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs.

C'est dans cet esprit que nous contribuerons à la mise en œuvre du Contrat local de Sécurité de Lille. Je pense notamment à la jeunesse, à la prévention spécialisée.

Le diagnostic qui a été réalisé pour l'élaboration de ce Contrat Local de Sécurité fait apparaître malheureusement une augmentation du nombre de jeunes en voie de grande marginalisation. La délinquance des jeunes mineurs est, de manière générale, un phénomène qui s'accroît, comme le développement des incivilités.

Parce que ces jeunes sont souvent confrontés à de grandes difficultés sociales, le Département a, dans le cadre de son schéma Enfance Famille, pour la période 2002-2006, décidé de développer les moyens consacrés à la prévention spécialisée et à l'accompagnement social de ces jeunes vers l'autonomie sociale et professionnelle.

Bien sûr, le Département ne peut entreprendre cette ambition seul. C'est pourquoi il recherche la coordination, la contractualisation des interventions auprès des jeunes.

C'est ainsi qu'une convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Ville, les clubs de prévention spécialisée et le Département, sera prochainement signée. Bien sûr, le Département apporte déjà des moyens soutenus à la Ville de Lille et aux communes associées puisque nous consacrons près de 3 M€ pour les 11 équipes implantées sur ses territoires en matière de prévention spécialisée.

D'autres moyens de prévention et de lutte contre les exclusions ont également été attribués à Lille, Hellemmes et Lomme. Je pense aux 6 postes d'agents de liaison sociale dans l'environnement scolaire, aux 3 postes de prévention Jeunesse au sein d'associations, au financement des 3 lieux d'accueil parents-enfants dans le cadre du soutien à la parentalité et au soutien apporté aux 10 centres sociaux de la ville pour lesquels une convention cadre a été passée en octobre 2002 entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Lille, les Centres Sociaux et le Département.

Par ailleurs, dans le cadre de ses compétences en matière de protection de l'enfance, le Département consacre une enveloppe de 1,4 M€ au niveau des 5 unités territoriales de prévention et d'action sociale organisées sur le territoire de Lille, Hellemmes, Lomme et finance des allocations d'aide mensuelle à l'enfance attribuées aux familles accompagnées par les services de l'Aide sociale à l'enfance.

Enfin, la mise en œuvre d'un protocole d'accord pour la mise en place d'une plateforme d'accueil et d'orientation des mineurs étrangers isolés, que je signerai le 13 octobre prochain avec l'Etat, la Justice et le secteur associatif, devrait permettre une amélioration de la prise en charge de ces jeunes d'origines étrangères qui arrivent dans la Métropole.

Ces différentes actions se conjuguent avec les dispositifs volontaires mis en œuvre dans le cadre global de la lutte contre les exclusions.

Quelques exemples : la promotion de la santé, la poursuite des Contrats Territoriaux de santé, notamment celui qui a été élaboré avec Lille, Hellemmes et Lomme en 2003 fait partie de nos préoccupations.

C'est également la prévention des dépendances, toxicomanie, alcool, tabac, en liaison avec les services de Prévention Santé et d'autres organismes comme par exemple l'Espace de prévention et d'information sur les conduites addictives qui dépend du Département (EPICEA).

Ce sont également le soutien à la planification familiale, l'aide à la restauration scolaire pour les collégiennes et les collégiens, l'accès aux vacances et aux loisirs pour les familles et les enfants défavorisés.

L'ensemble de ces différents moyens contribuera à la mise en œuvre du volet préventif du présent Contrat Local de Sécurité et participera à la lutte contre l'insécurité sociale.

Plus de solidarité envers les personnes, plus de solidarité envers les territoires constitue notre fil rouge, notre ligne directrice, et tout cela à un moment où, malheureusement, je suis obligé de constater, et beaucoup d'Elus avec moi, que les Départements en particulier se voient confier de nombreuses et nouvelles responsabilités sans que nous soyons assurés – nous sommes même parfois en train de constater le contraire - que l'Etat nous transférera les moyens correspondants.

Je suis parmi ceux qui déplorent cette prise en otage financière des Collectivités territoriales. Cela ne veut pas dire que nous baissons les bras devant ces difficultés, mais bien au contraire que nous relevons les défis parce qu'il y va de l'intérêt de nos concitoyens, de l'intérêt des Nordistes, et l'explication que nous leur donnons est que nous entendons assumer nos responsabilités, même si cela passe par des contraintes budgétaires qu'il nous faut également assumer.

Ma présence parmi vous, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, est le témoignage de l'engagement du Département, du Conseil Général et de son assemblée, dans la mise en œuvre de ce Contrat local de sécurité qui est aussi à mes yeux, ainsi qu'aux yeux des Conseillers généraux, un contrat de solidarité.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les quelques réflexions que je voulais vous livrer à cette occasion et dire à Madame le Maire et à la Ville de Lille que le Département entend être et demeurer un partenaire pour ces actions à venir.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole pour quelques instants à Gilles PARGNEAUX, Maire d'Hellemmes, puis à Yves DURAND, Maire de Lomme.

Enfin, nos invités interviendront.

Monsieur PARGNEAUX.- Madame le Maire, chers collègues, chers partenaires, éducation, prévention, médiation, sanction et réparation, tels sont les maîtres mots du Contrat Local de Sécurité que nous souhaitons signer en compagnie de la Ville de Lille, de la commune associée de Lomme et de l'ensemble des partenaires présents ce soir.

En signant ce soir cet avenant, après que le Conseil Communal d'Hellemmes en ait débattu jeudi dernier, notre volonté est forte permettant ainsi aux politiques de prévention et de lutte contre les incivilités, contre l'insécurité, de tenir une place importante dans les politiques mises en place par notre municipalité.

En effet, pour que chacun puisse bénéficier de la sécurité publique et de la tranquillité auxquelles il a droit l'équipe communale développe non seulement une politique globale mais aussi une politique de proximité qui s'appuie sur différents partenaires tant associatifs qu'institutionnels.

Aussi, notre avenant se situe dans la continuité du volet sécurité que la commune d'Hellemmes et la Ville de Lille ont signé le 5 mars 1999 sous les signatures conjointes de Pierre MAUROY et de Bernard DEROSIER.

4 objectifs majeurs sont déclinés par notre Contrat Local de Sécurité hellemmois.

Tout d'abord, conforter les cellules de veille, développer la coordination avec la Police Nationale, les services du Parquet et toutes les autorités judiciaires.

Ensuite, coordonner la sécurisation de l'habitat social, renforcer la lutte contre les marchands de sommeil, développer la sécurisation par l'éclairage public.

Encore, prévenir par la médiation en pérennisant les agents locaux de médiation sociale, en soutenant toutes les actions de prévention, en créant la Maison de la médiation, de l'initiative et de la citoyenneté, place de la République.

Enfin, développer nos partenariats pour une plus grande éducation citoyenne, pour développer la coordination des associations dans le champ de la parentalité et de l'aide à la formation des acteurs, et cela dans le cadre de nos structures de démocratie participative, comme le Projet éducatif local, l'Observatoire des solidarités, pour ne citer que les deux principales.

Pour conclure, Madame le Maire, chers collègues, chers partenaires, convenons que pour faire vivre notre Contrat Local de Sécurité, il nous faudra de la volonté, mais aussi des moyens financiers.

La municipalité hellemmoise possède une volonté des plus fortes. Nous serons vigilants pour que les moyens notamment de nos partenaires soient au rendez-vous.

Merci de votre attention.

Madame le Maire. - Merci, Monsieur le Maire.

Je passe la parole à Monsieur DURAND, Maire de Lomme.

Monsieur DURAND. - Madame le Maire, je serai très bref également, d'abord pour ne pas retarder les interventions de vos invités, ensuite pour ne pas retarder le débat que nous attendons tous. Et puis aussi, Madame le Maire, parce que j'ai un privilège sur vous... en trois jours, j'ai entendu deux fois Monsieur VICOT défendre le Contrat Local de Sécurité, vendredi dernier à Lomme sur l'avenant lommois, et ici, ce soir à Lille. Je dois d'ailleurs dire qu'à chaque fois ce rapport a été excellent, donc nous l'approuvons totalement.

Il y a deux conditions pour la réussite d'un Contrat Local de Sécurité.

C'est d'abord la mutualisation des moyens, se mettre ensemble pour augmenter l'efficacité des moyens, mais en même temps c'est la proximité dans le diagnostic et le règlement des problèmes.

Avec ce Contrat Local de Sécurité et son avenant lommois, nous avons réussi, je le pense, à apporter ces deux conditions nécessaires à la réussite de ce Contrat.

C'est ce que nous avons réussi à construire et je m'en félicite.

D'ailleurs, les Lommois connaissent depuis fort longtemps les résultats d'un Contrat de Sécurité puisque, depuis plusieurs années déjà, dans leur vie quotidienne, ils connaissent les cellules de veille, l'action des ALMS, des agents qui sont à leur service pour leur sécurité.

Ceci explique que, vendredi soir, à Lomme, nous avons connu un relatif consensus, que je souhaite retrouver ici, autour de ce Contrat local de sécurité, le Front National votant contre, mais pour des raisons idéologiques que chacun comprendra sans doute, la Droite républicaine s'abstenant tout en approuvant les grandes orientations et les principes de ce Contrat local de sécurité, mais il faut bien que l'Opposition s'oppose ...

Pour conclure, nous sommes nous aussi, Madame le Maire, tout à fait enthousiastes pour mettre en place avec vous ce Contrat Local de Sécurité parce que, pour nous, la sécurité réelle exige un véritable partenariat avec une volonté politique pour appliquer un tel contrat, sauf si on a une autre conception de la sécurité, c'est-à-dire une conception de la société qui ne repose que sur la répression, et ce n'est pas notre cas !

Madame le Maire. - Merci, Monsieur le Maire.

Je passe la parole à Monsieur l'Inspecteur d'Académie adjoint, représentant Madame le Recteur.

Monsieur DURAND, Inspecteur d'Académie Adjoint - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, mon intervention sera très courte.

Je voudrais indiquer, au nom de Madame le Recteur, les dispositifs de l'Education Nationale, de ses cadres et de ses acteurs divers sur les territoires concernés de Lille, Lomme et Hellemmes.

S'agissant d'accompagner les dispositions prévues dans le CLSPD à la construction duquel nous avons apporté notre contribution, nous nous proposons de développer les actions d'information, de prévention et d'éducation d'abord internes à l'école qui seraient coordonnées et correspondantes au projet communal et local.

Collaborer aux dispositifs divers dans le cadre du CLSPD, je pense aux cellules de veille, aux groupes de suivi éducatif.

Travailler également avec les acteurs institutionnels divers, Monsieur le Président, vous avez insisté sur la participation du Département, je pense à la collaboration que nous avons les uns et les autres avec les Unités territoriales de prévention et d'action sociale.

Collaborer aux actions prévues dans le Plan éducatif global parce qu'il n'y a pas de meilleure prévention que tout le travail éducatif que nous pouvons faire les uns et les autres en amont.

Travail préventif également dans le repérage et le traitement des besoins sur le plan de la santé, de la sécurité et de la parentalité, dans le cadre notamment du travail qui va être conduit autour de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale sur les mêmes axes évoqués à l'instant.

Nous souhaitons également participer à un meilleur suivi des victimes, que ce soit dans le cadre scolaire, ou que ce soient des victimes dont nous apprendrions l'existence dans leur comportement et leur vie hors temps scolaire.

Cette part dans le suivi, dans la prévention sera développée par l'ensemble des écoles, collèges et lycées du ressort concerné.

Sachez, Madame le Ministre, Madame le Maire, que la grande disponibilité des acteurs de l'Education Nationale vous est assurée. Qu'ils attendent également du dispositif, des opérations, des actions qui seront menées, un effet sur le climat global des abords des établissements, dans les établissements, et que dans cette situation, les élèves pour nous sont les enfants pour vous, il s'agit de la même population, des mêmes territoires, et nous sommes encore une fois à vos côtés et à votre disposition.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Philippe LEMAIRE, Procureur de la République, en le remerciant de sa présence.

Je dois aussi vous remercier, Monsieur le Procureur Général, à la fois pour le travail que nous faisons ensemble dans les cellules de veille, et aussi parce que vous avez accepté que nous mettions en place les Délégués du Procureur pour les petits actes qui, jusqu'à présent, ne donnaient lieu à aucune sanction.

Je voulais vous remercier d'avoir accepté que nous anticipions et que nous essayions de mieux travailler ensemble sur la sécurité.

Monsieur LEMAIRE.- Madame le Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président du Conseil Général, Messieurs les Maires associés, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs, je suis particulièrement honoré d'intervenir ce soir devant le Conseil Municipal de Lille pour la présentation du projet du Contrat Local de Sécurité.

Le document qui vous est soumis constitue l'aboutissement d'un travail collectif entamé il y a plus d'un an, de révision et de réécriture du précédent Contrat Local de Sécurité signé le 5 mars 1999.

La méthode de travail retenue pour cette réécriture, tout comme le document final, témoigne à elle seule de la qualité du travail collectif et de la vigueur du partenariat lillois en matière de politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

En matière de partenariat, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer devant vous ma conviction profonde que les dysfonctionnements sociaux dont la ville est à la fois le réceptacle et le révélateur, et qui peuvent s'exprimer dans la délinquance, passent par une réponse concertée et coordonnée de l'ensemble des acteurs publics et associatifs.

De plus, pour être efficace, je suis convaincu que la Justice doit expliquer publiquement à ses concitoyens ce qu'elle fait, les éléments où elle peut progresser, les politiques qu'elle peut mener avec les communes, avec les Maires, sans perdre son indépendance institutionnelle.

La Justice doit être présente dans ces lieux d'échange, d'information et de régulation partenariale des problèmes de sécurité que sont les Contrats locaux de sécurité, et apporter son concours aux actions collectives.

En effet, le Contrat local de sécurité est un organe dynamique.

En ce qui concerne la collaboration Justice – Mairie ici à Lille, je souhaite souligner, dans ce Contrat Local de Sécurité, ce qui est innovant et ce qui s'inscrit dans la continuité.

Ce qui s'inscrit dans la continuité, c'est d'abord une méthode qui, pour l'agglomération, est largement née ici à Lille.

Le Contrat Local de Sécurité regroupe différentes autorités, Police, Justice, Education, Municipalité, et plusieurs acteurs de terrain, éducateurs, associations et Collectivités territoriales, comme le Conseil Général.

Sur la base d'objectifs fixés dans un document où chaque acteur énonce sa politique dans son domaine de compétence, le Conseil Local de Sécurité se décline en cellule de veille où, ensemble, sur le fondement de signalements et d'informations échangées entre les acteurs, est définie

la mise en œuvre d'actions pour remédier à des problèmes concrets vécus par les habitants d'un quartier.

Ces cellules de veille sont très vivantes et l'assiduité de leurs membres est exemplaire.

Ce qui est le plus important, c'est que l'animateur en est toujours le Maire ou le représentant du Maire, c'est-à-dire l'Elu qui est le plus proche des préoccupations de ses concitoyens.

Ce qui est efficace, c'est la réponse apportée au problème et déterminée d'un accord commun avec une étude de l'effectivité de la réponse et, le mois suivant, la constatation de la disparition du phénomène ou, au contraire, s'il persiste, la nécessité de rechercher une autre voie.

C'est une méthode qui a fait ses preuves, qui doit être maintenue, valorisée, travaillée, et faire l'objet des évolutions nécessaires si besoin est.

Ce qui est innovant dans les relations Justice-Mairie, c'est la participation de la Justice, notamment du Parquet de Lille depuis plus de trois ans.

Il est désormais présent et informe de la politique qu'il mène dans ce domaine, et je suis heureux de constater que cette pratique qui est née notamment chez vous, Madame le Maire, a reçu une consécration législative dans la loi du 9 mars 2004 puisque, désormais, l'article L.2211 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Procureur de la République peut porter à la connaissance du Maire les éléments de nature judiciaire dont la transmission paraît nécessaire à l'accomplissement des missions de prévention, d'accompagnement et de suivi social.

En contrepartie, les Maires sont liés à un devoir de confidentialité.

Ce qui est innovant dans ce Contrat Local de Sécurité par rapport au précédent, c'est que, désormais, la Justice expose les domaines dans lesquels elle interviendra plus spécifiquement en déclinant, et en les adaptant sur votre commune, les orientations gouvernementales de politique pénale.

Ainsi en est-il des politiques menées en matière de traitement rapide de faits commis par des mineurs par l'intermédiaire d'un Délégué du Procureur spécialisé. Le mineur mis en cause est adressé à une association spécialisée qui met en œuvre, dans de très brefs délais, une mesure de réparation.

Ainsi en est-il de la politique menée envers les usagers habituels de stupéfiants, tous les usagers habituels de stupéfiants qui, lorsqu'ils sont contrôlés par les services de police et de gendarmerie, font l'objet d'une orientation via le Délégué du Procureur vers les structures spécialisées qui le prennent en charge, selon un protocole passé avec deux associations pour lequel la Municipalité et le Conseil Général sont parties prenantes.

Ainsi en est-il de la politique d'aide aux victimes pour laquelle la Ville de Lille a été pionnière. Avec cette association d'aide aux victimes, plusieurs actions ont été mises en œuvre, une permanence téléphonique 24 h/24 h, une prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et parallèlement une expérimentation de prise en charge de l'homme violent.

Ainsi en est-il en ce moment de la réunion sous l'égide du Contrat local de sécurité de tous les professionnels intervenant sur la délicate problématique des sortants de prison aux fins de prévenir la récidive ou de tenter de le faire, sachant qu'une partie majoritaire de ces sortants de prison présentent des pathologies somatiques et mentales de plus en plus présentes dans un comportement asocial, et qu'il faut impérativement mettre au point les bonnes procédures de prise en charge de ces personnes par toute la chaîne des acteurs compétents.

Pour faire vivre cette politique, le Parquet de Lille a connu une réorganisation interne afin de permettre une animation réelle du partenariat avec les Collectivités territoriales.

Cette réorganisation s'est traduite par la mise en place à mes côtés d'un Secrétariat général confié à un magistrat, Monsieur WALLON, avec l'aide d'un chargé de mission, François DREUX que, désormais, tout le monde connaît chez nos partenaires, et à l'action duquel je voudrais ici rendre publiquement hommage.

Je voudrais vous assurer de la continuité de l'engagement de mon Parquet dans ces démarches de prévention et de lutte contre la délinquance dans ses formes multiples.

On peut très certainement encore innover, encore inventer, j'y suis prêt.

Ceci étant –ce sera ma conclusion- il faut conserver à l'esprit que la réponse à apporter doit être une réponse concrète qui doit se faire dans l'équilibre entre la réponse à un besoin fort de sécurité de nos concitoyens et le respect des règles de droit et des valeurs républicaines qui nous unit tous.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Monsieur Roger MARION, Préfet de police.

Monsieur MARION.- Madame le Maire, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs, ce Contrat Local de Sécurité tombe à point nommé puisque si la délinquance générale et la délinquance de voie publique ont baissé entre l'année 2004 et l'année 2005, malheureusement, les quatre derniers mois montrent une évolution défavorable et la délinquance commence à remonter.

Notre département et la ville de Lille s'illustrent malheureusement par une remontée des violences urbaines et nous avons à développer une nouvelle politique de prévention et une nouvelle stratégie de lutte contre ces violences urbaines.

Je disais donc que, entre 2004 et 2005, la délinquance de voie publique a baissé de 12% et la délinquance générale de 86% mais tout ceci n'est pas suffisant.

L'avantage de ce Contrat Local de Sécurité est de développer la politique de prévention et les services de police de proximité qui ont été les représentants de la police nationale dans toutes les réunions qui se sont tenues pour l'élaboration de ce contrat ont déploré que le dispositif de vidéosurveillance proposé n'ait pas été retenu parce que ce dispositif participe de la politique de prévention en même temps qu'il peut servir pour l'administration de la preuve pour les auteurs de délinquance.

Bien évidemment, tout ce qui a été développé dans ce contrat a acquis l'aval des services de la Police Nationale puisque, contrairement à ce que tout le monde pensait, et je le disais à l'instant, c'est le chef du service de proximité qui a assisté à toutes les réunions. Il ne faut pas croire que les réformes de structure de la Police Nationale ont mis à mal la police de proximité puisque c'est encore l'appellation de ce service et que c'est le développement et la répartition sur le territoire et plus particulièrement dans la ville de Lille que nous pouvons aborder le phénomène de la délinquance et développer les nouvelles stratégies qui vont être mises en œuvre.

Ces stratégies, quelles sont-elles ?

C'est tout simplement le renforcement des commissariats de secteur et des bureaux de police de façon à ce qu'il puisse y avoir une présence accrue sur la voie publique, dans les créneaux horaires où sont commis les actes de délinquance.

Cela va être une discussion avec les effectifs des forces mobiles de sécurité pour essayer de déplacer les créneaux horaires de façon à ce qu'il y ait une présence policière sur la voie

publique pendant la nuit essentiellement, c'est-à-dire pendant les créneaux horaires où sont commis ces actes de violences urbaines, essentiellement incendies de voitures et incendies de poubelles, avec malheureusement le constat que ces actes de violences urbaines sont, pour une majorité, le fait de mineurs délinquants. J'en veux pour exemple, la nuit dernière, une bande de jeunes a été interpellée en train de mettre le feu à des poubelles et ces jeunes avaient entre 10 et 12 ans.

Donc, nécessité absolue de poursuivre cette politique de prévention avec tous les partenaires, essentiellement de l'Education, et quant aux services de la police nationale, vous pouvez être assurée, Madame le Maire, que dans les nouvelles stratégies et dans le nouvel emploi des personnels qui ont été affectés depuis le 1^{er} septembre dans la ville de Lille, nous nous emploierons à développer ces stratégies de lutte, plus particulièrement contre la délinquance et les violences urbaines.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Merci, Monsieur le Préfet de Police.

Nous allons entamer le débat politique, donc, vous êtes les bienvenus mais je comprendrais que des hauts fonctionnaires de l'Etat nous quittent au moment où nous abordons -je ne parle évidemment pas de Bernard DEROSIER- le débat politique.

Je vous remercie vivement, vous-mêmes, d'être là et de votre implication personnelle mais aussi de l'immense travail que nous faisons quotidiennement avec vos services.

(applaudissements)

Nous ouvrons le débat et je passe tout de suite la parole à Christian DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, vous avez raison de dire que nous allons entamer car c'est notre fonction, le débat politique, bien sûr, dans le bon sens du terme, comme à chaque fois.

Le Contrat Local de Sécurité, au-delà même de ses objectifs et des moyens qu'il mobilise et qui ont été largement explicités par les uns et par les autres, est quelque chose qui n'est pas neutre dans l'histoire même de notre vie démocratique.

Je pense que c'est une évolution dans la tradition régaliennne de la sécurité.

Au fond, si on regarde une espèce de projection de l'histoire de notre pays, du fin fond de cette histoire jusqu'à la séparation des pouvoirs, des sujets aux citoyens, de l'ancien régime à la décentralisation d'aujourd'hui, c'est un long cheminement, un changement de l'Etat central qui ne peut plus exercer la plénitude de ses attributions.

Il y a quelques années, nous avons connu le débat sur la municipalisation de la police. Idée en apparence séduisante, elle reposait sur une grande proximité incarnée par la grande légitimité de l'élue local et fondée sur la revendication récurrente du citoyen, la sécurité.

Avec d'autres politiques, j'ai été un moment séduit par cette idée qui n'a pas fait son chemin et finalement, je veux le croire, à raison.

Nous sommes donc arrivés, pour l'instant, à un partage pas toujours très clair du rôle de chacun entre l'Etat et les collectivités décentralisées, dans un contexte d'une exigence toujours plus grande des habitants et des financements, toujours plus contraint d'un Etat en déficit.

Ainsi, on a vu apparaître des collaborations Etat/collectivités décentralisées que l'on n'aurait pas imaginées, que moi-même je n'aurais pas imaginées il y a 10, 15 ou 20 ans. C'est en

particulier le cas du Contrat Local de Sécurité Transports auquel j'ai participé personnellement il y a quelques années à la Communauté Urbaine.

Au fond, la collectivité, d'un côté, fournit le financement des moyens matériels et l'Etat, en l'occurrence, des personnels spécialisés, et s'adapte également dans une organisation spécifique par rapport aux problèmes du métro.

Avec ce nouveau Contrat Local de Sécurité lillois, nous ne sommes plus dans une relation réellement contractuelle au sens des notaires, une relation synallagmatique c'est-à-dire dans laquelle les engagements de l'une des parties sont la cause des engagements de l'autre. Le contrat local de Sécurité de ce soir c'est simplement une description de la politique de la Municipalité dans ses compétences et de l'action spécifique de l'Etat, justice et éducation, dans le même champ de compétence, celui de la prévention.

Cette lecture du Contrat Local de Sécurité permet à l'Etat, cela a d'ailleurs été relevé, dans le souci de l'intérêt des citoyens, d'accompagner et de soutenir une politique générale de prévention, sans entrer dans des considérations relatives à des choix politiques différents, entre ceux qui sont les vôtres ici et ceux que veut promouvoir le gouvernement lui-même.

Je pense par exemple à votre refus de la vidéosurveillance alors même que le Ministre de l'Intérieur redira dès demain à son administration sa volonté du recours général à cette nécessité dans la lutte contre la délinquance et dans le dispositif antiterroriste.

Dans le débat municipal, les choses sont claires. Vous présentez ce soir votre plan pour une politique de sécurité pour les Lillois et je vais, au nom du groupe des Elus de l'Opposition, vous dire notre point de vue et, pour parler clair, non pas vous dire ce que nous approuvons mais relever notre différence sur certains points.

Notre première différence porte sur le diagnostic.

Le diagnostic et, je dois dire, les difficultés que vous avez à mettre en place des actions de prévention. J'avais déjà à l'époque critiqué la confusion que vous faisiez -c'était à l'occasion du compte rendu sur le rapport de la mission sur l'évaluation de la politique municipale- la confusion entre l'action sociale et la prévention spécialisée. J'y reviens un tout petit instant.

La prévention de la délinquance a une spécificité, elle vise à réduire ou à empêcher les comportements déviants qui mènent à la délinquance. Or, dans ce contrat, globalement, vous continuez d'assimiler action d'animation sociale et prévention.

J'en veux pour preuve, tout à l'heure, j'ai écouté avec beaucoup d'attention mon collègue VICOT, au moment où il citait les groupes socio-éducatifs qui, pour le coup, sont des quasi-commandos de la prévention spécialisée, il parlait du rôle de veille sociale. Eh bien non, je ne crois pas que les groupes socio-éducatifs soient là pour faire de la veille sociale.

J'insiste. Toutes les actions de proximité ne sont pas des actions de prévention.

La politique de prévention doit s'accompagner d'un projet de réinsertion, développer des méthodes éducatives et ne pas être une simple méthode pour occuper la population déviante.

Pour mettre en place cette prévention, il faut s'appuyer, comme l'a dit Roger VICOT, sur des professionnels. Ils ont une expertise technique, ils sont les mieux à même de détecter des éléments prédictifs qui vont conduire à la délinquance, ils savent faire. Ce sont les fameux clubs de prévention bien connus chez nous comme l'association Itinéraires.

Vous assimilez donc l'animation sociale à cette prévention spécialisée au lieu de vous mobiliser sur cette prévention primaire dont vous pourriez être beaucoup plus le moteur.

Pourquoi en arrivez-vous à cette assimilation ?

Parce que je crois sincèrement que votre philosophie est de considérer que ce sont les pressions que la société fait peser sur chacun de nous qui sont responsables des dérives délinquantes et qu'il revient donc de mettre en place des réponses sociales aux dérives sociétales.

Et j'en apporte à l'instant la preuve.

Lorsque vous utilisez l'outil, l'Observatoire des données socio-économiques, outil un peu vague en plus, qui sert de fondement à vos engagements, nous regrettons que le diagnostic de ce deuxième Contrat Local de Sécurité n'ait pas été réalisé par un observatoire de la sécurité. Nous entendons par là un véritable outil de production statistique et cartographique qui recueille les données délinquance de la Police Nationale, de l'Education Nationale, des bailleurs, des transporteurs, des commerçants, des responsables des centres commerciaux et des douanes.

A partir des indices détaillés de cet observatoire, vous pourriez définir une boîte à outils des actions ciblées à destination des publics définis.

Un autre exemple. Vous répertoriez le Projet Educatif Global comme outil de prévention, ce n'est pas faux, seulement, vous le généralisez à l'ensemble des petits Lillois scolarisés, c'est-à-dire que vous donnez à tout le monde le même traitement à petite dose. Il ne s'agit pas de prévention primaire mais d'un traitement égalitariste des inégalités sociales.

Au contraire, nous croyons que l'outil de prévention à mettre en place avec l'Education Nationale ce sont justement des équipes de réussite éducative parce qu'elles visent un public restreint et ciblé en échec scolaire, qu'elles sont animées par des professionnels, avec des savoir-faire pour prévenir les ruptures scolaires.

Je me félicite d'ailleurs des moyens attribués par le gouvernement, 400 000 € aux deux équipes de réussite éducative mises en place sur Lille dès cette année, Madame CAPON l'a signalé dans sa rentrée médiatique dans un article parfaitement détaillé dans un hebdomadaire régional.

Voilà donc en terme de diagnostic une différence de fond sur l'insuffisance de prévention spécialisée et de prévention primaire.

Notre différence porte aussi sur la partie 2, sur les engagements, et je me concentrerai, parce que je crois que cela se justifie, sur le refus de la vidéosurveillance.

A la page 51, vous exprimez très clairement le refus pur et simple de la vidéosurveillance. Pourquoi ?

Les motifs ne sont pas explicités dans le document mais nous les connaissons, vous avez déjà eu l'occasion de nous les exposer dans cette enceinte et un peu partout d'ailleurs dans la ville de Lille.

Nous, nous développons trois arguments pour notre part.

Premièrement, d'autres collectivités ont fait ce choix et ont obtenu des résultats.

Deuxièmement, des protections juridiques et éthiques garantissent les libertés individuelles.

Troisièmement, la vidéosurveillance peut être un outil d'aménagement urbain.

Quelques exemples.

Lyon, baisse de la délinquance de 17% de 2003 à 2004. Lors de son bilan de mi-mandat, le Maire s'est félicité d'avoir opéré le choix de la vidéosurveillance - je cite- « un dispositif efficace, un outil, dit-il, de dissuasion ».

Cannes, avec 170 caméras, a connu une baisse de la délinquance de 30%.

La ville de Nice est équipée de 182 caméras ; pour le mois de juillet, on constate une baisse de la délinquance de 10% et de 18% pour la délinquance de voie publique.

Alors, pourquoi ne pas faire ce choix ?

En lisant le diagnostic qui est fait dans le texte même du contrat, la solution de la vidéosurveillance apparaît pourtant évidente. En effet, le centre est le quartier le plus touché par un certain nombre de manifestations de délinquance ou d'insécurité, tags, vitrines gravées, cambriolages et vols.

L'analyse typologique et territoriale de la délinquance montre que la vidéosurveillance est la solution si on veut obtenir des résultats.

J'y reviendrai mais que proposez-vous par exemple pour les tags dans le Contrat Local ? La reprise de ce que nous avons voté d'ailleurs ici et débattu en Conseil Municipal : maîtriser le développement anarchique des tags. Je pense que la sémantique devrait nous inciter à encore plus de critiques concernant votre dispositif puisque maîtriser le développement ce n'est même pas lutter contre les tags. La solution proposée est un grand nettoyage, aléatoire quant au résultat et très coûteux pour le contribuable. D'ailleurs, vous continuez à définir les tags comme une pollution urbaine alors que le tag est en réalité un délit puni contre lequel il faut lutter à armes égales.

Je sais bien qu'on va me parler de la fameuse théorie du chasse-neige que vous avez déjà évoquée. C'est-à-dire que si on met des caméras dans le centre, on va repousser à l'extérieur la délinquance. Or, toutes les études et toutes les évaluations menées ont montré qu'il n'y a pas de transfert notoire de la délinquance dans ce cas, la théorie du chasse-neige n'existe pas. Pourquoi ?

Parce que les actes de délinquance qui se produisent par exemple dans le centre, rue Gambetta ou même jusqu'à Wazemmes sont dus –et je cite le document- « au caractère attractif des richesses et des marchés ».

Cette répartition s'explique par la concentration des richesses et des passages au sein des deux quartiers les plus touchés. La délinquance ne se déplace pas dans les quartiers périphériques car ils n'ont pas le même caractère attractif.

J'en viens à votre deuxième argument, celui qui a été relevé, je l'ai encore vu dans la presse ces jours-ci, la vidéosurveillance serait une atteinte à la vie privée. Au passage, curieuse conception juridique : de quelle vie privée dans des lieux publics ? Il n'est bien sûr pas question de vidéosurveillance dans des lieux privés.

Or, la vidéosurveillance est déjà présente dans de nombreux lieux, métro, grandes surfaces, boutiques du centre, banques, postes, elle n'est pas vécue comme une atteinte à la vie privée, elle suscite même l'adhésion de la population.

Mais plus au fond. Des dispositifs de vidéosurveillance sont soumis à une règle de proportionnalité des moyens. La mise en place des systèmes est soumise à un avis préfectoral après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat. La vidéosurveillance est régie par des règles d'enregistrement, de détention et d'utilisation.

Par ailleurs, rien ne vous empêche de mettre en place des règles plus strictes encore. Par exemple, la Ville de Lyon a mis en place un comité d'éthique.

Enfin, soyons réalistes, nous sommes menacés par le terrorisme des islamistes radicaux. A Londres, c'est la vidéosurveillance qui a permis d'arrêter les auteurs et de les empêcher de poursuivre.

Madame le Maire.- Bon exemple.

Monsieur DECOCO.- Oui, très bon exemple.

La vidéosurveillance pourrait avoir un rôle devant la présence de bandes accompagnées de chiens qui dégradent le mobilier urbain, pourrissent la vie commerçante et celle des riverains.

La réponse du contrat local de sécurité et votre réponse c'est « arrêtons de stigmatiser cette population, on ne peut empêcher les gens d'être dans la rue ». Fort bien. Ce n'est pas un problème facile mais ne rien faire ne résoudra certainement pas les nuisances dont sont victimes les Lillois.

Vous refusez la vidéosurveillance parce que c'est votre choix philosophique, c'est votre droit. Je constate que vous refusez aux Lillois un moyen supplémentaire de tranquillité et surtout le choix de l'efficacité.

Ce qui nous amène maintenant à notre dernier constat en ce qui concerne l'efficacité. Nous nous posons un certain nombre de questions sur votre conception de l'évaluation. Il faut en effet pouvoir évaluer la politique mise en œuvre afin d'ajuster, de réorienter ou d'abandonner les actions inefficaces et nous avons une différence de conception sur l'évaluation qui n'est absolument pas fondée dans le document sur la culture du résultat.

Les contrats ne reposent sur aucun objectif de résultat. Or, nous pensons que l'évaluation doit avoir trois caractères :

- ◆ elle doit être externe au dispositif de prévention, l'auto-évaluation n'est pas une méthode efficace,
- ◆ elle doit être systématique
- ◆ et elle doit être complète, elle doit rechercher les effets non désirés et contre-intuitifs.

Votre évaluation pêche sur deux points : vous avez certes fait réaliser une évaluation du précédent contrat mais nous pensons que vous n'avez pas pu tirer toutes les leçons des critiques émises parce que les engagements étaient trop imprécis.

Vous vous bornez trop souvent à une évaluation quantitative. Pour ceux qui ont regardé le document avec minutie, on verra dans le texte que nous avons fait autant de réunions, que nous avons reçu autant de personnes pour justifier la reconduction d'actions mais l'évaluation doit être plus qualitative.

Ce qui nous amène directement à la deuxième faiblesse de votre évaluation : comment allez-vous évaluer des actions et des engagements définis dans ce nouveau contrat ?

Nous n'avons pas les fiches-actions recommandées où seraient définis de manière précise le public ciblé, les méthodes de travail, les résultats attendus, avec un calendrier bien défini et une méthodologie d'évaluation car la définition de la méthode d'évaluation doit être produite en même temps que la définition de l'action.

Pourquoi autant de faiblesses au niveau de l'évaluation ?

D'une part, je pense, parce que ce n'est pas facile, l'évaluation est une chose difficile ; il est difficile de faire du quantifiable sur ce champ d'intervention, mais cette difficulté ne doit pas être un prétexte parce que, d'autre part, je crois surtout que l'évaluation reste pour vous un tabou car elle remettrait en cause un financement crucial pour de nombreuses associations.

Je vais conclure en reprenant ma réflexion sur l'évolution du rôle du maire et de sa relation avec l'Etat.

Plus personne ne conteste le rôle pivot que doit et que jouera le maire dans une politique de prévention de la délinquance. Cette politique de prévention sera au cœur des politiques gouvernementales.

Alors, il est tentant de s'interroger sur la capacité de coproduction entre l'Etat et les collectivités décentralisées quand les orientations et les philosophies politiques sont différentes.

Dans notre république il y aura par définition toujours des communes de droite et des communes de gauche, en face d'un gouvernement inspiré d'une philosophie mécaniquement différente.

Cela ne doit pas empêcher, non pas la coproduction mais le partenariat -j'ai bien écouté le Procureur ainsi que le Président du Conseil Général qui a bien parlé de partenariat- dans le cadre de leurs compétences respectives.

Aux institutions dans leur éthique de responsabilité de construire ce partenariat pour l'intérêt général.

Aux politiques que nous sommes dans leur éthique de convictions de se confronter, en pensant à Albert CAMUS qui disait « Le démocrate est modeste car il est celui qui admet qu'un adversaire puisse avoir raison, qui le laisse s'exprimer et qui accepte de réfléchir à ses arguments. »

Les options que vous prenez ne sont pas celles de nos convictions. Nous n'approuvons pas ce contrat local de sécurité.

Madame le Maire.- Mais pour suivre CAMUS, réfléchissez quand même à ce qu'on va dire.

Philippe BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, en matière de sécurité, il n'y a pas de recette miracle et ce contrat local ne dément pas d'ailleurs cette affirmation. Mais il y a quand même à la base un certain nombre d'orientations fondamentales qui doivent permettre de lutter contre ce qu'a, à juste titre, rappelé Monsieur VICOT, la pire des inégalités.

Je regrette une fois de plus que votre équipe soit tentée par les mirages du tout prévention. Par cette dérive dangereuse qui fait la Mairie se réfugier derrière le strict respect de ses compétences. C'est bien d'ailleurs la première fois qu'on verrait notre Municipalité respecter la loi en la matière.

Ce sont souvent des solutions d'apparence bénéfique qui dissimulent malheureusement des risques majeurs pour l'équilibre social de la ville.

La préservation immédiate de la paix sociale l'emporte ainsi sur les valeurs fondamentales que doit défendre à notre avis l'Etat national comme nos institutions locales.

Il est important pour nous d'initier une nouvelle architecture de la sécurité pour faire le contrepoint à un pouvoir municipal parfois sous influence des habitudes.

Ainsi, il est nécessaire de prendre en compte les réalités qui dépassent souvent les affirmations statistiques forcément partielles car, ici, il n'est pas de jour qui ne connaisse sa moisson de violences touchant les transports urbains, les écoles ou l'habitat collectif.

Or, peu légitimement, on oppose souvent dans ces documents le réel connu au réel vécu. Nous avons mentionné d'ailleurs dans le contrat local de sécurité d'indicateurs et d'observatoires qui malheureusement ne viennent pas confirmer ce que dit Monsieur VICOT. Alors que, je le rappelle, il y a entre un tiers et la moitié des crimes et délits qui ne sont pas enregistrés.

Notre société évolue, elle évolue considérablement, on est passé d'une demande de sécurité à une exigence de tranquillité -voir la réaction de nos concitoyens face au bruit par exemple. Et paradoxalement, sous l'impulsion des assureurs, on ne peut que regretter que le piéton soit aujourd'hui plus vulnérable que la voiture.

Mais aussi devant les procédures simplifiées et la dépenalisation, c'est toute une série de délits qui disparaissent petit à petit mais qui restent et demeurent des agressions réelles.

Le rapport Pique dénonçait il y a quelques années la situation de ces zones urbaines particulièrement démunies en moyens de police, dénonçant le désœuvrement, la tentation de l'argent facile, la multiplication de l'appropriation violente de l'espace collectif.

Malheureusement, on constate, d'expérience, que la générosité publique n'est pas une réponse au développement de ces nouveaux phénomènes de délinquance. Les mécanismes de développement social restent des vestiges d'une vie sociale qui a fui les cités. Saisie de vertige devant la montée de la violence urbaine, la Ville elle-même suscite de nouvelles vocations pour disposer de médiateurs, contribuant parfois à constituer des groupes de pression organisés sur le mode communautaire, tandis que la politique de la ville accentue le repli de certains quartiers et les dérives de certaines structures.

Les cas sont douloureux et nous les connaissons. Pour n'en citer que deux : la délinquance des mineurs qui enrôle des jeunes de plus en plus précoces et qui empoisonne la vie de certains établissements scolaires.

L'enracinement du trafic de drogue qui provoque l'enfermement des quartiers pour dissuader la concurrence et le maintien des clientèles.

Je dois constater que le contrat local de sécurité est particulièrement inadapté à ces phénomènes nouveaux de délinquance que sont la croissance de l'économie souterraine, l'ampleur de la responsabilité des mineurs des violences sur la voie publique, comme le rejet d'ailleurs de nos institutions et de ses représentants, police, pompiers, postes.

La Ville se contente trop souvent d'une absence de désordre visible alors que dans certains quartiers un autre ordre se substitue à l'Etat républicain. Je vous renvoie aux manipulations de la population pour expulser en son temps les trafiquants de Lille-Sud.

Or, la reconquête territoriale est un enjeu fondamental qui doit un jour ou l'autre passer par la confrontation obligatoire. L'impunité des auteurs et l'impuissance des autorités sont des phénomènes incompréhensibles par notre population. Le traitement des victimes et l'absence générale de compassion sont inacceptables pour eux. La négation ou la minimisation réelle du vécu au nom de statistiques est également pour eux insupportable.

En résumé, ce contrat local de sécurité c'est autant de saupoudrages d'actions à la marge, d'actions portant plus sur les effets que sur les causes, au nom d'une meilleure volonté peut-être, mais qui produisent malheureusement des résultats pervers.

Il faudrait au contraire :

- ◆ reconnaître le sentiment d'insécurité comme un phénomène réel et non comme une psychose,
- ◆ remettre de l'ordre dans la politique de la ville et dans la cohorte des emplois dits aidés,
- ◆ appliquer les lois existantes en développant la connaissance des règles de droit en milieu scolaire,
- ◆ rechercher la responsabilité des parents par le contrôle des allocations,
- ◆ imposer le maintien à l'école des élèves perturbants plutôt que de les expulser pour que la sanction ne soit pas vécue comme une prime,
- ◆ enfin, développer la vidéosurveillance - Monsieur le Préfet de police l'a rappelé tout à l'heure - à la fois comme moyen de prévention et comme moyen de preuve.

Vous le voyez, Madame le Maire, chers collègues, il existe de nombreuses pistes, à condition qu'existe une prise de conscience sanitaire de la réalité de la délinquance à Lille où la réflexion doit précéder l'action politique et non la suivre.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Madame DEMESSINE.

Madame DEMESSINE.- Merci, Madame le Maire.

La Ville de Lille est appelée à signer un nouveau Contrat Local de Sécurité adapté aux nouvelles situations dans notre ville.

Pour le groupe communiste qui votera cette délibération, le Contrat Local de Sécurité est un bon outil permettant de réunir différents acteurs au sein de la commune afin de garantir sur l'ensemble de la ville le droit à la sécurité pour tous, en travaillant ensemble. Les différents acteurs que sont la police, la justice, l'éducation nationale, les services sociaux de la Ville et du Département, les bailleurs, connaissent mieux le terrain et doivent pouvoir apporter ensemble de sensibles améliorations dans les quartiers.

Les objectifs du contrat local de sécurité sont ambitieux, comme l'étaient ceux du premier contrat établi en 1999. Force est de constater qu'il y a encore du pain sur la planche.

Mais que faire quand on n'a pas de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre les décisions prises en commun ?

Il ne s'agit pas de rentrer dans le débat stérile qui vise à opposer la répression et la prévention, les deux sont indissociables et nos concitoyens ont besoin d'une politique juste dans ce domaine qui, pour être efficace, nécessite beaucoup de moyens.

A la sortie des écoles, dans les zones difficiles, au pied des immeubles, sur les places, sur les axes routiers en de nombreux endroits, on ne peut faire l'économie d'hommes et de femmes formés qu'ils soient de la police nationale ou municipale, agents d'ambiance, assistantes sociales, aides éducateurs, animateurs de jeunesse.

Comment atteindre de tels objectifs si les moyens humains et financiers des collectivités et des différentes institutions diminuent régulièrement ?

Le gouvernement vient d'afficher sa volonté, pour diminuer la dépense publique, de supprimer 10 000 postes de fonctionnaires.

Comment alors mettre en œuvre des décisions d'un contrat local de sécurité ou répondre aux besoins recensés par les cellules de veille dans les différents quartiers s'il va falloir compter avec des pénuries de personnels dans l'éducation nationale, dans les tribunaux, dans les services sociaux ?

Comment aussi les bailleurs sociaux peuvent-ils prendre en charge encore plus d'agents d'ambiance pour répondre aux objectifs alors que leur budget ne leur permet pas de le faire sans transférer cette charge dans les loyers ?

Nous n'échappons pas à cette logique qui consiste à devoir faire toujours plus mais à moyens constants. A moins qu'on ne s'accorde, Monsieur DECOCQ, à chercher l'argent là où il se trouve pour enfin donner des marges de manœuvre budgétaire à l'école, aux collectivités locales, aux bailleurs sociaux.

Quand va-t-on enfin s'attaquer aux profits colossaux des grands groupes afin de mener des politiques publiques ambitieuses ?

La question de la vidéosurveillance est aujourd'hui présentée comme la solution miracle. Outre les graves problèmes concernant les libertés publiques et individuelles qu'elle pose, outre aussi que ce système n'a pas fait la preuve de son efficacité contre les petits délits, les incivilités et les vols avec violence, c'est un procédé qui coûte cher.

Dans la commune de Clichy, en région parisienne, qui organise actuellement un référendum pour solliciter l'avis de la population concernant ce coûteux dispositif de vidéosurveillance, des chiffres nous sont annoncés : il en coûterait 350 000 € pour l'installation, avec l'embauche de 8 salariés, le budget atteindrait 1 M€ et cet investissement important permettrait de mettre sous surveillance seulement deux quartiers de la ville.

Combien un tel dispositif coûterait-il à notre ville ?

Ne croyez-vous pas qu'il y a certainement d'autres choix à faire en matière de tranquillité publique dans la ville avec de tels moyens ?

Enfin, le contrat local de sécurité est sérieusement interpellé entre les objectifs qu'il se donne localement avec tous les partenaires et les politiques nationales telles qu'elles sont actuellement affichées.

Permettez-moi en la matière de rappeler les propos scandaleux de Monsieur SARKOZY s'adressant aux préfets il y a quelques jours.

Le Ministre de l'Intérieur a stigmatisé de nouveau les gens du voyage en demandant aux préfets, chaque fois que cela est possible, de recourir à la force publique, sans tenir compte de la loi Besson et des espaces adaptés que les communes doivent proposer à ces populations.

Il en a appelé aussi à la productivité des forces de l'ordre en proposant une prime au résultat.

Nous savons d'expérience à quel point un tel procédé peut générer un climat propice à des dérives dangereuses pour nos libertés.

Enfin, il a recommandé aux préfets de résister aux demandes des associations qui viennent défendre le cas particulier d'une famille ou d'une personne étrangère en situation difficile sur notre territoire.

L'esprit de tout cela me semble bien contradictoire avec la volonté du contrat local de sécurité à laquelle nous tenons particulièrement qui vise -je cite- « à mieux prévenir l'apparition de conflits par la médiation, mieux promouvoir la citoyenneté dans la ville, mieux favoriser l'accompagnement de publics spécifiques »

Pour conclure, je dirai, comme je le disais en commençant, que le contrat local de sécurité est un bon outil. L'énorme travail structurel qui a été réalisé depuis sa création est aussi en lui-même un acquis extrêmement important, qu'il faut souligner et je voudrais à mon tour en féliciter tous les acteurs.

Mais pour répondre aux objectifs que nous nous assignons et pour répondre aux attentes fortes de notre population en ce domaine, la question des moyens humains et financiers est capitale et tout manquement ou toute défection à ce niveau ne sera ni supportable, ni acceptable.

Voilà ce que le groupe communiste tenait à souligner ce soir, en souhaitant que la dynamique de ce nouveau Contrat Local de Sécurité fasse progresser encore, comme nous le souhaitons tous, la tranquillité publique dans notre ville.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Madame DEMESSINE.

Dominique PLANCKE.

Monsieur PLANCKE.- Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voulais souligner que le débat de ce soir a été particulièrement intéressant, non pas qu'il ne le soit pas d'habitude, mais je pense que le thème et sa préparation le rendent extrêmement intéressant aujourd'hui.

Au nom du groupe des Elus Verts, je souhaite remercier à la fois les personnes qui l'ont préparé et en premier lieu Roger VICOT, mais aussi les partenaires de la Ville qui ont bien voulu consacrer cette soirée à notre Conseil.

Je veux revenir rapidement sur le bilan du contrat précédent sur le travail accompli depuis 1999, sur la méthode comme l'a évoquée tout à l'heure Roger VICOT, puisque le diagnostic établi par le CERAPS est pour nous un exercice précieux et sans concession. Ce type d'évaluation des politiques publiques est suffisamment rare pour être souligné et il pourra nous servir de modèle pour d'autres politiques.

Cette évaluation montre les limites mais aussi l'intérêt de l'exercice du contrat local de sécurité car le cadre réglementaire a beaucoup évolué depuis 1999 et les contraintes nationales ont fluctué en fonction des gouvernements et ont remis en cause certains des objectifs.

Mais le contrat, cela a été souligné, a été un outil permanent qui a permis de faire se rencontrer des acteurs qui souvent se côtoyaient sur le même terrain sans se parler et qui n'avaient pas une vision claire de ce que faisaient leurs collègues et homologues.

Sur le fond maintenant, nous sommes persuadés que l'insécurité -celle qui est vécue par les victimes directes mais aussi le sentiment d'insécurité ressenti par de nombreuses personnes qui ne sont pas victimes directement- constitue une menace pour les valeurs de solidarité et de démocratie que nous défendons.

La question est : comment vivre ensemble dans une société à la fois démocratique et profondément inégalitaire et dans laquelle les victimes de la délinquance sont souvent d'abord les plus démunis ?

La responsabilité individuelle dans ce domaine ne doit pas occulter le contexte social, économique, urbain dans lequel une partie de la délinquance trouve ses racines.

Ce contrat propose donc de mettre en œuvre, au travers de ces sept axes programmatiques, une approche politique qui dépasse la classique opposition prévention/sécurité et qui s'exerce au travers des compétences encadrées par la loi.

Il faut rappeler à nouveau que les prérogatives du maire en matière de sécurité sont limitées et que les compétences de l'Etat restent centrales en matière de police.

Et puisque tout le monde a cité l'exemple des transports en commun, je rappelle, comme le fait souvent Eric QUIQUET, que l'Etat n'a pas respecté ses engagements financiers pour les agents de prévention qui ont permis de sécuriser notre métro.

Ce contrat local de sécurité que nous voterons donc est à la fois l'aboutissement d'un travail de fond, de longue durée, et l'engagement d'agir chaque jour dans la continuité, sur le terrain, dans un travail partenarial dont les cellules de veille sont le symbole pour la sécurité des Lillois, des Lommois et des Hellemois.

On est loin ici des moulinets médiatiques et des dérapages verbaux du Ministre de l'Intérieur. J'ai noté d'ailleurs avec intérêt les chiffres cités par le Préfet de police qui nous a dit que depuis quatre mois les chiffres de la délinquance avaient recommencé à augmenter. Que s'est-il passé il y a quatre mois ?

Trois remarques enfin.

La première concerne la sécurité routière.

Notre groupe l'avait déjà dit, nous le regrettons toujours, ce contrat local de sécurité n'aborde que de façon incidente à travers la question des trajets vers l'école la question essentielle de la sécurité routière. Il y a différentes formes mais la délinquance automobile prend aujourd'hui de nouvelles formes, à travers la conduite sans permis et sans assurances qui laissent les victimes complètement désarmées.

Deuxième remarque. Nous avons relu avec intérêt l'avis du Conseil Communal de Concertation sur ce Contrat Local de Sécurité. Cet avis propose que le message fort que signifie l'engagement de la Ville en matière de sécurité soit diffusé et approprié aussi largement que possible auprès des associations et des organisations qui, si elles ne sont pas directement partenaires du contrat local mais qui ont elles aussi vocation et capacité à participer à la prévention de la délinquance, cela implique la diffusion d'un texte de synthèse, plus lisible et plus mobilisateur que ce très beau document de 140 pages.

Enfin, pour conclure, chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce Contrat Local de Sécurité n'évoque pas ou très peu d'autres domaines comme la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire ou environnementale. Il y aura d'autres débats à Lille cette semaine, dans une autre enceinte, et je vous invite à y participer.

Madame le Maire. - Merci beaucoup.

Walid HANNA.

Monsieur HANNA. - Merci, Madame le Maire.

Et si on parlait un peu des habitants ?

Si on parlait un peu de ce qui se passe réellement sur le terrain, Monsieur DECOCQ ?

Et comment nous, Présidents de Conseils de Quartiers, appartenant au groupe des personnalités, entre autres, mais aussi les autres présidents de conseils de quartiers, comment vivons-nous la gestion quotidienne de ce sentiment d'insécurité ou bien de l'insécurité tout court ?

Un petit exemple : le 3 février dernier, suite à plusieurs pétitions et à un mal qui sévissait Faubourg de Béthune, on avait décidé avec Roger VICOT de faire une réunion publique avec l'ensemble de la cellule de veille et des habitants du secteur. La réunion fut houleuse –logique- les habitants exprimaient leur mécontentement parce que, entre autres, sur un grand terrain de 1 500m², qui fait presque 500 mètres de longueur et presque 70 mètres de largeur, tous les après-midi et tous les dimanches matins, des courses de voitures, de motos, de quads, un peu de tout, se déroulaient.

Même si la police venait, il fallait une compagnie de CRS, à peine était-elle partie qu'ils revenaient sur place.

Dans cette réunion, un des habitants pose une question à Roger VICOT : « Est-ce que la Ville est prête à nous accompagner sur un projet qui pourrait nous aider à ce que, une bonne fois pour toutes, les habitants s'approprient le terrain et qu'on puisse trouver une solution avec les jeunes qui font un peu régner la terreur sur ce terrain ? »

Roger VICOT a donné son accord et le résultat est aujourd'hui dans le dossier n°8 d'Eric QUIQUET. C'est un projet qui va être voté aujourd'hui en Conseil Municipal, l'élaboration des jardins familiaux sur ce terrain.

C'est un exemple concret. On a travaillé avec les habitants, on a écouté, il y a eu concertation, il y a eu accompagnement de projet. Certains gamins dont les parents ne savaient pas qu'ils allaient sur le terrain sont partie prenante du projet. Cela a permis au club de prévention d'accompagner aussi deux ou trois jeunes qui faisaient partie de ce lot.

D'autres jeunes qui ont été repérés sont suivis dans le cadre du groupe socio-éducatif.

Mais quand on a commencé à travailler sur le terrain lui-même, j'ai pensé à vous, Monsieur DECOCQ, parce que je suis allé prendre des photos pour qu'on puisse les soumettre aux paysagistes. Il est vrai qu'il y avait plein de gamins mais, sur les photos, on voyait des gamins sur des motos, casqués, avec des lunettes, et on ne repérait pas qui ils étaient.

La preuve en tout cas que les caméras de surveillance, dans ce cas précis, ne serviraient strictement à rien.

On a préféré faire le travail nous-mêmes plutôt que de laisser le soin aux caméras de faire le travail.

Sur ce projet, Madame le Maire, nous avons été accompagnés par le Conseil Général et par le Conseil Régional et là aussi c'est un exemple de partenariat qui s'est déroulé à l'échelle de la ville, du Conseil Général, du Conseil Régional, des clubs de prévention, du centre social, des écoles qui ont demandé une parcelle pour faire un travail avec les gamins sur ce terrain de proximité.

En conclusion, je veux dire que, effectivement, la sécurité ne peut pas être traitée partout de la même façon. Nous, Présidents de conseils de quartiers, passons beaucoup de temps à l'écoute des gens. La répression a sa place, vous avez toujours dit que chaque acte devait être puni.

Sur le fond, nous continuons à faire ce travail.

Il me vient une petite réflexion qui a été faite par l'un des habitants qui disait « Martine Aubry a inventé les travaux urbains de proximité, eh bien, nous, dans le cadre de ce travail, nous avons inventé les travaux urbains de sécurité. »

Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur HANNA.

Patrick KANNER.

Monsieur KANNER.- Madame le Maire, mes chers collègues, le Groupe socialiste soutiendra la démarche qu'on peut qualifier de volontariste, globalisante, impliquante, portée par notre collègue Roger VICOT, dans l'adoption potentielle de ce Contrat Local de Sécurité.

Pour les Elus socialistes, notre priorité est de garantir le droit à la sécurité pour tous et partout dans notre ville, et cette garantie passe par un juste équilibre entre politique de prévention et politique de répression. Nous pensons qu'il faut apporter une réponse globale en mettant en place une grande politique de prévention pour agir en amont avec la mise en place d'une véritable police de proximité, la généralisation des cellules de veille éducative, ou encore la lutte contre les violences familiales, tout en sachant punir, comme il le faut, la délinquance par des sanctions rapides, effectives, mais aussi suivies de mesures de réinsertion le moment venu.

Pour cela, les moyens de la Justice doivent se multiplier.

Toutefois, cette lutte contre l'insécurité doit passer aussi par une politique de l'emploi réussie, une politique du logement, une politique de l'éducation.

Or, que pouvons-nous constater depuis 2002 ?

Les effets d'annonce au plan national se multiplient. Et pourtant, dans les faits, qu'avons-nous pu observer dans notre pays, et plus précisément dans notre ville ?

Depuis trois ans, les quartiers populaires ont été délaissés, voire désertés. Les plus fragiles sont une nouvelle fois victimes d'un Gouvernement qui préfère protéger les centres-villes au détriment des quartiers sensibles, et ce n'est pas le propos de la Droite républicaine qui me rassurera sur le sujet, ce soir...

Les phénomènes de violence urbaine s'aggravent, la montée des violences contre les personnes est de plus en plus préoccupante et se concentre sur des personnes victimes parce que fragiles, jeunes habitants dans les quartiers populaires, femmes, mais aussi dans des lieux ciblés. Le Préfet MARION a lui-même reconnu la difficulté qui se développe.

Cette criminalité s'endurcit et on ne peut, comme l'a fait Monsieur DECOCQ tout à l'heure, dans un discours clientéliste, saucissonner les raisons qui expliquent cette situation.

Monsieur DECOCQ s'est fait le chantre de la vidéo-surveillance, mais permettez-moi de lui dire qu'il vaudrait mieux d'abord surveiller le Gouvernement !

Surveiller le Gouvernement quand il réduit les crédits pour les quartiers sensibles, M. Walid HANNA pourrait en parler mieux que moi-même ...

Quand il supprime les emplois jeunes, les aides éducateurs ...

Quand il sort du dispositif ARVEJ sur le quartier de Moulins !

Quand il réduit de 50% sa participation au financement du Contrat Educatif Local !

Quand il réduit les moyens des associations sur le terrain, et je tiens à dire que nous sommes très inquiets ce soir sur le devenir du Contrat Temps Libre et de son financement qui est aujourd'hui l'objet de toutes les menaces en terme de désengagement par la CNAF, donc bien sûr sur des consignes gouvernementales !

Quand il abandonne la police de proximité !

Quand il tolère une économie souterraine qui se développe !

Ou quand il cautionne les phénomènes de ghettoïsation du logement social alors que la loi SRU n'est pas appliquée, surtout dans certaines villes ! Et permettez-moi de dire qu'il y a parfois des délinquants qui s'ignorent quand, dans une ville comme Neuilly, on n'a que 3% de logements sociaux sur les 20% obligatoires !

Par ailleurs, les statistiques n'ont jamais été aussi peu fidèles à la réalité... Qui, d'entre nous, n'a pas un voisin, un ami, un membre de sa famille, qui a été découragé de porter plainte en se présentant à la Police nationale ?...

C'est l'insécurité sociale qui, aujourd'hui, se manifeste avant tout, et les 10% de RMistes que notre ville connaît en plus depuis 2002 n'en est qu'un exemple !

Alors, sachons nous garder de propos excessifs sur la sécurité et la justice, « il faut nettoyer la cité de la Courneuve de ses délinquants »... je n'emploierai pas un mot d'une marque allemande servant à nettoyer « les choses »... si vous voyez à quoi je peux faire allusion...

Ces propos sont simplement populistes, démagogiques. Il ne suffit pas de mener des opérations spectaculaires, comme à la Courneuve, pour lutter efficacement contre l'insécurité.

La politique, ce ne sont pas des mots, ce ne sont pas des effets d'annonce, ce sont des actes ! C'est pourquoi la Ville de Lille, Madame le Maire, mes chers collègues, a pris ses responsabilités.

En proposant ce soir au vote un nouveau CLS, Monsieur Roger VICOT apporte aux Lillois, Hellemmois et Lommois, une réponse encore mieux adaptée afin d'assurer pour tous, et ce, quel que soit son lieu de résidence, la sécurité et la tranquillité.

Mais cette garantie, on l'a bien compris, ne peut être assurée que si le Gouvernement donne aux collectivités territoriales de véritables moyens de fonctionner. Aujourd'hui, nous en sommes loin !

Alors, en conclusion, après la lutte contre la fracture sociale de 1995, fracture qui est devenue un gouffre, Monsieur le Président de la République nous a sorti la sécurité comme la priorité des priorités lors d'une campagne célèbre en 2002.

Force est de constater que les résultats obtenus depuis trois ans sont inversement proportionnels aux multiples gesticulations de son Ministre de l'Intérieur.

La Droite lilloise, ce soir, nous a encore une fois sorti la tirade du pompier pyromane dans une sorte de schizophrénie politique, visant à nous faire oublier à Lille la casse sociale du Gouvernement qu'elle soutient...

(vives protestations de l'UPL)

... plus d'inégalité, plus de désespoir... cela concourt à alimenter l'insécurité !

Certes, le Contrat local de sécurité n'est pas une panacée aux maux complexes de notre société, mais il engage de nombreux partenaires à une élaboration collective d'une politique la plus efficace possible en matière de sûreté au sens large du terme.

En ce sens, il tourne le dos aux Pères Fouettard en tous genres et aux démagogues débridés !

En ce sens, Madame le Maire, chers collègues, le CLS est un engagement pour défendre une certaine forme de société, celle de la responsabilité dans le progrès social. Aussi, le Groupe socialiste votera ce nouveau CLS de Lille – Hellemmes et Lomme.

Madame le Maire.- Bien.

Mes chers collègues, je vais intervenir rapidement, étant donné la qualité des interventions à la fois de Roger VICOT, mais aussi de Monsieur le Préfet de Police et de Monsieur le Procureur de la République qui ont parlé de la vigueur de notre partenariat, de la qualité exceptionnelle du travail collectif et de la façon dont la Ville a su anticiper et être innovante dans beaucoup de domaines qui sont aujourd'hui dans la loi, je pense aux cellules de veille et aux Délégués du Procureur. Et étant donné également la qualité des interventions des membres représentant les groupes de la Majorité.

Un mot d'abord sur la sécurité et la difficulté à bien l'appréhender. Je crois que nous devons tous être attentifs à cela. Les statistiques peuvent être utilisées dans tous les sens.

Mettre en place un Observatoire de la sécurité, pourquoi pas ? ... mais quand j'ai des statistiques qui viennent de la Direction de la sécurité publique du Nord où on m'explique qu'au mois de juillet, on a eu une augmentation de 25% de la délinquance par rapport à l'année précédente, et qu'au mois d'août, on est seulement à +2,83%, comment comprendre ? ...

Comment l'expliquer quand on sait que Monsieur SARKOZY, alors nommé Ministre de l'Intérieur, la première fois, avait demandé –c'est la Police qui nous l'a dit- qu'un certain nombre de plaintes –ce sont les Lillois qui nous ont écrit- déposées dans les commissariats de police soient mises en main courante et non pas en statistiques ?

Quand on fait des petits bâtons à chaque fois qu'on arrête un jeune qui fume un « pétard » au lieu de poursuivre ceux qui font que cela existe, on donne l'impression d'agir, mais on ne le fait pas !

Je dirai que ce qui est important dans la sécurité, c'est de regarder la qualité du travail réalisé, c'est de travailler jour après jour comme nous le faisons avec l'Etat, la Police Nationale, la Justice, avec les services du Département et nos propres services sur le terrain, le Procureur de la République l'a rappelé tout à l'heure.

Depuis 2000, nous faisons des réunions avec le Procureur de la République, le Préfet de Police, réunions dans lesquelles nous regardons les cas particuliers dans un certain nombre de quartiers. C'est ce qui a donné lieu aux cellules de veille. C'est comme cela qu'on arrive à travailler sur la sécurité, et pas, comme l'a très bien dit Patrick KANNER, par des gesticulations et des grandes annonces !

Rappelez-vous la loi SARKOZY qui devait régler définitivement la question des squats dans les immeubles en rendant pénalement responsable une telle présence.

Aujourd'hui, le bilan vient d'en être fait par l'Inspection générale. Il y a quelques cas en France parce qu'on n'arrive pas à prendre ces jeunes, parce qu'on n'a pas la preuve qu'ils ont fait quelque chose qui ne va pas ... Tout simplement, cela ne marche pas !

Quand on fait voter des lois qui n'ont aucune chance de marcher, on décrédibilise un peu plus l'action politique !

Nous, ce que nous voulons, ce sont des résultats, donc travailler et trouver -Walid HANNA l'a très bien montré tout à l'heure avec un exemple concret- à chaque fois les solutions les plus adaptées.

Et puis, ne pas oublier l'essentiel, Patrick KANNER l'a dit, c'est-à-dire pourquoi, aujourd'hui, l'insécurité remonte.

J'ai été frappée, Monsieur DECOCQ, de constater que, quand M. de VILLEPIN et Monsieur SARZOKY ont fait le bilan des 100 jours... il n'y a pas eu un mot sur la sécurité ! Et pourtant, la dernière campagne présidentielle a été faite sur ce thème !

Pourquoi pas un mot ? Parce que les chiffres ne sont pas bons ! Et si je laisse de côté les chiffres globaux, parce que j'ai expliqué comment on pouvait les manipuler, et que je regarde ceux qui doivent obligatoirement donner lieu à une inscription, c'est-à-dire les violences contre les personnes et les biens, les augmentations au niveau national, comme au niveau local, sont extrêmement importantes.

Sur des sujets comme ceux-là, on a fait une campagne présidentielle avec des slogans et on fait de la gesticulation.

Où alors on peut agir, et c'est ce que nous essayons de faire, non pas avec la prétention de tout régler. Ce n'est pas, Monsieur DECOCQ, « notre » Contrat local de sécurité, c'est le Contrat local de sécurité -et Roger VICOT que je salue a fait un immense travail avec les services de l'Etat, Justice, Police et les services du Département- que tous les partenaires reconnaissent pour faire des actions ensemble pour améliorer encore l'action de répression que mène la Police nationale, l'action que mène la Justice, même si c'est de plus en plus difficile vu le manque de moyens qui est le sien, l'action que mène le Département, et notre action.

Il y a un point sur lequel je suis totalement d'accord avec vous, mais vous le savez, pourquoi dire que nous ne comprenons pas... Non seulement nous ne confondons pas l'action sociale et la prévention de la délinquance, mais vous le savez, à plusieurs reprises, je l'ai dit, et nous en parlons souvent avec Marc BODIOT, si nos centres sociaux ont parfois des difficultés avec des jeunes, c'est parce qu'il n'y a pas suffisamment d'acteurs de prévention de la délinquance.

Mais une fois qu'on a dit cela, je l'ai dit dans notre bilan municipal, nous n'arrivons pas à trouver des organismes de prévention de la délinquance, au-delà des grands que nous connaissons dans Lille. C'est pour cela que le Président du Conseil Général met l'accent là-dessus actuellement. Il faut trouver des gens formés et ce n'est pas facile, des gens qui sont sur le terrain la nuit, pas des gens qui prennent des rendez-vous dans des bureaux, des gens qui savent répondre à des jeunes, alors que ces jeunes ne demandent pas seulement d'être pris en main, d'avoir des repères, ils demandent aussi d'avoir du travail, un logement...

Et c'est là où ce que vient de dire Patrick KANNER est quand même la réalité, avec l'augmentation du chômage, avec les difficultés de logement, avec l'ensemble des dispositifs d'accompagnement qui sont aujourd'hui réduits, les emplois jeunes qui ont disparu, même si on essaie de les remettre en les précarisant dans l'Education Nationale, toutes les associations qui viennent nous voir et qui accompagnent ces jeunes voient aujourd'hui leurs moyens réduits.

Là-dessus, je suis d'accord avec vous.

Mais, il y a un point sur lequel je ne suis absolument pas d'accord ! Si je vous écoutais, nous ne devrions intervenir auprès des jeunes que lorsqu'ils sont devenus délinquants ! Non, justement ! la véritable action politique, c'est bien sûr de régler la délinquance au moment où elle

existe, mais c'est aussi de faire en sorte que les jeunes ne deviennent pas délinquants ! D'où le Projet Educatif Global, d'où l'ensemble de ces actions qui visent à amener de la citoyenneté, à amener des repères aux jeunes, à les ouvrir et ouvrir y compris leur cœur par la culture, par le sport, vers d'autres aspects pour qu'ils aient envie de vivre en société en respectant les autres. C'est cela aussi la politique qui permet de réduire la délinquance.

Venons-en à ce problème de vidéo-surveillance.

Cela va peut-être vous étonner, mais contrairement à vous sur ce sujet, je suis d'un grand pragmatisme. Je considère que lorsqu'il s'agit de la sécurité de nos concitoyens, il ne doit pas y avoir de propositions idéologiques, et donc, depuis plusieurs mois, nous travaillons avec Roger VICOT, nous avons regardé l'ensemble des études qui ont été réalisées sur la vidéo-surveillance.

Vous, vous dites, et j'attends que vous me fassiez passer ces travaux de recherche : « toutes les études le montrent ... ».

Nous, nous avons regardé, et d'abord, en France, il y a très peu de travaux. Les travaux de recherche les plus poussés sont ceux qui ont été faits en Grande-Bretagne puisqu'il faut savoir que Londres est la ville la plus équipée. Un Londonien est filmé environ 300 fois par jour... j'y reviendrai.

Une étude a été menée par l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité, par Monsieur Eric HEILMANN et Madame Marie-Hélène MORNET qui font le point de toutes les enquêtes menées depuis dix ans par les criminologues anglais sur la vidéo-surveillance, parce que c'est là que les études ont un peu de recul et c'est là qu'elles sont intéressantes.

Pourquoi les avons-nous regardées ? Que disent-elles ? et je pourrais vous passer ces conclusions ...

La vidéo-surveillance n'a que des effets limités sur le volume de la délinquance dans l'espace public, environ 2% des statistiques, pas de changement significatif sur les atteintes aux personnes -ce qui est quand même le plus important-, un effet sur les vols de voitures et sur les cambriolages. Vous allez me dire que c'est déjà bien ... oui, bien sûr !

Lorsqu'il y a un effet, la vidéo-surveillance a été accompagnée d'un redéploiement des forces de police -ce qui veut dire qu'il faut les avoir, et j'y reviendrai- mais l'effet positif n'est jamais durable et dans tous les cas, elle se déplace, contrairement à ce que vous dites, dans la zone la plus proche non vidéo-surveillée.

Ce sont des études anglaises qui viennent de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité !

Deuxièmement, il y a eu un très grand congrès de criminologie à Rio de Janeiro qui a été consacré à ce sujet et qui arrive exactement aux mêmes conclusions, qui dit que le comportement des délinquants s'adapte en tout état de cause au système.

Vous dites « cela existe ailleurs et cela marche ».

Je vais prendre les deux exemples que vous avez cités : Lyon et Levallois-Perret.

A Lyon, j'ai joint l'équipe du Maire parce que j'avais vu dans un journal -19%. Je l'ai appelé et il m'a dit qu'il n'avait pas encore les conclusions des études. Le comité d'éthique vient d'être mis en place, et cela rejoint le problème de fond dont je vais parler dans quelques instants et dont Michelle DEMESSINE a très bien parlé.

Aujourd'hui, si nous avions la preuve que la vidéo-surveillance réduisait de manière conséquente l'insécurité, nous pourrions nous poser la question. Mais le problème qui se pose aujourd'hui est que si, non seulement des partis politiques, mais aussi des citoyens, des associations,

ont demandé au Maire de Lyon de mettre en place ce comité d'éthique, c'est qu'il y a des atteintes aux libertés individuelles et collectives.

Vous dites que l'espace public n'est pas l'espace privé, mais quand on sait qu'un Londonien est filmé 300 fois par jour... quand vous rentrez dans un lieu public, dans une église, quand vous avez une certaine orientation sexuelle, quand vous voulez sortir avec qui vous voulez, avez-vous envie que ceci soit photographié, filmé ?...

On n'est pas dans les slogans, Monsieur DECOCQ ! J'ai travaillé sur la question... Vous savez bien que je suis besogneuse et que j'ai besoin de travailler pour comprendre ! Les questions posées sont toujours les mêmes : que fait-on des images ? Quand les détruit-on ? Qui peut les utiliser ? Comment forme-t-on les gens qui sont derrière ?

Si c'était la loi, je l'appliquerais comme je l'ai toujours fait car je suis républicaine, mais aujourd'hui, voilà les questions qui se posent !

A Levallois-Perret, alors là, c'est encore plus clair puisque Patrick BALKANY avait fait installer 86 caméras en 1991 pour un coût de 3 M€ ! Le nouveau Maire, Monsieur DE CHAZEAU, commande un audit qui conclut que le coût de fonctionnement est considérable au regard de la fonctionnalité de l'outil mis en place, ainsi que de son inutilité au vu du projet initial, faire réduire l'insécurité.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'audit qui a été réalisé !

Quand je vous dis qu'il n'y a pas d'idéologie dans notre position, c'est qu'il me semble que la vidéo-surveillance peut apporter des solutions dans des cas très particuliers. Par exemple lorsqu'on est dans des lieux fermés, lorsque ces lieux peuvent à l'évidence créer des problèmes de sécurité. C'est la raison pour laquelle il existe une vidéo-surveillance dans les transports en commun, dans le métro, dans les parkings, dans des lieux où l'on sait qu'il peut y avoir des vols, des agressions, etc... cela nous paraît une très bonne chose.

C'est comme cela que tous les lieux publics comme les banques et autres les utilisent.

Mais quand vous rentrez dans le parking, c'est marqué ! Quand vous rentrez dans le métro, c'est marqué ! Quand vous rentrez dans la banque, c'est marqué ! Tout le monde sait que vous pouvez être filmé et que ces images peuvent être conservées !

Réfléchissons bien, considérons-nous vraiment que la seule façon de lutter contre l'insécurité dans nos sociétés, c'est de mettre des caméras partout ou faut-il plutôt faire en sorte, en trouvant des solutions adaptées, que ces jeunes ne deviennent pas des délinquants ? Ne vaut-il pas mieux nous attaquer aux causes et faire en sorte de régler le problème ensemble ?

J'en viens maintenant au problème des tags dont vous avez parlé.

D'abord, sans vouloir être désagréable, je vous ferai quelques petits cadeaux... Je vous ai lu, comme je lis toujours les conclusions de vos conférences de presse, Catherine CULLEN fait un mémoire là-dessus, graff et tag, ce n'est pas la même chose ! Je vous renvoie à la très belle exposition sur le muralisme mexicain qui a eu lieu au Musée d'Art Moderne à Villeneuve d'Ascq...

Monsieur DECOCQ.- Vous me prenez pour un idiot ?...

Madame le Maire.- Pas du tout, mais vous avez dit « tag et graff », donc je vous réponds que ce n'est pas la même chose ! Je ne vous prends pas pour un idiot, je me permets de vous apporter des précisions...

Il y aura d'ailleurs une très belle exposition de Dubuffet dans quelques jours au Musée de Villeneuve d'Ascq et le mouvement des graffeurs est aujourd'hui reconnu...

Monsieur DECOCOQ.- Il y a des graffeurs qui taguent ...

Madame le Maire.- Evidemment ! mais dans ce cas, ce n'est plus un graffeur, c'est un tagueur, et là je suis contre le tag !

Venons-en aux tags. Là aussi, soyons clairs. Nous sommes passés d'un peu moins de 1.000 m² de tags traités par an à 1.000 m² traités par mois. Vous le savez et vous avez raison de le dire parce que cela va être coûteux, nous avons lancé un appel d'offres qui donnera lieu à une décision au prochain Conseil Municipal de novembre, les entreprises doivent répondre à la condition suivante qui a d'ailleurs été réalisée dans d'autres villes : 90% des tags dans tous les quartiers de la ville devront être supprimés en un an, et ensuite, tout nouveau tag devra être effacé dans les huit jours.

Alors, bien sûr, cela ne me satisfait pas de dépenser autant d'argent pour cela, mais pensez-vous que la vidéo-surveillance vous permettrait de régler le problème ? ...

Je vais vous donner un exemple.

Avec la Police Nationale, nous avons monté une opération à Fives où il y avait beaucoup de tags, et ils ont réussi, avec notre aide, à arrêter en flagrant délit un certain nombre de jeunes.

Ces jeunes, et c'est la même chose pour ceux qui ont été arrêtés –et je m'en réjouis- et qui graffaient les vitrines du centre-ville, ont moins de 16 ans !

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'ils ne peuvent pas être jugés pour être envoyés dans un centre fermé, comme on l'appelle aujourd'hui, pour avoir tagué. Deuxièmement, s'ils ont moins de 16 ans, ils ne peuvent pas faire de tâches d'intérêt général, et pourtant, le Procureur l'a rappelé, nous avons développé les tâches d'intérêt général dans notre ville pour tous les petits délits qui ne donnaient pas lieu à des sanctions. 97% d'entre eux étaient classés ! C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place ces Délégués du Procureur pour proposer des tâches d'intérêt général, mais pour cela, il faut des jeunes de plus de 16 ans.

Lorsqu'ils ont moins de 16 ans, nous essayons de convoquer les familles et de les convaincre qu'il faut sanctionner un tel comportement ! Mais nous n'avons aucun autre moyen !

Et d'ailleurs, quels seraient ces moyens ? Que veut-on faire d'un jeune de 13 ans qui a tagué des murs dans une ville, si ce n'est ce que nous faisons, une admonestation, prévenir la police, essayer de comprendre ! ...

Je crois que c'est vraiment l'organisation de notre société. Il faut aussi que chacun d'entre nous, quand il voit cela, dise à ce jeune d'arrêter. Il faut que nous soyons capables d'accompagner les choses ! Il ne faut pas croire que la vidéo-surveillance qui portera atteinte à la liberté de tous les Lillois permettra de traiter ce problème-là.

Le dire, c'est raconter des histoires, c'est faire preuve de démagogie, avec le nouveau slogan de la vidéo-surveillance !

Si la preuve était apportée que la vidéo-surveillance, dans des cas complémentaires à ceux où elle est utilisée, apportait des résultats, je serais prête à la regarder. Vous avez dit « toutes les recherches et toutes les études démontrent... », j'ai noté... eh bien, il n'y a pas d'études et de recherches qui démontrent... elles démontrent toutes l'inverse, et moi, encore une fois, j'essaie d'être pragmatique !

J'en termine en disant qu'aujourd'hui, pour être encore plus efficace dans la sécurité, je suis très heureuse des actions que nous avons prévues avec nos partenaires dans le Contrat local de sécurité, et je félicite Roger VICOT et toutes les équipes du travail qui a été fait, et dont se sont aussi félicités le Procureur de la République, le Préfet de Police et le Président du Conseil Général.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit par plusieurs intervenants avant moi, cela demande des moyens, et je vous rappelle, M. DECOCQ, que nous avons 162 policiers en moins depuis que le Gouvernement que vous soutenez est arrivé au pouvoir ! J'ai encore vérifié ce matin avec le Préfet de Police, ce sont effectivement les chiffres qui nous sont donnés par la Préfecture de Police.

J'ai écrit au Ministre, comme sans doute beaucoup d'entre nous, pour lui rappeler ces faits, il m'a annoncé l'arrivée de 61 policiers. J'ai appris avant-hier qu'ils devaient être uniquement affectés au réseau ferré de transport ! Le Préfet de Police a annoncé tout à l'heure qu'il pensait en mettre une partie sur le terrain, et j'ai été heureuse d'entendre que, contrairement au discours que vous nous faites et que nous avait fait Nicolas SARKOZY disant que la police de proximité, que Daniel VAILLANT avait mise en place, ne servait à rien, eh bien, Monsieur le Préfet de police considère que c'est dans les commissariats de proximité qu'il faut remettre ces agents !

C'est aussi notre conviction et c'est tout l'inverse de ce que vous avez dit jusqu'à aujourd'hui dans les débats que nous avons sur la sécurité.

Là aussi, on revient sur ce qui a été fait auparavant, sans doute parce que les résultats aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des attentes.

Et il nous manque toujours 115 policiers à Lille sur la voie publique, et c'est évidemment tout à fait ennuyeux !

De même qu'on attend toujours cette loi sur la prévention de la délinquance que Monsieur SARKOZY a annoncée à plusieurs reprises ! Je serais ravie qu'il y ait des formations en France pour qu'on ait des éducateurs spécialisés plus nombreux qu'aujourd'hui. Cette loi nous est annoncée jour après jour, mais nous ne l'avons toujours pas !

De même que, sur les équipes de réussite éducative, Madame CAPON s'était félicitée des 400.000 € que nous allions recevoir, mais depuis trois jours, nous sommes extrêmement inquiets puisque le Préfet de Région vient de nous confirmer que cet argent serait pris sur les Contrats de villes et sur les Contrats Temps Libre ! Donc, non seulement nous n'aurons pas d'argent complémentaire, mais en plus, nous aurons très certainement moins d'argent au total que nous n'en avons !

Donc là aussi, les effets d'annonce sont vraiment très ennuyeux parce que beaucoup d'associations qui travaillaient avec nous vont devoir arrêter ce travail qui vise véritablement à lutter contre l'insécurité, à la prévention quotidienne sur le terrain.

Nous agissons, comme l'ont dit le Procureur de la République et le Préfet de Police, main dans la main, avec l'Etat sur le terrain. Nous attendons des moyens complémentaires et nous essayons de trouver à chaque fois les réponses les plus adaptées. Les cellules de veille fonctionnent très bien. La police de proximité, je suis heureuse qu'on y revienne. Les Délégués du Procureur permettent de ne laisser aucun acte impuni, même si parfois les sanctions pour les plus jeunes sont des admonestations et des rappels à la loi.

Voilà très concrètement comment l'équipe municipale essaie de lutter contre l'insécurité malgré la faiblesse de moyens de la Police Nationale que je rappelle parce qu'elle est quand même la base de cette politique que vous portez, dont vous parlez, qui est celle de la répression.

Nous, Michelle DEMESSINE l'a dit, nous voulons une politique juste, entre répression et prévention, et pour cela, il nous faut des moyens et il faut arrêter de nous les enlever.

Voilà ce que je souhaitais vous répondre, Monsieur DECOCQ. Vous voyez qu'en la matière, il faut que nous soyons à la fois modestes et pragmatiques parce que l'insécurité a des causes multiples, et que nous préférons nous attaquer aux causes et aux effets plutôt que de faire des effets d'annonce sur un soi-disant procédé technique qui réglerait tous les problèmes !

Les maux de notre société sont malheureusement beaucoup trop graves pour qu'un système comme la vidéo-surveillance puisse les régler. Quant aux atteintes aux libertés publiques, le Procureur a terminé par là et il a raison, nous devons trouver le juste équilibre entre la recherche de la sécurité qui est majeure pour nos concitoyens et la non-atteinte aux libertés publiques auxquelles nous sommes tous attachés. En tout cas, nous, c'est ce qui nous guide !

Merci.

Je pense que nous pouvons mettre notre Contrat Local de Sécurité aux voix.

Qui vote pour : les groupes de la majorité

Qui vote contre : l'UPL (à l'exception de Monsieur RICHIR) et le groupe du Front National

Abstention : Monsieur RICHIR

Adopté à la majorité.

05/721 – Association Mouvement du Nid - Avenant.

Adopté.

Madame le Maire - Je vous remercie.

Il y a une intervention de Madame MAHIEU sur la délibération 716 de Monsieur VICOT.

STATIONNEMENT ET TAXIS

05/716 – Approbation des comptes rendus d'activité 2004 des parcs de stationnement Opéra et République.

Madame MAHIEU.- Madame le Maire, mes chers collègues, les diverses délibérations concernant le stationnement montrent une nouvelle fois votre conception très personnelle du PDU.

Un exemple pris ce soir dans les comptes rendus d'activité des différents parcs de stationnement : la politique de rééquilibrage des usagers abonnés au profit des usagers horaires est poursuivie. Ces automobilistes abonnés se retrouvent sans solution, hormis celle d'un éventuel PDE qui, vous le savez, est réservé de fait aux seules grosses entreprises.

Madame le Maire, les Lillois veulent des solutions et non pas, comme vous l'avez prétendu, lors de la traditionnelle réception de rentrée des commerçants et artisans, que "les voitures rentrent en ville pour ensuite se plaindre des problèmes de circulation et de stationnement".

D'ailleurs, l'ensemble des intervenants à cette soirée a évoqué ce sujet. Ils l'avaient déjà fait les années précédentes.

S'ils insistent d'année en année, et de plus en plus fort, c'est bien parce que la politique menée par votre Majorité n'a apporté aucune amélioration et n'a pas du tout convaincu, malgré le fait que vous répétiez "ne pas vouloir d'une ville sans voitures".

Pire ! A chaque décision prise, la situation se dégrade (on ne parle plus de la rue Faidherbe, de la rue des Canonniers et plus récemment de la rue Solférino) au point que certains pensent qu'il y a forcément dans votre Majorité un spécialiste : un adjoint aux embouteillages !

Arrêtez donc de prendre les automobilistes à rebrousse-poil en imposant vos décisions sans concertation !

En fait, vous êtes toujours dans une logique d'application dure du PDU, alors que le PDU, conçu et voté par les élus de la Communauté Urbaine, appelle -je cite- "à la mobilisation des acteurs pour faire partager et pérenniser la culture PDU". Il s'agit ni plus ni moins de "sensibiliser, convaincre, faire participer, mobiliser" .

Plus loin, je cite toujours : « autant d'actions à déployer à l'avenir pour que ce projet collectif ne soit pas perçu ou vécu comme une contrainte, mais bien comme une vraie opportunité par le plus grand nombre ».

Une nouvelle fois, notre Groupe dit non au PDU dur qui consiste à prendre le PDU comme prétexte à chasser coûte que coûte les automobilistes hors de Lille.

Oui au PDU doux avec des mesures destinées à convaincre les automobilistes de laisser leur voiture, des mesures qui leur proposent de véritables choix, des mesures qui les fassent participer au processus de décision.

Oui encore à des actions pédagogiques expliquant les enjeux du PDU.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Les bras nous en tombent un peu parce qu'une telle caricature d'une politique qu'on essaie de mettre en place nous paraît assez étonnante !

Je ne sais pas si Roger VICOT souhaite intervenir ?... Je pense que nous n'allons pas nous réexprimer une énième fois. Nous avons eu un débat très important sur le stationnement, les déplacements, avant l'été. On peut continuer à caricaturer, mais je pense que ce n'est pas très utile.

Je voudrais en revanche vous dire que j'ai écrit au Préfet pour la rue Solférino où nous avons 7.000 voitures en plus depuis que l'autopont Lille-La Madeleine a été fermé, autopont qui, étonnamment d'ailleurs, devient une difficulté au moment où on le transfère au Conseil Général ! Jusqu'à présent, l'Etat, qui en était responsable, n'avait pas vu de problèmes de sécurité...

En attendant, c'est un vrai problème pour la rue Solférino et au-delà de cela pour l'entrée dans Lille. Je m'en suis entretenu avec M. le Préfet, et je crois que les solutions sont en train d'être trouvées. Il y a effectivement là une vraie difficulté, et puisque vous parlez de concertation, il aurait été souhaitable que la Préfecture ne fasse pas cela en plein été sans prévenir qui que ce soit, ni le Maire de La Madeleine qui s'en est plaint, ni le Maire de Lille, ni le Président de la Communauté urbaine !

Je mets cette délibération sur le stationnement au vote.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

05/717 – Approbation des comptes rendus d'activité 2004 des parcs de stationnement Grand Place et Peuple Belge.

05/718 – Approbation des comptes rendus d'activité 2004 des parcs de stationnement Euralille - Gare de Lille Europe - Lille Grand Palais - Tours.

Adoptés.

Madame le Maire - Il y a une demande de vote séparé de la part du groupe communiste sur la délibération 719.

05/719 – Stationnement payant en surface - Lancement d'un appel d'offres

Qui vote pour : tous les groupes sauf le groupe communiste
Contre : le groupe communiste

Adopté à la majorité.

05/776 – Avenant n° 7 au contrat d'affermage des parcs de stationnement du Centre International d'Affaires des Gares.

Adopté.

Madame le Maire - Je passe la parole à Alain CACHEUX, puis à Marie-Christine STANIEC pour vous présenter le Plan Local d'Habitat, le deuxième sujet majeur de notre Conseil Municipal.

Chemise n° 9

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

05/627 – LILLE-LOMME (Commune associée) - Rives de la Haute Deûle – Modification du PLU relative au secteur de la ZAC du premier secteur opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

Adopté.

05/628 – "Coeur Historique" du quartier de Wazemmes - Réaménagement de l'îlot Maène Bie – Groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour le choix d'un maître d'oeuvre unique.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National s'abstenant.

05/629 – Ravalement de façades - Subventions.

Adopté.

ACTION FONCIERE

05/630 – Cession au profit de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord de parcelles sises à Lille rue Bolivar.

05/631 – Acquisition d'un terrain sis à Lille, rue du Jardin des Plantes.

05/632 – Transaction - Récupération des loyers payés par la Ville pour le poste de police de Fives.

05/633 – Vente par la Ville au Conseil Général du Nord d'une parcelle de terrain incluse dans le collège "Henri MATISSE" rue Dupleix à Lille.

05/634 – Achat de l'immeuble situé à Lille 189 rue des Postes, 9 cité des Postes.

05/635 – Tri Postal - Convention de mise à disposition Ville de Lille/RFF.

05/636 – Immeuble sis à Lille, 18-20 rue de Frémy – Vente par la Ville de Lille au profit de Monsieur Spillebout.

05/637 – Réaménagement du siège de Lille Métropole - Communauté Urbaine – Vente par la Ville des emprises communales à usage de parkings situées rues du Ballon et de la Communauté.

Adoptés.

HABITAT

05/638 – Lutte contre le logement insalubre - Octroi de primes de travaux de sortie d'insalubrité.

05/639 – Lutte contre la vacance - Mise en œuvre de la procédure d'Etat d'abandon manifeste.

Adoptés.

05/640 – Programme Local de l'Habitat approuvé par Lille Métropole Communauté Urbaine: avis favorable de la Ville de Lille et de ses communes associées Hellemmes et Lomme.

Madame le Maire, mes chers collègues, à cette heure, je vais essayer d'aller à l'essentiel sur la présentation de ce Plan Local de l'Habitat.

Je vous rappelle que la Ville de Lille, comme les 85 autres communes de la Communauté, est consultée sur le contenu d'un document qui a été adopté à l'unanimité le 1^{er} juillet 2005 par l'assemblée communautaire.

Un Plan Local de l'Habitat, c'est à la fois un diagnostic de la situation de l'habitat sur le territoire concerné, l'ensemble de la Communauté Urbaine, mais également plus particulièrement sur Lille – Hellemmes – Lomme, et c'est un certain nombre de propositions d'amélioration de la situation.

Le diagnostic, je le rappelle rapidement, est désormais bien connu.

Une crise majeure de l'habitat, du logement, dans notre métropole comme dans les grandes agglomérations françaises et en particulier la région parisienne, avec, pour ce qui concerne la

métropole, une construction insuffisante. Un seul chiffre : il faudrait construire entre 5.000 et 5.500 logements par an, tous financements confondus. Or, nous en sommes plutôt sur les dernières années autour de 3.200-3.300.

Donc, insuffisance de la construction, et ce qui vaut pour l'ensemble de la construction vaut encore plus pour le logement locatif social.

Une tension croissante des marchés du logement. C'est bien entendu ce que tous les élus et tous les citoyens constatent eux-mêmes, à savoir la hausse des prix pour l'acquisition d'un logement ou la montée des loyers.

C'est bien entendu le blocage des parcours résidentiels, en particulier la sortie des logements HLM qui se ralentit puisque les gens n'arrivent pas à trouver de solution, que ce soit dans le parc privé, dont les prix ont flambé, ou en accession sociale à la propriété qui, de plus en plus, a du mal à se concrétiser dans notre métropole.

Autre constat, c'est la spécialisation excessive des territoires. Pour ce qui concerne Lille, c'est la multiplication des petits logements avec la difficulté de loger les familles plus importantes, mais également plus généralement les habitants modestes de notre métropole.

Enfin, dernier point de cette crise du logement, c'est la précarisation des plus modestes, une difficulté croissante de logement pour les plus fragiles et les plus démunis.

Notre programme communautaire de l'habitat qui se veut à la fois ambitieux et volontariste décline 4 grandes orientations :

Un programme d'actions exprimé en 8 axes opérationnels, et une déclinaison sur les 8 territoires communautaires. Je me contenterai de dire quelques mots sur le territoire lillois qui nous intéresse très directement aujourd'hui.

4 grandes orientations.

La première est d'accroître l'offre nouvelle et de réamorcer les parcours résidentiels. C'est une volonté très forte de la Communauté avec les implications financières, que je déclinerai dans quelques instants, d'accélérer la construction de logements locatifs sociaux et très sociaux à hauteur de 2.000/an en dehors des dossiers ANRU, puisque dans le cadre des dossiers ANRU nous reconstruisons des logements démolis, 1 pour 1. Cela veut donc dire qu'il n'y a pas en termes quantitatifs d'augmentation du parc de logements.

2.000 logements locatifs. Gardons en tête qu'en 2002-2003, nous étions aux alentours de 800-900 logements. C'est donc plus que le doublement qu'il faut réaliser très rapidement pour répondre à la demande.

Nécessité également de relancer l'accession sociale dans le neuf et dans l'ancien, avec une contribution communautaire significative qui viendrait s'ajouter à l'aide que représente le prêt à taux zéro.

3^{ème} élément de cette nécessité d'accroître l'offre nouvelle, c'est évidemment une politique foncière métropolitaine ambitieuse qui prévoit l'acquisition d'un certain nombre de terrains dans les zones d'extension urbaine telles qu'elles viennent d'être définies dans les Plans Locaux de l'Urbanisme. Cela nous concerne moins, puisque la ville de Lille et celles d'Hellemmes et de Lomme étant relativement urbanisées, ce sont plus les autres aspects de la politique foncière qui nous concernent, à savoir le recyclage des friches urbaines et industrielles, et par ailleurs la prise en compte de déficits d'opérations de construction de logements locatifs sociaux. Cela nous concerne très

directement à Lille puisque le prix du foncier y est en général supérieur à celui que l'on constate dans d'autres communes de la métropole.

2^{ème} axe de ce Plan local de l'habitat : réhabiliter le parc de logements et rééquilibrer les territoires.

C'est bien entendu en améliorant le parc locatif social en dehors de l'ANRU -ce qu'on appelle les subventions PALULOS- largement subventionné dans les dossiers dans la géographie de la politique de la ville, mais qui sont désormais un peu en déshérence en dehors de cette géographie prioritaire. Or, il faut moderniser ce parc pour éviter les dégradations qui, demain, créeraient un certain nombre de difficultés dans les quartiers concernés.

Il faut accompagner les politiques communales de rénovation urbaine en veillant à leur cohérence avec le PLH.

Poursuivre et accélérer la réhabilitation du parc privé ancien. C'est un objectif que nous nous sommes fixé depuis quelques années.

Favoriser la qualité urbaine architecturale et environnementale en essayant de réconcilier des objectifs de planification et d'augmentation quantitative avec des objectifs plus qualitatifs, en particulier la prise en compte des contraintes environnementales qui sont absolument nécessaires.

Autre axe important : répondre aux besoins en logement des populations spécifiques et des ménages en difficulté dans l'ensemble du territoire.

La Communauté est un outil d'investissement et peut donc agir sur l'offre beaucoup plus que sur le traitement social de ces familles, qui relèvent d'ailleurs du Conseil Général.

La Communauté souhaite donc contribuer à l'augmentation de l'offre en direction de ces ménages. Mais il faut bien voir que les structures d'urgence, les structures d'hébergement sont actuellement excessivement concentrées sur Lille et sur Roubaix.

Près de 70% de l'offre d'hébergement d'urgence est située sur le territoire des villes de Lille et de Roubaix.

Donc, l'augmentation tout à fait souhaitable de l'offre doit se faire notamment dans les territoires sous-occupés de notre métropole pour essayer de rééquilibrer les choses.

Au-delà de ces 4 grandes orientations, nous avons 8 axes d'intervention du programme d'actions que je ne détaille pas puisque je l'ai fait à travers les 4 grandes orientations.

J'ajouterai simplement que tout ceci n'a de sens, ce programme étant très volontariste, que si la Communauté Urbaine s'engage de manière très significative au niveau financier pour appuyer l'ensemble de ces politiques.

Là aussi, un seul chiffre. Sachez qu'en 2004, la Communauté a consacré 14,5 M€ à sa politique en matière d'habitat.

En 2005, nous sommes passés à un peu plus de 20 M€.

Durant les six années qui viennent à partir du 1^{er} janvier 2006, c'est une fourchette comprise entre 40 et 45 M€ qu'il va falloir consacrer à l'ensemble des actions menées en matière d'habitat si nous voulons atteindre les objectifs du PLH avec, en particulier, un très gros effort en matière de politique foncière à hauteur de 20 M€.

S'agissant de la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme, j'évoque par rapport à toutes ces actions 6 grandes priorités qui doivent être prises en compte et qui sont d'ailleurs complètement en phase avec les préoccupations de la Ville.

D'abord, l'accélération du développement d'une offre nouvelle qui contribue à la diversité sociale des quartiers.

Bien entendu, le locatif privé s'est particulièrement développé ces dernières années à Lille, et si nous voulons maintenir la diversité sociale dans nos quartiers, comme cela a d'ailleurs été fait depuis très longtemps, il faut absolument poursuivre -et cela demande des efforts financiers supplémentaires aujourd'hui- la construction de logements locatifs sociaux qui sont la garantie d'une véritable diversité sociale, en particulier dans les quartiers recherchés de la ville ou dans les quartiers en restructuration urbaine.

2^{ème} objectif important : accélérer le recyclage du foncier et sa maîtrise. Je l'ai dit, les extensions urbaines, nous en avons peu. Par contre, des friches urbaines et industrielles, nous en avons qu'il faut résorber quand leur vocation ultime est d'être plutôt réaffectées à l'habitat, et bien entendu, nous serons très directement concernés par la prise en charge du déficit foncier puisque le foncier à Lille est en général d'un prix supérieur.

3^{ème} axe important qui nous concerne très directement : c'est la mise en œuvre des projets ANRU de Lille qui concernent les quartiers de Lille-Sud et de la Porte de Valenciennes.

4^{ème} objectif : relancer la production HLM dans les quartiers dont la vocation sociale est la moins affirmée, mais également réhabiliter le parc locatif social en dehors de la géographie prioritaire de l'ANRU.

5^{ème} objectif : poursuivre les politiques de réhabilitation du parc privé. La grande majorité du parc de logements de Lille est un parc privé. Une bonne partie est de qualité, mais une autre partie nécessite une réhabilitation.

Tout ceci conduit à notre dossier ANRU habitat ancien, à la requalification des courées, à la lutte contre l'insalubrité, la vacance et l'indécence, dont Marie-Christine parlera dans quelques instants.

Et puis, essayer de favoriser l'accession sociale dans l'ancien.

Dernier point : assurer une réponse équilibrée au besoin en logements spécifiques et améliorer la solidarité entre les quartiers.

Les populations spécifiques, ce sont bien entendu les jeunes sans ressources, mais également les étudiants, faire en sorte que l'offre de logements étudiants soit mieux équilibrée dans les quartiers de la ville.

Mieux approcher les besoins des personnes âgées. Notre métropole, comme notre ville, subit le phénomène du vieillissement de la population, avec la conséquence qui en résulte en matière d'habitat, en particulier de la nécessaire adaptation d'un certain nombre de logements.

Cela vaut aussi pour la nécessité de développer l'offre de logements en direction des personnes handicapées.

Nous avons par ailleurs à favoriser l'adaptation des foyers de travailleurs migrants et des foyers de jeunes travailleurs. Il s'agit de politiques nationales que nous mettons en œuvre localement.

Enfin, maintenir et conforter une offre de logements adaptés aux populations les plus fragiles. Il est clair que la Ville de Lille, à ce niveau-là, a fait un très gros effort ces dernières années. Cet effort, nous entendons le maintenir sur le plan qualitatif, mais nous entendons bien que les autres territoires de la Communauté urbaine réalisent à leur tour cet effort pour que l'offre globale soit un peu plus équilibrée selon les territoires communautaires.

Je termine en disant qu'il s'agit d'une consultation administrative des communes qui est tout à fait obligatoire et ô combien indispensable, même si le document a été élaboré en étroite liaison avec l'ensemble des élus, et en particulier les Maires, et pour ce qui concerne les villes qui en disposent, avec les services d'habitat – logement des communes concernées.

Cette consultation va se dérouler jusqu'au 15 octobre. Ensuite, nous dépouillerons l'ensemble des avis des Conseils Municipaux. La Communauté devrait faire un deuxième arrêt le 25 novembre, et ensuite essayer d'accélérer le calendrier pour aboutir à une approbation du document le 16 décembre.

Quel est l'enjeu ?

Si nous avons un document qui est approuvé avant la fin de l'année, les pénalités qui sont versées par les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU, donc les communes qui ne disposent pas de 20% de logements sociaux, ces pénalités seront versées au budget communautaire et non pas au budget général de l'Etat, et donc pourront être affectées directement à la politique de l'habitat, en particulier dans les communes concernées par l'article 55.

Voilà, Madame le Maire, chers collègues, ce que je souhaitais préciser de manière très synthétique pour écourter notre dossier et faire en sorte de retenir l'attention de nos collègues.

Madame le Maire.- Vous avez parfaitement réussi.

Je passe la parole à Marie-Christine STANIEC, pour compléter l'intervention de Monsieur CACHEUX.

Madame STANIEC.- Madale Maire, chers collègues, encore quelques minutes sur l'habitat après la brillante intervention d'Alain CACHEUX sur le PLH pour évoquer le travail sur l'habitat ancien et plus précisément sur l'insalubrité.

Comme vous le savez, la Ville de Lille travaille depuis plusieurs années sur ce sujet. Pourtant, le constat n'est pas satisfaisant. Différentes études ont été menées faisant apparaître, d'après le recensement de 1999, 5 000 logements sans confort mais avec une fonction sociale importante, 59% des ménages étant très modestes, propriétaires occupants ou locataires.

C'est ainsi que depuis deux ans, dans un plan volontariste, ont été développés par la Ville une restructuration et un renforcement des services mais également une augmentation des moyens financiers. Tout cela pour une action qui s'articule autour de trois axes.

Une démarche partenariale financière LMCU, Région, Conseil Général, Etat, Caisse des Dépôts.

Une logistique avec une équipe capable d'aider les locataires ou les propriétaires dans leurs démarches sociales, comme par exemple avec le PACT, grâce à l'accompagnement individuel des locataires, tant dans l'exercice de leurs droits que de leurs devoirs, notamment par les associations de la ville telles que les APU par exemple.

Une démarche incitative financière avec des aides aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs, des aides techniques pour le montage des dossiers, mais également sociales

grâce à une convention avec les bailleurs pour la réservation de logements dans le cadre du relogement provisoire lorsqu'il y a des travaux relatifs à l'insalubrité à réaliser.

Une démarche coercitive. Ceci est une nouveauté car, même si la Ville a préempté dans le passé pour des opérations massives de réhabilitation, aujourd'hui, nous le ferons ponctuellement comme le permet la loi, si les propriétaires ne sont pas coopératifs : interdiction d'habiter avec obligation de travaux, murage d'immeubles, travaux d'office, préemption. 60 à 70% des propriétaires acceptent de travailler avec nous. Pour les autres, tant pis, la loi sera appliquée dans toute sa rigueur.

En conclusion, mais je reviendrai encore devant vous pour l'évolution de ce dossier, des résultats déjà aujourd'hui :

- . 400 à 500 dossiers d'insalubrité traités chaque année
- . 135 logements en interdiction d'habiter
- . et l'OPAH qui a permis à 96 logements d'être lourdement réhabilités en 2004 dont 11 l'étaient par des propriétaires occupants.

Des objectifs ambitieux, notamment pour les cinq ans à venir, avec les renforts financiers. L'objectif étant pour les cinq ans de 1 900 logements réhabilités sur la ville dont 500 vacants qui seraient remis sur le marché, 500 dans le cadre de l'OPAH insalubrité.

Les moyens financiers engagés par la Ville seront tout à fait conséquents : la participation de la Ville sera de plus de 8 M€ à différents niveaux, foncier, ingénierie, subventions associations, primes, actions spécifiques.

Bien sûr, cela ne pourra se faire complètement que si l'Etat, comme la Communauté urbaine et le Conseil Général s'y sont déjà engagés, nous donne les financements complémentaires dont nous avons besoin.

Madame le Maire.- Merci, Madame STANIEC.

Madame MAHIEU.

Madame MAHIEU.- Madame le Maire, mes chers collègues, le logement est devenu depuis une dizaine d'années la préoccupation majeure de nos concitoyens. Cette préoccupation, l'ensemble des acteurs a décidé de la prendre à bras le corps, en totale concertation et avec la volonté de mener une politique active dans ce domaine pour apporter les réponses que les Lillois attendent.

Car la crise du logement ne date pas d'aujourd'hui, la gauche y est également partie prenante, elle qui était au gouvernement entre 1997 et 2002.

D'ailleurs, Monsieur CACHEUX, vous avez été particulièrement actif sur ce dossier et aussi, à l'époque, le seul acteur lucide puisque vous aviez interpellé votre gouvernement. Malheureusement, vous n'y avez pas trouvé d'écho favorable.

Maintenant, nous nous y mettons tous et nous sommes réellement devant un dossier exemplaire qui va permettre de développer cette politique partenariale et contribuer à répondre à la crise du logement.

Avec l'approbation à l'unanimité par la Communauté Urbaine de la prise de compétence PLH en 2003, suivie du transfert de compétence en matière d'habitat par la Ville de Lille que nous avons voté en 2004, et enfin ce soir la présentation détaillée de ce PLH dont la Ville est partie prenante.

Les huit axes qui ont été développés par Monsieur CACHEUX vont tous dans le même sens :

- ◆ accroître l'offre de logements,
- ◆ rééquilibrer les territoires
- ◆ et promouvoir la mixité sociale.

Notre groupe tient à souligner l'engagement particulièrement fort de l'Etat avec une politique menée sans commune mesure dans ce domaine au plan national, comme le montrent tous les chiffres de réhabilitation et de construction, notamment avec l'ANRU qui a été sollicité à Lille à hauteur de 96,8 M€, soit plus de 25% du total du projet de rénovation urbaine des secteurs d'habitat social. Vous ne pouvez pas le nier.

C'est un outil particulièrement performant qui permet de répondre aux projets de rénovation urbaine de Lille.

La machine s'accélère également avec la série de mesures techniques, bancaires et fiscales annoncées par Jean-Louis BORLOO il y a quelques jours à Nantes, face aux responsables de l'habitat social, pour aider la création de logements sociaux.

C'est donc bien entendu un avis favorable que nous donnons à la délibération de ce soir, en insistant particulièrement sur l'exemplarité du dossier, l'implication de tous, la très large concertation tout au long de la procédure d'élaboration du PLH et enfin l'engagement très important de l'Etat.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, la fracture sociale qu'a dénoncée le locataire de l'Elysée se double, nous le constatons tous aujourd'hui, d'une grave fracture immobilière. 3 millions de personnes sans logement ou mal logées, 5 millions en situation de fragilité. La part du budget consacrée par les Français au logement est ainsi passée, en l'espace de 15 ans, de 14 à 23%.

Comment enrayer aujourd'hui les effets de cette machine infernale ?

Au niveau gouvernemental, on nous promet la production de 500 000 logements sociaux. Voilà qui est bien ambitieux. Voilà qui surtout est ambigu quand on comptabilise à l'intérieur les PLS que l'on sait difficilement rangeables dans ce type de catégorie.

Alors, face à ce marché immobilier en proie à l'hystérie spéculative, face à ce marché où règne la vente à la découpe et où les marchands de sommeil fleurissent, il est nécessaire de réagir et de passer à l'engagement.

Réagir quant à l'échec des mesures coercitives pour faire baisser les logements vacants qui sont de 35 000 dans la métropole.

Réagir face à l'hémorragie des familles et des faibles revenus qui s'enfuient vers la périphérie pour se loger.

Et réagir à la confusion des outils et à la complexité des parcours résidentiels.

Car, mes chers collègues, nous le savons tous, la chaîne du logement est brisée et ce n'est pas la restauration des chaînons manquants qui suffira.

Développer l'offre d'hébergement ne compensera pas l'effondrement de l'offre locative.

Soutenir des investissements locatifs ne relancera pas les trajectoires résidentielles figées.

L'accession au logement, c'est aujourd'hui un escalier dont les marches sont souvent trop hautes. Or, il existe aujourd'hui une double panne, la panne de l'ascenseur social et la panne de l'ascenseur résidentiel.

Et face à ce ni, ni, le PLH que l'on nous propose aujourd'hui n'est qu'un simple outil de planification de la misère au lieu d'être un véritable lien stratégique de mise en œuvre de la politique de l'habitat. La Ville et la Communauté ont trop souvent, trop longtemps, fait preuve d'un attentisme coupable. Ouvrons les yeux. Quel volontarisme face à la pénurie foncière ?

Quelle opérationnalité de toutes ces mesures ?

Quel recyclage des friches urbaines ?

Les plaintes sont nombreuses, nous le savons tous, le prix du foncier, équivalent à la première couronne parisienne, mais avec des revenus des métropolitains et des Lillois qui sont bien inférieurs.

L'instruction des dossiers souvent trop lente.

Un plan qui se limite trop souvent à une seule injonction à construire, une adaptation insuffisante au vieillissement inéluctable de la population.

Compte tenu de la place majeure de l'habitat dans l'attractivité et dans le développement de notre métropole, il est évident que la déclinaison de ce PLH est importante, mais d'autres efforts sont aussi nécessaires et indispensables :

- ◆ soutenir sensiblement davantage les primo accédants par du foncier différé
- ◆ aider les copropriétés fragilisées
- ◆ réfléchir à la vente d'une partie du patrimoine social à ses occupants
- ◆ développer la location/accession, et ce d'autant que la faiblesse des taux d'intérêts est un facteur de mobilisation des éventuels propriétaires.

Mais nous savons aussi qu'il est impossible de développer un service du logement qui oublie trop aujourd'hui les propriétaires pauvres.

Alors, en conclusion, Madame le Maire, mes chers collègues, ce PLH illustre malheureusement le retard ou l'absence de prise en compte sérieuse du problème du logement dans notre collectivité. Ces effets d'annonces ne sont plus tenables.

Je reprendrai l'expression qu'a eue Monsieur CACHEUX à propos du plan BORLOO en son temps « Nous ne pouvons pas cautionner aujourd'hui cette politique de gribouille ».

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Madame DA SILVA.

Madame DA SILVA.- Madame le Maire, chers collègues, tout le monde s'accorde sur l'urgence à traiter le problème du logement et l'actualité récente hélas est là pour nous le rappeler.

Le Programme Local de l'Habitat pose le socle d'une véritable prise en charge de la question du logement. Une question cruciale pour les élus que nous sommes, une question souvent vitale pour bon nombre de nos concitoyens.

Bien que la question du logement ne soit pas une compétence ville, la Ville de Lille ne s'est jamais soustraite à ses responsabilités vis-à-vis de celles et ceux qui sont en attente d'un toit.

L'existence des ateliers logements dans les quartiers, le travail étroit qu'elle mène avec le secteur associatif pour aider à construire ou reconstruire des parcours permettant à des personnes seules, en difficultés sociales ou des familles victimes de la précarité sociale, atteste du principe de responsabilité qui nous anime.

Mais l'existence du PLH apporte une nouvelle dimension sur laquelle le groupe des personnalités souhaite s'arrêter pour souligner quelques points qui constituent une avancée déterminante.

Premièrement, le PLH s'inscrit dans le prolongement d'un travail initié dans les quartiers, la démocratie de proximité mise en place depuis 25 ans a permis d'accompagner finement tout le travail qui a consisté à recenser les poches de logements insalubres et indécents.

Le service de l'urbanisme de la Ville de Lille a pu s'appuyer sur une connaissance précise des dix territoires que constituent nos quartiers et ainsi pu réaliser une cartographie pertinente en vue des interventions futures, notamment des opérations de réhabilitation qualifiantes, la remise sur le marché de logements vacants, le soutien accordé aux organismes, l'information aux propriétaires et aux locataires.

A une époque où le foncier se fait rare, le PLH se dote d'instruments d'accompagnement juridiques et sociaux capables de remettre sur le marché un parc de logements gelés.

Cette prise en compte du réel ne se borne pas à un travail minutieux de recensement mais s'accompagne de la mise en place d'un dispositif de veille foncière, outil nécessaire à la conduite des projets. C'est une piste complexe, parfois longue, mais courageuse que nous voulons saluer.

Deuxième point sur lequel nous souhaitons nous arrêter ce soir et qui se dégage de l'ensemble des propositions rassemblées dans le PLH.

Construire une ville sédimentée par l'histoire n'est pas chose facile. Les terrains se libèrent peu, trop fragmentairement, à des moments différents, et le temps de l'urbanisme s'accommode mal de cette lenteur.

Longtemps, la construction a épousé les rythmes des opportunités, celui des friches, bien sûr, avec tous les problèmes environnementaux qu'elles comportaient, celui des dents creuses.

Autrement dit, longtemps la construction s'est faite au rythme des opportunités aléatoires mais avec le socle du PLH on passe sans doute de l'ère de la politique de la ville à celle de la politique pour la ville.

En effet, jusqu'à présent, et disons-le avec respect, on bâtit pour loger et la pénurie assure le taux de remplissage.

Or, aujourd'hui, les exigences en terme de qualité sont de plus en plus fortes et le PLH a pour volonté de répondre plus justement, en terme de haute qualité de vie et de haute qualité environnementale, avec une attention particulière sur les économies de charges, eau, énergie, qui sont souvent à l'origine de l'endettement des familles modestes.

L'esprit du PLH part de l'analyse du besoin de la population, de ses spécificités sociologiques, pour offrir un logement mieux adapté à des profils individuels et familiaux très divers.

En accordant une attention particulière à des profils aussi variés que ceux des jeunes à faibles revenus que des ménages aux revenus modestes mais désireux d'accéder à la propriété, que des grandes familles ou des familles monoparentales qui, on le sait, sont de plus en plus nombreuses, en accordant donc une attention particulière à toutes ces structures familiales, on est passé à une politique pour la ville mais surtout pour mieux vivre dans sa ville.

Cette nouvelle politique de construction pour la ville fonde plus clairement pour nous le principe d'une mixité sociale auquel nous sommes très attachés.

Enfin, troisième et dernier point, le PLH permettra de mettre en place une véritable solidarité territoriale à l'échelle de la Communauté Urbaine.

Il permettra, par le biais d'une commission métropolitaine de l'habitat, de mieux ventiler les offres sur le territoire communautaire, de mieux gérer l'effet d'attraction que constitue notre ville sur les populations environnantes.

De ce fait, nous pouvons espérer mieux répondre à la demande spécifique des Lilloises et des Lillois et, par ce biais, redonner de la souplesse dans la rotation et l'attribution des logements sociaux.

Mais aussi pouvoir mieux traiter l'hébergement d'urgence, voire d'extrême urgence puisque la ville de Lille représente plus de 60% de l'offre d'hébergement d'urgence de la métropole lilloise.

S'il n'est pas facile pour un élu d'être en permanence interpellé par des hommes et des femmes en désespérance parce que les conditions de logement sont insupportables, il est encore plus difficile pour celles et ceux qui nous interpellent de garder leur dignité dans la promiscuité.

Il n'est pas admissible que des familles attendent 2, 3 voire 4 ans pour avoir un logement. Les attentes, nous le savons, sont des processus de désagrégation sociale qui touchent à la santé, l'éducation, l'emploi, à tous les domaines de la vie, qu'il est toujours difficile ensuite de réparer.

Gageons qu'avec ce PLH dont l'approbation nous est proposée ce soir, nous gagnerons en visibilité sociale.

Gageons qu'avec ce PLH, nous engageons une vraie partie de bras de fer avec l'injustice sociale.

C'est à ce combat que nous nous associons ce soir.

Merci.

Madame le Maire.- Merci.

Monsieur CUCHEVAL.

Monsieur CUCHEVAL.- Madame le Maire, mes chers collègues, le plan local de l'habitat qui nous est proposé aujourd'hui, avec le transfert de compétence à la Communauté Urbaine, intervient en période de grande difficulté pour les familles.

Les revenus modestes stagnent et souvent régressent du fait des pertes d'emplois ou de la précarisation de ces emplois.

A la base, un accroissement accéléré des inégalités qui opposent, d'une part, les hauts revenus dont la disponibilité financière facilite la hausse des prix et la spéculation et, d'autre part, une pauvreté qui s'étend, se traduisant par des loyers impayés, des expulsions et la parfaite prospérité des marchands de sommeil.

Pour bien mesurer l'ampleur du phénomène, souvenons-nous qu'un tiers des SDF travaillent.

Un double constat s'impose à nous.

D'une part, le droit au logement, affirmé en préambule de notre Constitution, n'est pas respecté.

D'autre part, le fameux marché et sa loi, paraît-il incontournable, sont non seulement incapables d'assurer ce droit mais ils entraînent son recul.

Nombre de communes sont encore loin des 20% de logements sociaux que leur impose la loi SRU. Patrick KANNER y a fait allusion tout à l'heure en citant l'exemple de Neuilly/Seine avec ses 2,6%. Il en est d'autres plus près de nous : Lambersart, 13%, Bondues, 7,9%, Fâches Thumesnil, 11,4%.

De son côté, l'Etat se désengage et encourage la spéculation de différentes manières. Le dispositif de Robien par exemple sert avant tout à alléger l'impôt de familles aisées, sans réelle contrepartie sociale. Ce dispositif conduit à la hausse du foncier et réduit d'autant les possibilités d'acquisition des organismes HLM.

Autre exemple : en 1984, deux tiers du budget logement de l'Etat étaient consacrés aux HLM, en 2003, cette part est descendue à la moitié seulement.

D'après l'Union sociale de l'habitat, l'Etat doit toujours près de 500 M€ sous forme de subventions diverses aux organismes HLM. L'an dernier, le Ministre Marc-Philippe DAUBRESSE avait promis de les verser, il n'est plus ministre, comme vous le savez.

Dernier exemple, la revalorisation des aides à la personne annoncée par le Premier Ministre, d'une hausse dérisoire de 1,8%, ne compensera pas -c'est un euphémisme- les hausses des loyers et des charges.

En résumé, tout est fait pour accentuer les difficultés des uns -du plus grand nombre- pour augmenter les profits spéculatifs des autres.

Le moins que l'on puisse dire est que cela marche, pour conduire à la situation de crise que nous connaissons.

D'autres choix sont encore possibles.

C'est ainsi que le groupe communiste au Sénat vient de déposer une proposition de loi visant à instaurer un véritable service public du logement. C'est en effet à l'Etat d'assurer le simple respect du droit et la dignité de tous. Le logement en est un élément déterminant. Encore faut-il partir des besoins pour opposer une véritable sécurité sociale du logement aux effets désastreux de sa marchandisation. Cette proposition sera débattue au Sénat le 15 octobre prochain.

En attendant, le plan local de l'habitat qui nous est proposé aujourd'hui exploite toutes les possibilités offertes par le cadre législatif actuel pour redonner vie au logement social, assurer la mixité sociale dans nos quartiers et également pour combler un déficit croissant qui cumule un renouvellement insuffisant du parc et des besoins nouveaux non satisfaits.

Nous souhaitons bien sûr que ce PLH le permette. Le groupe communiste votera donc cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.
Monsieur QUIQUET.

Monsieur QUIQUET.- Madame le Maire, chers collègues, sans surprise, le groupe des Verts approuve cette délibération conformément à notre vote en Communauté Urbaine. Le PLH est effectivement une réponse nécessaire à cette urgence sociale qu'est devenu le logement.

Il s'agit d'une mise en cohérence des outils et des politiques :

- ◆ la fusion des trois offices,
- ◆ un budget qui, comme on l'a vu, va être multiplié par deux au niveau communautaire,
- ◆ une stratégie foncière adaptée avec la volonté de sortir par an 5 500 logements contre 3 500 aujourd'hui.

Si nous reconnaissons tous l'urgence à construire, cette urgence ne doit pas être mauvaise conseillère. Voilà pourquoi le PLH communautaire intègre des préoccupations HQE. L'enjeu est majeur dans un contexte de crise énergétique. Les logements de demain ne doivent plus être des gouffres énergétiques qui sont pour les ménages des charges financières de plus en plus lourdes. Nous devons veiller à promouvoir des logements sobres et efficaces sur le plan énergétique.

Ces préoccupations ont été complètement intégrées par Alain CACHEUX au niveau communautaire.

Voilà sur le « comment construire ».

Sur le « où construire », nous sommes également favorables aux villes denses et il faudra renforcer cette densité urbaine pour promouvoir des villes de courte distance. C'est aussi une manière de garantir un droit à la mobilité.

L'autre sujet, parce que le PLH n'est pas la réponse à tout, dans la bataille du logement qui s'annonce, les communes ont aussi un rôle important. Cela a été évoqué par un certain nombre de mes collègues. La question de ceux que l'on peut appeler les « délinquants » de l'article 55 de la loi SRU, ceux qui ne respectent pas la loi aujourd'hui, qui ne respectent pas ces quotas de 20% de logements sociaux.

On a évoqué un cas très particulier, celui de Neuilly/Seine où un ministre d'Etat est aujourd'hui hors la loi, le même qui fait la chasse aux squats à Paris est celui qui ne respecte pas la loi sur le territoire de sa commune.

Il faudra donc changer de braquet en terme de sanction concernant l'article 55 et éventuellement toucher à la dotation globale de fonctionnement pour les communes qui n'ont pas comme perspective une progression du nombre de logements sociaux.

A propos de catégories sociales très fragilisées, les étudiants sont une cible importante. Je sais bien que le PLH n'en fait pas aujourd'hui sa priorité, des études vont être lancées mais, là aussi, nous allons devoir apporter des réponses structurantes à cette question puisque les conditions d'habitat participent au succès d'un parcours étudiant.

Notre groupe salue également le travail engagé par notre collègue Marie-Christine STANIEC-WAVRANT sur l'habitat ancien. C'est un travail important qui commence à produire ses premiers fruits.

Rapidement. Notre groupe veillera donc à la mise en œuvre de cette politique d'envergure à la Communauté Urbaine, en souhaitant, cher Alain, que ses effets se fassent sentir le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Monsieur CHARLES.

Monsieur CHARLES.- Madame le Maire, chers collègues, il nous est demandé ce soir de formuler un avis sur le programme local de l'habitat qui a été approuvé à l'unanimité du Conseil de communauté le 1^{er} juillet dernier.

Je voudrais d'abord saluer nos deux collègues qui ont présenté les deux dossiers, celui du plan local de l'habitat et celui du logement ancien, Alain CACHEUX et Marie-Christine STANIEC, pour leur engagement constant dans ce domaine parce que c'est un domaine essentiel pour nos concitoyens mais également un domaine difficile.

Le PLH est un programme qui a été concerté dans son élaboration. Ce sont des axes, des actions, des objectifs chiffrés, des moyens financiers qui vont être doublés, c'est une politique foncière importante, c'est un suivi et une évaluation.

C'est donc une méthode globale avec des déclinaisons par thème et par territoire.

C'est une politique transparente qui pourra être jugée.

Aux yeux des Elus socialistes c'est un dossier essentiel, je dirai consubstantiel à leur histoire, à leurs priorités, à leurs valeurs. car à Lille, les socialistes des municipalités successives ont toujours favorisé la construction de logements sociaux et ce dans tous les quartiers, en veillant à ce que les plus modestes puissent rester dans la ville et ce différemment de nombreuses autres grandes villes.

Le droit à l'habitat, le droit au logement, ce n'est pas qu'un projet technique, c'est un projet qui fait honneur à la politique.

"Permettre à chaque ménage, quels que soient sa composition, son origine ou ses revenus, de bénéficier d'un habitat digne, adapté à ses besoins et dans lequel il se sent bien. Tenir compte de l'évolution des structures familiales, du souhait de nombreux jeunes de pouvoir accéder à un logement décent, de l'attente des familles de se maintenir en ville et du vieillissement de la population, nécessitant d'anticiper l'adaptation des logements pour les personnes âgées".

Voilà deux visions de l'habitat inscrites dans le livre « Un nouvel art de ville, le projet urbain de Lille » de Martine AUBRY qui éclairent l'avis positif favorable que le groupe socialiste formulera dans quelques instants sur le programme local de l'habitat.

Modernité de la ville que nous voulons, qui lutte contre la spécialisation sociale de nos quartiers, spécialisation qui est un effet du marché. Ici aussi, notre action est volontariste mais elle est crédible et donc vraie.

En France, et donc à Lille, aujourd'hui, il faut consacrer une part de plus en plus importante de son revenu au logement. Les prix d'acquisition, les loyers flambent et les pouvoirs d'achat des ménages stagnent. La liste des demandeurs de logement social s'allonge.

Construire plus, réhabiliter plus, mener une intense politique foncière, car c'est le prix des terrains qui interdit souvent la livraison de logements accessibles.

Diversifier les différents produits logements, en particulier en favorisant l'accès sociale à la propriété.

Favoriser les parcours résidentiels.

Augmenter le nombre de logements sociaux dans les quartiers recherchés.

Veiller à la qualité architecturale, environnementale, ce qui rejoint d'ailleurs les préoccupations sociales.

Mobiliser le parc privé en le requalifiant, et ce, en utilisant incitation, accompagnement et, quand il le faut, coercition, lutte contre les marchands de sommeil.

Veiller au bon entretien des logements sociaux dans tous les quartiers.

Améliorer la gestion quotidienne des immeubles et de leur environnement.

Bref, faire de la ville un bien vivre ensemble dans chaque quartier. Le Plan Local de l'Habitat va nous y aider concrètement.

Et pour un élu qui comme tant d'autres a dans ses permanences à traiter quasi exclusivement du logement et de l'emploi, voilà un programme utile et nécessaire à la métropole et donc à nos 87 communes qui permettra de peser encore plus efficacement pour le droit au logement, et ceci, dans un contexte difficile.

Mais rappelons-le, tout comme la question de l'emploi, la question du logement est de la responsabilité de l'Etat et dans les débats qui s'annoncent devant nous, devant les choix importants qu'il nous faudra faire dans les années prochaines, il faudra faire du logement, en particulier du logement social, une véritable priorité nationale.

Le gouvernement actuel avait indiqué et indique toujours vouloir construire 500 000 logements en cinq ans, objectif qui a été confirmé par le Ministre BORLOO la semaine dernière à Nantes au congrès HLM, objectif louable, affirmé, réaffirmé et encore réaffirmé, mais les chiffres sont là et ils sont têtus.

En 2004, 44 000 logements sociaux ont été mis en chantier, pas plus que le rythme de construction sous le gouvernement Jospin.

Les experts annoncent que le nombre de logements en 2005 risque d'être inférieur à celui de 2004.

Mais alors, en terme d'annonce, de proclamation, que de brillant, que de succès, au point où nous avons pu lire dans un journal régional, et ce, ce mois-ci, que M. DAUBRESSE affirmait « Il y a un problème de perception, les Français ont le sentiment que cela ne va pas assez vite, pas assez loin, par exemple sur le logement. 400 000 habitations sont en chantier, on a battu les records de constructions. » Quel aplomb ! Il est vrai que ce sont des propos de campagne mais peut-on ainsi travestir la réalité ou être ainsi confus ? 44 000 logements sur 400 000 logements. Quelle place au logement social ?

Bien entendu, il n'a pas parlé de la stagnation, plus récemment, de la faible augmentation de l'APL, contrairement à ce qu'avait fait largement le gouvernement Jospin.

Et puis aussi grave, la non application de la loi de solidarité urbaine adoptée sous ce gouvernement Jospin qui oblige à construire 20% de logements sociaux dans les communes afin que l'effort soit mieux réparti et que chacun puisse avoir accès à un logement partout.

Un gouvernement qui ne fait pas appliquer la loi et qui vient de s'en rendre compte après plus de trois ans, il est vrai que les drames de cet été à Paris ont sonné les consciences ; il est vrai que le nombre insuffisant de logements sociaux est devenu plus qu'insupportable. Mais une telle non application, cela confine soit à l'irresponsabilité, soit à un choix déterminé.

Alors, face à cela, l'unanimité du vote du 1^{er} juillet dernier nous donne de l'espoir mais je sais qu'il faudra de l'obstination pour mettre en œuvre ce plan local de l'habitat.

Faire honneur à la politique c'est vouloir et pouvoir. Alors, le groupe socialiste approuvera sans hésitation ce plan local de l'habitat qui donne les moyens à une politique ambitieuse dont ont besoin nos concitoyens.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Juste quelques mots parce que je crois que tout a été dit, notamment par nos collègues.

Je voudrais d'abord dire à la suite de l'ensemble des Conseillers communautaires qui ont voté à l'unanimité ce PLH, à Alain CACHEUX que, comme lui, avec lui et grâce à ce programme qu'il nous propose, nous attendons beaucoup de son plan local de l'habitat. Il a dit quels en étaient les principaux objectifs :

- ◆ construire plus, et notamment des logements sociaux
- ◆ agir sur le foncier, qui est le problème majeur aujourd'hui
- ◆ mieux répartir les logements sociaux, Bernard CHARLES vient d'en parler
- ◆ mieux répartir aussi les centres d'accueil pour les personnes en grandes difficultés.

Je me réjouis des chiffres qui ont été annoncés sur l'engagement de la Métropole lilloise, en sachant que cette action communautaire va donner des moyens plus importants en matière financière mais aussi en matière de levier et d'action pour la construction de ces logements.

Je voudrais donc bien évidemment m'associer à ce qu'ont dit nos collègues et saluer très chaleureusement le travail mené par Marie-Christine STANIEC sur l'habitat ancien, sur l'habitat insalubre et indécents. Nous devons agir sur le logement par tous les bouts, si je puis dire, dans notre ville.

Là aussi, ce plan très important, qui va d'ailleurs donner lieu, pour une partie, à un dossier ANRU, montre que nous ne laissons aucune piste de côté pour agir, en ce qui nous concerne, mais demain la Communauté urbaine, dans une politique dont on a rappelé qu'elle est d'abord largement une politique nationale liée aux apports de l'Etat.

Mes chers collègues, je mets aux voix le Plan Local de l'Habitat.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front national

Qui vote contre : Néant

Abstention : le Groupe Front national

Je vous en remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous allons passer maintenant à un autre point de l'ordre du jour qui est dans le dossier du Maire, je reviens un peu en arrière mais je crois qu'il était très important de prendre d'abord ces dossiers.

Vous comprendrez peut-être l'utilité de ce changement de règlement intérieur que je propose si vous vous retournez et si vous voyez la situation sur les bancs qui sont derrière vous.

C'est effectivement le problème.

Nous avons fait, lors de notre bilan à mi-mandat, un bilan de notre action mais nous avons aussi fait un bilan du fonctionnement de notre démocratie.

Démocratie participative dans les quartiers mais aussi démocratie représentative dont le Conseil Municipal est la représentation la plus claire.

Nous avons à plusieurs reprises eu des remarques des Conseillers de quartiers et des Lillois et des Lilloises qui nous font la gentillesse d'assister à nos débats, et même des journalistes qui nous disent « Nous n'avons pas le temps d'écrire, c'est trop long, c'est trop complexe, peut-être n'est-ce pas encore suffisamment organisé ».

Alors, nous avons déjà essayé de faire des progrès en organisant les grands débats au sein du Conseil pendant l'année. Par exemple, ce soir, ces deux grands débats qui étaient nécessaires dans les temps, le CLS avait été repoussé à la demande du Préfet de police, le PLH, nous avons deux mois pour donner un avis, vous voyez bien que ces deux débats, qui ont d'ailleurs donné lieu, je le crois, à des débats intéressants dans notre Conseil, nous mèneraient, si nous n'arrivions pas à avoir des règles entre nous, à des durées trop importantes qui peuvent d'ailleurs lasser beaucoup et nous empêcher d'aller au cœur des choses.

Nous avons regardé ce qui se faisait autour de nous sur l'organisation des débats. Il y a déjà longtemps qu'au Conseil Général ou au Conseil Régional les débats sont organisés comme la loi le permet en fixant des durées pour les grands débats et en répartissant le temps entre les groupes politiques au prorata de leur représentation.

Mais nous avons aussi regardé ce que faisaient les autres villes de France. Et, à l'exception d'une, Rennes, nous nous sommes rendu compte que toutes les grandes villes avaient déjà adopté ce dispositif. Paris, bien sûr, où le nombre de délégués et de conseillers est très important, Nantes, Bordeaux, Lyon, Strasbourg et Orléans, je pourrais en citer d'autres, nous avons examiné l'ensemble des organisations de ces débats et nous vous proposons aujourd'hui une modification de notre règlement intérieur.

Tout d'abord, plusieurs principes.

Fixer en amont les sujets qui donnent lieu à un débat organisé en Conseil, exemple du CLS ou du PLH ce soir, et définir entre nous la durée du débat que nous voulons y consacrer : une demi-heure, une heure, une heure et demie, en sachant que, de par les règles légales, la durée des interventions du Maire ou des adjoints ou conseillers municipaux qui présentent le dossier n'est pas comptabilisée. Nous ferons en sorte —c'est à nous, Majorité, de le faire— de limiter là aussi au strict nécessaire ces présentations pour ne pas allonger les débats.

Donc, réunion pour définir les grands thèmes et les durées des débats.

Répartir le temps de parole pour ces débats organisés, c'est ce que font toutes les villes dont j'ai parlé au prorata du poids respectif des groupes au sein du Conseil Municipal. Le choix des urnes est ainsi respecté.

Pour les autres sujets, c'est-à-dire ceux qui ne donnent pas lieu à une présentation par un conseiller municipal ou un adjoint, mais qui donnent lieu à une demande d'intervention de la part d'un membre du Conseil Municipal, nous proposons, comme c'est le cas encore une fois dans les grandes villes, de limiter à cinq minutes par intervention, à raison de deux interventions maximum par Elu.

Voilà ce que nous vous proposons.

Pour respecter, comme je l'ai toujours souhaité, l'Opposition - et je vous rappelle que nous avons mis en place un statut de l'Opposition au début du mandat - je propose qu'une conférence des présidents de groupes se réunisse avant les Conseils Municipaux pour que nous définissions la durée des débats.

Je souhaite vivement, et je pense qu'il n'y a pas de raison que nous n'y arrivions pas, que nous nous mettions d'accord sur cette durée des débats, ce qui permettra ensuite de répartir les temps de parole, encore une fois, au prorata des représentations des différents groupes.

Voilà, mes chers collègues, ce projet de modification du règlement intérieur. Je voudrais ajouter que, pour pouvoir faire en sorte que des Lillois viennent assister à ces débats, nous pourrions donner à la presse, à une dizaine de minutes près, le planning de la soirée de Conseil Municipal, ce qui sera par ailleurs utile - puisque c'est un projet sur lequel nous travaillons - pour transmettre, pas obligatoirement par internet, cela peut-être par câble, sur un réseau câblé ou sur une télévision, transmettre le Conseil Municipal, comme cela est fait dans d'autres villes, par exemple Valenciennes - nous sommes allés, Pierre de SAINTIGNON et moi-même, regarder ce qui était fait pour que chaque Lillois puisse regarder le Conseil Municipal de chez lui.

Vous imaginez bien que nous avons intérêt à être organisé pour que les choses se passent bien.

Déjà, Loïc LESERRE remet sa cravate... pour aujourd'hui, ce n'est pas nécessaire, mais quand nous y aurons réfléchi suffisamment nous vous ferons une proposition.

Sur ce sujet, qui souhaite intervenir ?

Monsieur RICHIR.

Monsieur RICHIR. - Sur ce sujet et puis, plus brièvement, sur un autre de vos dossiers, Madame le Maire.

Cette délibération, nous l'avons lue et relue et prise avec des pincettes parce qu'elle nous paraît poser en fait, au-delà d'un réaménagement d'un article du règlement intérieur, un certain nombre de questions de fond.

Bien entendu, on peut comprendre que l'Opposition soit sensible à des modifications relatives au droit d'expression des élus, d'autant que les modes de fonctionnement d'un Conseil Municipal et des moyens d'expression d'une majorité municipale sont forcément extrêmement importants par rapport à ceux d'une opposition puisqu'il y a bien l'expression au travers des Conseils Municipaux mais également au travers de l'ensemble des réceptions ou des documents que peut produire une commune.

Donc, vous comprendrez l'extrême sensibilité d'une opposition à ces points.

Pour ce faire, j'ai repris assez rapidement hier les procès-verbaux des dix derniers Conseils Municipaux et je dois dire que l'Opposition plaide non coupable sur l'allongement des séances du conseil municipal. On peut recenser un certain nombre d'éléments, d'ailleurs, sans porter de jugement de valeur sur ces éléments.

Effectivement, le désir de solenniser un certain nombre de choses amène souvent un long préambule lors de nos Conseils Municipaux et on peut s'interroger parfois, même si on comprend l'intérêt de mettre à l'honneur ou de signaler un certain nombre d'événements au moment du carnet, ce soir par exemple, notre débat politique a commencé à 18 h 20. C'est la première chose.

La deuxième chose c'est que certaines séances, comme celle du Contrat Local de Sécurité, justifieraient d'être complètement ressorties. D'ailleurs, l'expression —on ne va pas faire de formalisme— au sein d'une réunion de conseil municipal de représentants de services de l'Etat n'est pas sans poser quelques problèmes de droit puisqu'il faudrait éventuellement suspendre la séance, mais on ne va pas s'amuser à ce petit jeu pointilliste. C'est pour bien montrer que certains débats pourraient être complètement sortis ou tenus dans un Conseil Municipal exceptionnel de manière à ce que, comme ce soir, deux débats de qualité et de grand intérêt n'aboutissent pas à évacuer l'ensemble des autres questions.

Je précise, mais c'est le jeu normal de la démocratie, que les échanges sur les pro et les anti gouvernementaux représentent aussi 15 à 20% du temps de nos conseils municipaux, mais c'est la règle du jeu de la démocratie, avec d'ailleurs des choses amusantes puisque, certains l'ont souligné, cela permet de connaître quelques exercices de langue de bois ; par exemple, sur la question du logement, pour prendre une actualité récente, vous avez vous-même dit sur une radio, Madame le Maire, que sur les questions du logement la responsabilité était très largement partagée depuis vingt ans par les gouvernements de gauche et de droite.

Madame le Maire. - Je le redis.

Monsieur RICHIR. - C'est à mettre à votre crédit ...

Alain CACHEUX est même allé plus loin puisqu'il a particulièrement stigmatisé quatre années de la gauche au pouvoir sur ces questions.

La règle du jeu change, c'est normal, c'est la démocratie.

D'ailleurs, autre point que je voulais souligner, bien entendu nous sommes tous ici ce soir des partisans de l'intercommunalité, mais il faut bien voir aussi que cela aboutit à ce qu'un certain nombre de questions majeures pour la vie des Lillois soient essentiellement abordées dans l'enceinte de la Communauté urbaine, et il est bon qu'il en soit ainsi, on voit la qualité du travail qui est accompli pour le programme local de l'habitat, pour le PDU, mais elles aboutissent parfois à frustrer un certain nombre de débats en la matière, ce qui amènerait peut-être, lors de certains conseils municipaux à faire des informations, sans reproduire tous les débats, à pouvoir donner là aussi un temps d'expression municipale sur des questions à caractère communautaire mais qui touchent de très près la vie des Lillois. On comprend d'ailleurs que c'est un élément très important de la stratégie communautaire et que la population aimerait pouvoir en débattre.

Il y a là probablement des pistes d'améliorations.

Il en était une que je pensais soumettre mais je vois que vous y avez travaillé, c'est la possibilité de retransmettre les séances. Vous comprendrez que, de ce fait, l'Opposition soit encore plus attentive à sa capacité de s'exprimer.

Je me demande d'ailleurs si parallèlement à cette proposition que vous faites, que nous ne voterons pas en l'état à cause des éléments d'inquiétude, il n'y aurait pas intérêt à associer l'Opposition à l'animation des séances, tout en respectant bien entendu les prérogatives qui sont celles de la Majorité et surtout de veiller à ce que les règles de proportionnalité soient beaucoup mieux répandues dans les autres moyens d'expression que le Conseil Municipal.

C'est ainsi par exemple que, il y a quelques semaines, mais cela n'a pas encore fait jurisprudence, un jugement d'un tribunal administratif en Bretagne a reconnu que la place de

l'Opposition était beaucoup plus importante dans le bulletin municipal par exemple, estimant que l'ensemble du contenu étant maîtrisé par la Majorité, l'essentiel de la tribune à la fin du journal devait revenir à l'Opposition, dans une meilleure proportionnalité des volumes d'écritures.

Madame le Maire.- Ce n'est pas dans la loi actuelle. Attendez en Conseil d'Etat. Je respecte la loi.

Monsieur RICHIR.- Lille se faisant fort de relater qu'à chaque fois la Ville de Lille est à la pointe de tel ou tel dossier, elle pourrait être à la pointe sur une augmentation des capacités d'expression de l'Opposition dans les différents organes municipaux.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération, tout en comprenant un tel désir de mettre un peu d'ordre dans ce conseil municipal, en tout cas, de ne pas passer sous silence un certain nombre de débats sur des questions importantes qui touchent la vie de nos concitoyens.

J'avais un autre point, qui est une question à laquelle vous avez bien entendu le droit de répondre ou de ne pas répondre.

Dans les délégations qui sont accordées au Maire, la dernière 05/71 qui est un de vos droits, la Ville s'est pourvue en Cassation devant le Conseil d'Etat à propos de l'annulation par la Cour administrative d'appel de Douai du permis de construire modificatif de l'extension du stade Grimonprez-Jooris à Lille.

Bien entendu, je n'ouvrirai pas ce débat ce soir, c'est votre droit le plus absolu d'avoir pris cette décision. Toutefois, en prenant cette décision, vous avez avec notre service des Affaires Juridiques, mais également votre conseil juridique, pesé les différentes perspectives dans l'un et l'autre domaines, et nous souhaiterions savoir si, parallèlement aux responsabilités de la Communauté Urbaine, la Ville de Lille se trouve engagée financièrement et a une prise de risque financier dans telle ou telle des options que choisira ou arrêtera le Conseil d'Etat.

En clair, cette décision fait-elle courir un risque aux finances de la Ville ou non ?

Madame le Maire.- Monsieur BERNARD.

Monsieur BERNARD.- Madame le Maire, vous dites que vous appliquez la loi. Monsieur RICHIR a évoqué un sujet concernant l'espace d'expression dans le bulletin, ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui, simplement l'article L.2127-1 dit que « dans les communes de 3.500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse sous quelque forme que ce soit un bulletin d'informations générales sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la Majorité municipale ».

Madame le Maire.- C'est ce qu'on fait !

Monsieur BERNARD.- Sauf que les groupes socialiste, communiste, vert et Personnalités s'y expriment... C'est la première illustration du fait que vous n'appliquez pas la loi dans le cadre du bulletin municipal !

Madame le Maire.- Excusez-moi, Monsieur BERNARD, mais j'ai fait un peu de Droit, sans doute comme vous... quand on dit que l'expression de l'Opposition doit avoir lieu, cela ne veut pas dire que celle de la Majorité ne peut pas avoir lieu !

Monsieur BERNARD.- Je n'ai pas dit ça...

Madame le Maire.- Si, c'est ce que vous avez dit !

Monsieur BERNARD.- Dans l'espace qui est réservé à l'expression des groupes n'appartenant pas à la Majorité, on trouve l'ensemble des groupes de la Majorité !

Madame le Maire.- La loi dit que, dans un bulletin municipal, les groupes d'opposition doivent pouvoir s'exprimer. Evidemment, elle ne dit pas à la Majorité qu'elle peut s'exprimer, cela tombe sous le sens !

Ceci dit, j'ai entendu ce qu'a dit Monsieur RICHIR. Je suis toujours prête à ce qu'on discute de tous les sujets qu'on met sur la table. Mais en l'occurrence, nous respectons la loi.

Monsieur BERNARD.- Sur la modification que vous nous proposez aujourd'hui, permettez-moi d'être sincère avec vous et de vous donner l'avis d'un élu d'Opposition. Je trouve cela à la fois choquant et liberticide !

Qu'est-ce qui vous motive dans ce genre de modification ?

L'urgence... Cette délibération n'était pas prête lors de la préparation du Conseil puisque nous ne l'avons pas eue dans le premier envoi, mais dans un envoi ultérieur. Ensuite, on a eu un coup de fil nous expliquant le pourquoi du comment de cette modification du règlement intérieur.

Vous auriez pu commencer par réunir la Conférence des Présidents et demander un avis circonstancié sur ce sujet.

Cette modification est-elle opportune ?

Non ! Vous disposez d'une Majorité plus que confortable.

Par ailleurs, cela a été rappelé par Jacques RICHIR, vos propos introductifs, le carnet, les félicitations, votre opinion sur la politique générale, etc tout cela prend généralement un quart du Conseil, entre une demi-heure et une heure en début de Conseil, mais c'est votre droit le plus total.

Troisièmement, vous bénéficiez de la police de l'Assemblée dont vous pouvez user comme bon vous semble.

Quatrièmement, il y a déjà un règlement intérieur qui limite le temps de parole des Conseillers municipaux.

Tout cela est encore insuffisant, vous voulez non seulement limiter le temps de parole des élus, mais aussi le nombre des interventions.

Je trouve que cette modification est totalement disproportionnée par rapport à votre volonté légitime de renforcer l'efficacité du Conseil.

Elle est également, je suis désolé de le dire, opaque. Qu'est-ce qu'un « débat organisé » ? C'est vous qui le définissez ? Ce n'est pas défini par la loi... Donc, on laisse la jurisprudence décider ?

Que faites-vous des explications de vote qui sont de droit sur chaque délibération ?

Enfin, à la distorsion de la représentation du mode de scrutin, vous ajoutez une volonté de contrôle de l'espace de l'expression de l'Opposition.

Votre proposition est moralement condamnable et surtout politiquement illégale.

J'ai entre les mains un jugement de la cour administrative d'appel de Versailles, commune de Taverny, 30 décembre 2004, qui dit : « en limitant à 6 minutes le temps de parole total des Conseillers municipaux, le Conseil municipal de Taverny a méconnu le droit à l'expression des Conseillers municipaux. »

Vous, vous proposez 2 x 5 !

Madame le Maire.- Mais non !

Monsieur BERNARD.- Vous encourez les foudres de la jurisprudence administrative, et je suis désolé de dire que si vous persévérez dans cette direction, nous prendrons peut-être une voie contentieuse. Mais somme toute, c'est peut-être la voie que vous préférez prendre compte tenu de la part de la concertation et de la réussite que nous avons dans l'ensemble de la politique municipale.

Madame le Maire.- J'en reviens à ce qu'a dit Monsieur RICHIR.

Vous avez dit « l'Opposition ne plaide pas coupable »... je n'ai pas dit que l'Opposition faisait durer trop les débats. J'ai dit que nous avons intérêt à mieux nous organiser. C'est d'abord à nous que cette responsabilité incombe.

J'ai entendu ce que vous avez dit. C'est vrai qu'aujourd'hui -en dehors du fait que nous avons commencé avec une demi-heure de retard, puisque nous remettons des médailles à deux déportées qui ont souhaité s'exprimer, ce qui n'était pas prévu, et bien évidemment, elles avaient tout à fait le droit à la parole- je suis intervenue pendant 48 minutes, ce qui est beaucoup, parce qu'il y avait beaucoup de décès de gens à qui nous souhaitons rendre hommage ...

J'entends cela, et je suis d'accord avec vous, il faut limiter les interventions liminaires, même si cela fait partie de la vie dans notre ville de rendre hommage aux moments malheureux et heureux que nous avons partagés ensemble. Mais je le prends aussi pour moi. Quand je dis qu'il faut nous organiser, nous en avons tous la responsabilité.

Deuxièmement, je laisse de côté ce qu'a dit Monsieur BERNARD car nous avons étudié le problème sur le plan juridique, c'est ce qui se passe dans les autres assemblées, le Conseil général, le Conseil Régional ...

J'ai l'arrêt de la Cour administrative d'appel, c'était le temps de parole total de l'Opposition tout confondu qui était limité à 6 minutes ! ...

« La parole est accordée par le Maire. Les Conseillers municipaux prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Maire. Le texte stipulait qu'à l'exception du rapporteur, du Maire et de l'adjoint, personne ne pouvait s'exprimer plus de deux fois sur la même question, mais que le temps total était limité à 6 minutes ».

Là, je peux le comprendre ...

Ce que je vous propose, c'est la chose suivante, encore une fois je pense que la Conférence des Présidents peut se mettre d'accord. Je ne souhaite pas que l'on vote à la Conférence des Présidents.

Nous devons être capables de définir les débats qui vont prendre du temps. Nous l'avons vu avec le CLS et le PLH, c'est même dommage qu'il y ait deux grands dossiers qui tombent le même soir, mais en l'occurrence, il y avait un délai.

Donc, nous nous mettons d'accord, une demi-heure, une heure, une heure et demie, voire deux heures, et nous faisons le prorata.

Cela donne par exemple pour un débat d'une heure et demie un peu plus de 16 minutes pour l'Union Pour Lille. Si c'est un débat de deux heures, cela donne 22 minutes.

Je crois qu'on ne peut pas dire qu'on brime l'Opposition !

Ensuite, pour les sujets où vous demandez une intervention, il est rare que cela dépasse 5 minutes. Cela ne me paraît pas anormal que nous essayions de fixer un certain nombre de règles, y compris pour nous.

Ce que je souhaite, c'est que nous arrivions à nous mettre d'accord à la Conférence des Présidents, et y compris à proposer une autre formule, par exemple qu'on ait un petit moment d'information sur ce qui s'est passé à la Communauté Urbaine. Nous en avons peut-être besoin... Pourquoi ne pas discuter entre nous de cela en Conférence des Présidents ? Mais il y a peut-être aussi d'autres idées pour que ce soit plus vivant, pour que les Lillois comprennent mieux ce qui se passe. Nous essayons de faire des progrès dans les documents que nous présentons, y compris avec des images. Peut-être faut-il aller plus loin.

Encore une fois, mon souci n'est pas de faire en sorte de brimer l'Opposition. Quel sens cela aurait-il ? Le Conseil municipal n'a d'intérêt que si ce débat existe, et personnellement, je suis toujours ravie de pouvoir montrer les différences que nous avons avec l'Opposition. Et je pense qu'il en est de même pour elle. Vous l'avez d'ailleurs dit « nous ne plaçons pas coupables » parce qu'en règle générale, vous restez dans les délais, comme nous-mêmes, mais nous devons mieux nous organiser. Cela fait partie de ce qui est nécessaire.

Encore une fois, si toutes les grandes Villes de France le font, pourquoi ne pas le faire nous-mêmes ? C'est ainsi que nous arriverons à mieux travailler, à être concis quand il le faut, et à prendre le temps qu'il faut pour les débats plus importants.

Je suis même prête à vous proposer que si nous nous rendons compte après trois Conseils qu'il y a un problème, on y revienne et on en reparle, car encore une fois, mon souci n'est pas de brimer quiconque, mais de mieux nous organiser dans l'intérêt de tous.

Nous pourrions par exemple faire un bilan lorsque nous aurons eu plusieurs Conseils municipaux sous cette nouvelle formule. Cela permettra de vérifier si certains se sentent brimés ou pas, mais je crois qu'on a vraiment intérêt à mieux s'organiser.

Les bancs quasi vides - et je salue ceux qui sont restés jusqu'au bout- nous montrent qu'il faut mieux travailler.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (non)

Je mets donc au vote ce règlement intérieur.

Qui vote pour : les groupes de la Majorité
Contre : le groupe UPL et le Front National

Merci.

Alors, je n'ai pas répondu à Monsieur RICHIR, mais je n'ai pas très bien compris la question.

Nous avons décidé de faire Cassation, chacun en a été informé puisque le jugement de la Cour d'appel n'a pas entraîné une annulation du permis de construire sur un point juridique. Si nous n'avions pas respecté une procédure, etc, cela n'aurait servi à rien de faire Cassation.

Elle a porté son attention sur l'erreur manifeste d'appréciation que constitue un stade positionné aux côtés de la Citadelle, même si un tel objet, qu'il ait été hippodrome, stade d'athlétisme ou stade de foot, était là depuis 1870.

Je dois d'ailleurs vous dire que dès le lendemain de ce jugement, le Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture m'a téléphoné pour dire que le Ministre faisait Cassation. Donc, de toute façon, il y aurait eu Cassation de la part du Ministre de la Culture qui considère, à juste titre, me semble-t-il, qu'on ne pourrait plus rien faire en France si, sur une erreur manifeste d'appréciation, on pouvait revenir sur une décision d'élus qui, en l'occurrence, aussi bien à la Communauté Urbaine qu'ici - même si Monsieur RICHIR, vous n'avez pas voté pour- ont voté à la quasi unanimité pour cela.

La Communauté Urbaine a parallèlement fait aussi Cassation.

Je n'ai pas très bien compris ce que signifiait votre question.

Nous payons un avocat bien sûr, mais au-delà de cela, je ne vois pas quel risque financier, ou de quelque nature que ce soit, une Cassation ferait courir.

Je vois bien en revanche le risque que pourrait nous faire courir le risque de ne pas le faire. Si nous nous trouvions dans quelques mois avec des difficultés pour construire dans des délais brefs un autre stade, nous pourrions regretter de ne pas être allés jusqu'au bout sur un stade Grimonprez Jooris II, dont je rappelle qu'il a été choisi à l'époque par le Président du LOSC et surtout par les supporters.

Je crois que nous aurions un vrai risque politique –au vrai sens du mot « politique »- de ne pas aller jusqu'au bout dès lors que, encore une fois, nous ne sommes annulés sur un élément précis que nous n'aurions pas respecté, mais bien sur une appréciation. Le Conseil d'Etat est le juge de l'intérêt général, et là nous sommes en plein sur une appréciation de l'intérêt général.

Je pense donc que cela aurait été une faute de notre part de ne pas aller jusqu'au bout dès lors que nous étions convaincus, comme l'a dit Pierre MAUROY, il y a quelques jours, que ce stade était celui qui nous permettait d'aller le plus vite, d'être le moins coûteux, et de respecter l'histoire du LOSC.

Je ne vois pas quel risque cela ferait courir à la ville en termes juridiques ou financiers.

Je ne vois pas à quoi vous pensez.

Monsieur RICHIR.- Est-ce que les coûts d'annulation de l'opération sont plus importants ou pas ?

Madame le Maire.- Si on fait Cassation ? Bien sûr que non. Au contraire, je crois qu'on a intérêt à aller jusqu'au bout. Après cela, la décision sera prise par la Communauté Urbaine au moment où la décision du Conseil d'Etat arrivera. Mais encore une fois, il aurait pu nous être reproché de ne pas faire Cassation, et de toute façon, le Ministre le faisait ! Il faut savoir que cette décision n'a pas de précédent, annuler une décision du Ministre en appréciation sur un dossier aussi complexe où il y avait un choix politique très largement majoritaire et aucune annulation sur un terrain strictement juridique !... je crois qu'effectivement, si on veut que dans notre pays on puisse continuer à faire des ouvrages d'exception, qui gênent toujours quelques intérêts particuliers, nous avons intérêt, y compris pour cela, à aller devant le Conseil d'Etat.

Je ne vois pas d'autres difficultés.

J'ai répondu au mieux à votre question.

Je donne maintenant la parole à Madame CAPON sur la carte scolaire.

Chemise n° 21

ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON

Adjointe au Maire

05/708 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

Adopté.

05/778 – Mesures définitives de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1^{er} degré de l'enseignement public pour l'année scolaire 2005/2006.

Rapidement, je vous donne les mesures définitives de carte scolaire dans les écoles lilloises du premier degré de l'enseignement public pour l'année scolaire 2005-2006.

Vous vous souvenez que nous avons eu des prévisions au Conseil Municipal de mai.

Donc, après comptage par les Inspecteurs de l'Education Nationale des effectifs d'enfants de chaque école le jour de la rentrée de septembre, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a annoncé les ouvertures et fermetures définitives dont je vais vous donner le détail.

Ouvertures :

- ◆ Ecole élémentaire Littré (Vauban) : 1 ouverture prévue réalisée.
- ◆ Ecole élémentaire Lavoisier (Wazemmes) : 1 ouverture prévue réalisée.
- ◆ Ecole élémentaire Viala (Wazemmes) : 1 ouverture prononcée en septembre.
- ◆ Ecole élémentaire Branly (Vieux-Lille) : 1 ouverture prononcée en septembre.
- ◆ Ecole élémentaire Lamartine (Vieux-Lille) : 1 ouverture de classe en septembre.
- ◆ Ecole élémentaire Arago (Moulins) : 1 ouverture non prévue, mais réalisée puisque le nombre d'enfants y était.
- ◆ Ecole maternelle Victor Hugo (Moulins) : 1 ouverture de classe prononcée en septembre.

Abandon d'ouverture :

La seule école qui n'a pas eu son ouverture est l'école Quinet-Rollin à Wazemmes.

Abandon de 2 fermetures de classes, donc une bonne nouvelle.

Ouverture laissée à La Bruyère à Lille-Sud. On a tenu compte de la zone sensible.

Ecole élémentaire Samain-Trulin (Faubourg de Béthune) : ce n'était pas prévu, mais avec la mobilisation des parents, de nous-mêmes, et avec l'écoute de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, la classe a été maintenue ouverte.

2 fermetures prévues ont été prononcées :

- ◆ Mme ROLAND (Saint-Maurice – Pellevoisin)
- ◆ Sophie Germain (Lille centre)

Donc, 7 ouvertures de classes définitives et 2 fermetures de classes définitives, soit un solde très positif dont nous devons prendre acte.

L'accompagnement de ces créations a particulièrement été suivi par la Ville en donnant les locaux, les fournitures scolaires et les outils nécessaires à la vie de ces nouvelles classes.

Merci.

Madame le Maire.- Bien.

Le Conseil Municipal prend acte.

Madame ROUGERIE, pour terminer.

Chemise n° 6

PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Madame ROUGERIE
Conseillère Municipale déléguée

05/606 – Projets Associatifs - Subvention aux associations - Aide au démarrage.

05/607 – Projets Associatifs - Subvention au Centre du Volontariat de Lille.

Adoptés.

Madame le Maire, mes chers collègues, permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'investir dans la vie associative, les aider à réaliser leurs projets est un axe fort de la délégation aux projets associatifs que vous m'avez confiée.

Depuis le début de ce mandat, nous avons mis en place le bureau du bénévolat en partenariat avec le centre de Lille de France Bénévolat, et créé l'aide au démarrage qui a permis à ce jour à 80 associations de faire face à leurs premiers frais.

Un certain nombre d'entre elles ont maintenant pris leur essor et tiennent une place non négligeable dans le panorama associatif lillois.

Mais nous avons souhaité aller plus loin.

Connaître les arcanes de la vie administrative, savoir établir un budget, gérer une comptabilité, savoir comment communiquer, comment embaucher éventuellement, cela s'apprend.

C'est pourquoi la Ville a décidé de mettre en place un plan de formation gratuite et ouverte à tous les bénévoles des associations lilloises, hellemmoises et lommoises.

Un essai en début d'année nous a permis de voir combien la demande était importante.

Nous avons donc mis en place pour ce dernier trimestre 2005 un programme qui tient compte des préoccupations émises par de nombreux bénévoles.

Ces formations réalisées par des professionnels seront gratuites et auront lieu le samedi matin. Elles se dérouleront sous forme d'un exposé, suivi d'un échange et d'une remise de documents.

Les thèmes retenus pour cette session sont la comptabilité administrative, les associations et l'informatique, la communication associative, la Ville de Lille et ses associations, l'association futur employeur et les associations culturelles.

Les associations se sont déjà inscrites en grand nombre, ce qui nous oblige à dédoubler certaines formations, notamment la première pour la comptabilité. Je dois signaler que les dates prévues dans le dépliant ne sont plus bonnes pour cette formation puisque, en raison de l'installation de l'Eurocorps le 1^{er} octobre, elle ne pourra pas avoir lieu. Elle sera donc dédoublée les samedis 22 octobre et 26 novembre.

Je veux encore simplement vous dire que nous avons l'intention, courant 2006, d'intensifier cette action qui constitue un pas de plus dans la démarche entreprise par la Ville pour permettre aux bénévoles associatifs de mieux suivre leurs engagements.

Voilà, c'était une information.

Madame le Maire.- Merci. C'est une très belle initiative, et je pense que toutes les associations vous en sauront gré.

Chemise n° 11

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE
Conseillère Municipale déléguée

05/644 – Subvention à l'association Cap Humanitaire pour l'organisation d'AlimenTERRE 2005.

05/645 – Subvention à l'association Ch'Ti Teranga pour son projet "le Chêne et le Baobab".

05/646 – Subvention destinée à l'association IDEAL pour l'organisation d'un colloque.

05/647 – Subvention à l'association France Palestine Solidarité Nord/Pas-de-Calais (A.F.P.S.) pour son projet intitulé "formation professionnelle et droits des femmes dans le camp de réfugiés de Borj El Brajneuh au Liban ».

Adoptés.

05/648 – Semaine de la Solidarité Internationale Lilloise 2005 - Subvention destinée à la Fondation de Lille au nom du collectif créé pour la mise en place d'actions de sensibilisation.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur MAUROY ne prenant pas part au vote.

DROITS DE L'HOMME

05/649 – Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à trois associations.

Madame le Maire - Je signale juste qu'il y a un vote séparé du Front National sur la délibération 649 Droits de l'Homme, de Madame VERBRUGGHE.

Qui vote pour : tous les groupes sauf le Front National

Qui vote contre : le groupe du Front National

Adopté à la majorité.

Mes chers collègues, nous devons encore adopter les délibérations des dossiers 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 12, 13 à 20, 22, 24 à 34, en ayant noté que Monsieur RICHIR ne prenait pas part au vote sur les délibérations 592 et 652 respectivement des dossiers 4 et 12.

Qui vote pour : unanimité

Merci.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

05/752 – Commune Associée d'Hellemmes –Salle Léo Lagrange – Aménagement de l'entrée.

05/753 – Commune Associée d'Hellemmes –Ravalement de façades – Attribution de primes.

05/754 – Commune Associée d'Hellemmes –Vente d'une bande de terrain communal à M.OUDDANE, 35 rue de la Filature.

05/755 – Commune Associée d'Hellemmes – Saisine de LMCU concernant une étude d'aménagement d'ensemble du secteur compris entre le boulevard de l'Ouest et le Pavé du Moulin.

05/777 – Commune Associée d'Hellemmes – Modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC (Site Mossley)

Adoptés.

Chemise n° 3

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

Rapporteur : Monsieur DURAND
Maire délégué

05/756 – Commune Associée de Lomme – Marché de travaux - Création d'une Maison du Citoyen avec un Point d'Accès au Droit.

05/757 – Commune Associée de Lomme – Acquisition par la Commune à la S.N.C.F. de la salle Beaulieu - Quartier de Délivrance à Lomme.

05/758 – Commune Associée de Lomme – Campagne de promotion du commerce de proximité du 23 septembre au 2 octobre 2005.

05/759 – Commune Associée de Lomme – Subventions 2005.

05/760 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au Collège Jean Jaurès.

05/761 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'OSML Tir.

05/762 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'OSML Tennis.

05/763 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'OSML Football.

05/764 – Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle à l'OSML Athlétisme.

05/765 – Commune Associée de Lomme – Subvention pour ravalement de façades.

05/766 – Commune Associée de Lomme – « Musique à l'école » : création d'un poste d'intervenant musical et d'un professeur de percussion - Acquisition d'instruments.

05/767 – Commune Associée de Lomme – Règlements intérieurs des haltes-garderies et de la crèche familiale.

05/768 – Commune Associée de Lomme – Création d'un accueil périscolaire à l'école Salengro.

05/769 – Commune Associée de Lomme – Restauration scolaire - Affectation d'un chef de cuisine - Marché complémentaire.

05/770 – Commune Associée de Lomme – Accueil gens du voyage - Projet de reconstruction du terrain existant.

05/779 – Commune Associée de Lomme – Création d'un R.A.M.I. – Convention de partenariat avec l'association Premiers Pas.

Adoptés.

Chemise n° 4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

05/591 – Exercice 2005 - Dotations nouvelles et complémentaires - Virements de crédits
Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements – Décision
Modificative n° 3.

Adopté.

05/592 – Société Civile Immobilière Saint Louis - Garantie d'Emprunt - Avenant – Révision du
taux d'intérêt.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur RICHIR ne prenant pas part au vote.

05/593 – Organisation de congrès ou colloques à Lille - Attribution de subventions exceptionnelles.

05/594 – Acquisition d'un minibus - Financement partiel sur la réserve parlementaire de
M. ROMAN.

05/595 – Opéra de Lille - Réévaluation du loyer - Avenant n° 2 à la convention de gestion conclue
avec la régie personnalisée de l'Opéra.

05/596 – Rapport d'évaluation des charges transférées relatives au transfert de la patinoire
Serge CHARLES.

Adoptés.

DECENTRALISATION

05/597 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

05/598 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les
quartiers.

05/599 – Salle polyvalente - Quartier Saint Maurice Pellevoisin - Lancement d'appel d'offres des
travaux.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

05/600 – Rendez-vous de la vente à distance et du marketing direct organisé à Lille Grand
Palais.

Adopté.

Chemise n° 5

PERSONNEL

Rapporteur : Madame le Maire
En l'absence de Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué

05/601 – Tableau des effectifs : Création d'emploi.

05/602 – Exercice Mandats locaux - Adjoints Hellemmois.

05/603 – Convention de partenariat avec le Centre de Gestion du Nord pour la mise à disposition d'un médecin du travail.

05/604 – Rémunération d'intermittents du spectacle - Maison Folie de Wazemmes – Maison Folie de Moulins.

05/605 – Rémunération des prestations des stagiaires écoles.

Adoptés.

Chemise n° 7

SPORT

Rapporteur : Madame DEMESSINE
Adjointe au Maire

05/608 – Aides aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement - Année sportive 2004-2005.

05/609 – Accueil de personnes handicapées - Subventions attribuées à diverses associations sportives.

05/610 – Associations de majorettes et de twirling - Année 2005 - Attribution de subventions de fonctionnement.

05/611 – Exploitation d'appareils de distribution automatique de denrées et de boissons dans divers équipements sportifs - Désignation de la société bénéficiaire de la convention d'occupation du domaine public.

05/612 – Convention d'occupation privative du domaine public entre la Ville de Lille et le Syndicat Intercommunal Lille-La Madeleine (SILILAM).

05/613 – Projet Educatif Global - Création d'un poste d'agent de développement du sport féminin

05/614 – Complexe sportif Driss Berkani dans le quartier de Lille-Sud – Aménagement d'ouvrages annexes - Demande de subventions.

05/615 – Conventions d'utilisation de la Halle de Glisse de Lille-Sud.

05/616 – Mise en sécurité de la salle de sports Marcel Bertrand dans le quartier du Centre
Subvention du Conseil Général.

05/617 – Contrat de prestation de service avec la SASP du LOSC - Saison 2004/2005

05/618 – Politique sportive - Plans de développement des activités football, basket, athlétisme,
roller.

Adoptés.

Chemise n° 8

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

05/619 – Convention entre la Ville de Lille et l'Association CMNF "La Coordination
Mammalogique du Nord de France" - Avenant n° 2.

05/620 – Réhabilitation du square des Mères à Fives - Procédure d'appel d'offres.

05/621 – Aménagement du Jardin partagé sur le terrain rue du Chevalier de l'Espinard
(réf cadastrale EK 880) - Quartier du Faubourg de Béthune.

Adoptés.

05/622 – Quartier de Fives - Opération Gutenberg - Requalification de la voirie après la
construction d'un bassin de rétention - Groupement de commandes avec Lille
Métropole Communauté Urbaine pour le choix d'un maître d'oeuvre unique.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National s'abstenant.

05/623 – Subvention à la Compagnie "Par le Mot !".

05/624 – Association Lion Tamarins of Brazil Fund - Attribution d'une subvention.

05/625 – Association Save the Rhino International - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

05/626 – Maison de la Nature et de l'Environnement - Avenant à la convention d'attribution des
subventions pour l'exercice 2005 portant sur la participation de la MNE à la campagne
d'année 2005 "Lille, Ville Nature".

Adopté.

Chemise n° 10

**QUALITE DE LA VIE ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**

Rapporteur : Madame POLIAUTRE
Adjointe au Maire

05/641 – Agenda 21 Lillois - Adhésion de la Ville de Lille à l'association Terralliance.

05/642 – Agenda 21 - Renouvellement et extension de la convention entre la Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine et l'Association ELISE (Entreprise Locale d'Insertion au Service de l'Environnement) portant sur la collecte et la valorisation des papiers de bureau dans les structures municipales.

05/643 – Mission d'assistance conseil à destination des bailleurs sociaux et des promoteurs privés pour un habitat durable - Demande de subvention.

Adoptés.

Chemise n° 12

SANTE

Rapporteur : Madame le Maire
En l'absence de Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué

05/650 – Subventions 2005 destinées à un organisme à caractère social - Santé - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille - Maison de quartier Godeleine Petit.

05/651 – Subventions 2005 destinées aux organismes à caractère social - Santé - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille.

Adoptés.

05/652 – Solde de subvention destinée au C.R.E.S.G.E. - Etablissement de l'Institut Catholique de Lille - Auto-évaluation accompagnée du Programme de Santé de Lille, Lomme et Hellemmes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur RICHIR ne prenant pas part au vote.

05/653 – Solde de subvention attribuée à une association à caractère social - Santé - MSL.

05/654 – Subvention 2005 destinée à un organisme à caractère social - Santé - Sida Info Service.

05/655 – Avenant n° 1 à la convention relative à l'action 159-2004 intitulée "voyage en pays d'adolescence".

05/656 – Avenant n° 3 à la convention du 13 décembre 2004 - ADNSEA "Dispositif de réduction des risques pour personnes toxicomanes actives".

Adoptés.

Chemise n° 13

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

Rapporteur : Madame DANGRÉAUX- VARLEZ
Conseillère Municipale déléguée

05/657 – Associations diverses - Soutien aux actions autour de la Famille

05/658 – Centres Sociaux - Maisons de quartier - Secteur Famille - Projet Educatif global.

Adoptés.

Chemise n° 14

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire

05/659 – Mise aux normes des appareils de levage de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

05/660 – Entretien de vasques à fleurs et des massifs floraux - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert - Transfert du marché n° 030483 au nom de la Société ISS Espaces Verts - Avenants pour les lots 1 à 5.

05/661 – Réfection des vestiaires des agents de la Propreté Publique au Centre Technique Municipal - Lancement d'un marché public

05/662 – Marché de réalisation et de distribution du Magazine Municipal "Lille magazine" et de ses éditions par quartier.

05/663 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée.

Adoptés.

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

05/664 – Réfection de la toiture de la partie centrale du Centre Technique Municipal – Lancement d'un appel d'offres

05/665 – Propriétés communales - Marché à bon de commande pour des travaux de fourniture et pose d'équipements de détection et protection incendie.

05/666 – Fourniture, pose et entretien des volets roulants dans les bâtiments communaux de la ville de Lille et des communes associées de Lomme et d'Hellemmes – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Adoptés.

Chemise n° 15

CULTURE

Rapporteur : Madame CULLEN
Adjointe au Maire

- 05/667** – Subventions aux associations - Avenants et conventions.
- 05/668** – Subventions aux associations culturelles dans le cadre de Lille 2004.
- 05/669** – Orchestre National de Lille – Avenant à la convention d'objectifs quadripartite.
- 05/670** – Association « Aventure Accordéon » - Avenant à la convention du 16 mars 2005.
- 05/671** – Tri Postal - Saison 2005/2006.
- 05/672** – Saison du Brésil - Création et présentation d'un spectacle par la Compagnie des Arts Ménagés - Demande de subvention.
- 05/673** – Palais des Beaux Arts - Accès gratuit aux personnes désirant copier les œuvres.
- 05/674** – Palais des Beaux Arts - Accès gratuit au Palais des Beaux-Arts pendant l'exposition "les transphotographiques".
- 05/675** – Palais des Beaux Arts - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et le Comité d'Etablissement des cheminots de la région SNCF Nord/Pas-de-Calais.
- 05/676** – Palais des Beaux-Arts - Adhésion de la Ville de Lille et du Palais des Beaux-Arts au FRAME (French Régional American Museums Exchange).
- 05/677** – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Primitifs flamands, secrets d'ateliers : le Maître au Feuillage Brodé" - Marché article 30 du code des marchés publics – Lot n° 1 Muséographie - Avenant n° 1 et lot n° 2 Signalétique - Avenant n° 1.
- 05/678** – Palais des Beaux -Arts - Organisation de l'exposition "Du dessin au vitrail. Peintres et maîtres verriers du XIXème siècle au Nord de la France" du 7 avril au 3 juillet 2006.
- 05/679** – Palais des Beaux-Arts - Campagne de dépoussiérage des collections de peintures du Palais des Beaux-Arts - Prise en charge des frais relatifs à la venue des stagiaires l'Université de Paris I.
- 05/680** – Palais des Beaux Arts - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme relative à la vente de pass libre accès pour les musées.
- 05/681** – Palais des Beaux-Arts - Organisation de l'exposition "La Volupté Numérique" du 15 décembre 2005 au 27 février 2006.
- 05/682** – Palais des Beaux-Arts - Exposition "La Volupté Numérique " - Convention de mécénat entre la Ville de Lille, la Société Canon et la Société Fac-similé.
- 05/683** – Palais des Beaux Arts - Exposition "Jenkins" - Convention entre la Ville de Lille et la Fondation d'Entreprises Demeures du Nord.

05/684 – Palais des Beaux Arts - Organisation de l'exposition "On earth's face - Le corps, géographie du monde" du 16 octobre 2006 au 14 janvier 2007.

05/685 – Musée de l'Hospice Comtesse - Acquisition d'une gravure sur cuivre de Louis GUICHARDIN "Vue panoramique de l'ancienne ville".

05/686 – Musée de l'Hospice Comtesse - Réactualisation du prix de vente de l'ouvrage « Lille, portrait d'une ville ».

05/687 – Musée d'Histoire Naturelle - Collections industrielles - Restauration d'une maquette de haut fourneau de Denain - Sollicitation de subvention - Admission en recettes de la subvention et ouverture du crédit d'emploi.

05/688 – Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Les gardiens de la forêt des ombres, l'art de la plume en Amazonie " - Mise en dépôt-vente d'un catalogue - Convention avec l'Association JABIRU PROD.

05/689 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Prêt d'une exposition au Centre Régional de Documentation Pédagogique.

05/690 – Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour le développement de la pratique amateur et le développement de la création musicale - Admission en recettes.

05/691 – Conservatoire National de Région - Fonds de concours de Lille Métropole Communauté Urbaine - Admission en recettes.

05/692 – Conservatoire National de Région - Saison de concerts de Musique de Chambre Tarification.

05/693 – Conservatoire National de Région - Droit d'entrée aux concerts organisés par le Conservatoire.

05/694 – Maison Folie de Wazemmes - Complément de programmation pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2005.

05/695 – Maison Folie de Lille-Moulins - Programme des manifestations des mois de septembre, octobre et novembre 2005.

Adoptés.

Chemise n° 16

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

05/696 – Journées du Patrimoine - Attribution de subventions.

05/697 – Journées du Patrimoine – Programmation et budget prévisionnel.

05/698 – Journées du Patrimoine – Contrats de prestations artistiques – Passation d'un marché négocié.

05/699 – Demande de subvention de l'association des « Amis de l'église Saint-Maurice ».

05/700 – Classement au titre des Monuments Historiques d'objets mobiliers appartenant à la Ville de Lille – Demande d'accord.

Adoptés.

Chemise n° 17

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère Municipale déléguée

05/701 – Attribution de subventions - Livres et lecture publique.

05/702 – Bibliothèque municipale - Exposition Le Blondel "Un regard photographique sur Lille au XIXème siècle" - Convention liant la Ville de Lille et la FNAC.

Adoptés.

Chemise n° 18

THEATRE DU NORD

Rapporteur : Madame GLEIZER
Conseillère Municipale déléguée

05/703 – Subvention au Théâtre du Nord et avenant.

Adopté.

Chemise n° 19

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE

Rapporteur : Madame le Maire
En l'absence de Monsieur LENGLET
Adjoint au Maire

**05/704 – Association "Science Po Pro" - Organisation d'un colloque le 30 septembre 2005
Demande de subvention exceptionnelle.**

05/705 – Relogement des Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique (CRDP - CDDP) - Recherche de maître d'oeuvre.

05/706 – Ancien Hospice Général, avenue du Peuple Belge - Avancement du projet Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Etat.

Adoptés.

Chemise n° 20

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame BOCOQUET
Adjointe au Maire

05/707 – Crèche Familiale Municipale - Relocalisation.

Adopté.

Chemise n° 22

ANIMATION- JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

05/709 – Subvention à l'Union Française de la Jeunesse - Convention de partenariat entre la Ville et l'UFJ.

05/710 – Projets d'associations de jeunesse - Attribution de subventions - Délégation Jeunesse.

05/711 – Subvention à l'Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV).

05/712 – Festival Hip Hop Dayz 2005 - Subvention à l'association CALL 911.

05/713 – Projets Jeunesse - Cultures Urbaines - Subvention de la Ville à l'Association MAP VIDEO.

Adoptés.

INTEGRATION

05/714 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2005 - Subventions de la Ville – Troisième répartition.

Adopté.

Chemise n° 24

VOIRIE, DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur SANTRÉ
Adjoint au Maire

05/722 – Dénomination d'une impasse.

05/723 – Dénomination des voies « du Bois Habité ».

Adoptés

05/724 – Cœur historique du quartier de Wazemmes - Requalification de la voirie et des espaces publics de la rue d'Iéna - Groupement de commandes avec LMCU – Désignation des membres représentant la Ville à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

05/725 – Quartier de Fives - Réaménagement de la place Madeleine Caulier – Groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour le choix d'un maître d'oeuvre unique.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National s'abstenant.

Chemise n° 25

HANDICAPES

**Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire**

05/726 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n° 26

ECONOMIE SOLIDAIRE

**Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire**

**05/727 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 2 : Finances solidaires
Quinzaine de l'épargne solidaire - Subvention à l'association les Cigales du Nord et du Pas-de-Calais.**

**05/728 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 1 : Animer le réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire – Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs
Subvention à l'Association PILES – "Volet échanger autrement ».**

Adopté.

Chemise n° 27

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

**Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire**

05/729 – Subvention à l'ARRICOD pour l'organisation de son Université d'été.

05/730 – Subvention destinée à l'association Aventure Accordéon pour la participation au festival "Kuch Mal Koln" organisé par notre ville jumelle de Cologne.

05/731 – Subvention à CREAFI pour l'accueil de jeunes marocains.

Adoptés.

Chemise n° 28

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur CHARLES
Adjoint au Maire

05/732 – Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes.

05/733 – Subvention à l'Association LA ESPERANZA.

Adoptés.

Chemise n° 29

COMMERCE

Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller Municipal délégué

05/734 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe animation et promotion commerciale – Subvention à l'union commerciale Pellevoisin.

05/735 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Participation de la Ville et des partenaires du PLA – Programme d'actions de l'opération FISAC Tranche 2 - Subvention à diverses associations commerciales.

05/736 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Réalisation de la 3ème tranche du Programme d'actions de l'opération FISAC - Subvention à diverses associations commerciales.

Adoptés.

Chemise n° 30

MARCHES DE PLEIN AIR

Rapporteur : Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée

05/737 – Marchés de plein air - Mise aux normes européennes - Avenant 1 – Modification de la formule de révision.

Adopté.

Chemise n° 31

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Madame KECHEMIR
Conseillère Municipale déléguée

05/738 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale – Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n° 32

PERSONNES AGEES

Rapporteur : Madame STANIEC
Adjointe au Maire

05/739 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur KANNER ne prenant pas part au vote.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

05/740 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale – Logement.

05/741 – Mission de prospection foncière pour développer l'offre de logements sociaux et très sociaux à Lille, Hellemmes et Lomme

Adoptés.

Chemise n° 33

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA
Adjoint au Maire

05/742 – Ville de Lille - Association OPONe - Subvention.

05/743 – PAPSOON WAZZ - Annulation d'une décision de financement.

05/744 – Ville de Lille - Association A BAZE D'ATOME - Subvention.

05/745 – Ville de Lille - Association IRIS FORMATION - Subvention.

05/746 – Association Lille Sud Insertion - Avenant n° 1.

05/747 – Mise en place de projets relatifs aux jeunes dans les quartiers de la Politique de la Ville Subventions - Prestations.

05/748 – Ville de Lille - Fonds social européen.

05/749 – Contrat de Ville - Programmation 2005 - Fonds d'Initiatives Habitants – Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 34

**MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES
SOCIAUX**

**Rapporteur : Monsieur BODIOT
Adjoint au Maire**

05/750 – Centres sociaux et Maisons de quartier - Conventions de dépôt de matériels, de fournitures et d'équipements d'activités socio-éducatives et pédagogiques adaptés à usage collectif.

05/751 – Centre social Mosaïque square des Mères à Lille Fives - Avenants lot n° 11 : électricité lot n° 12 : chauffage-ventilation-plomberie.

Adoptés.

Madame le Maire - Je vous souhaite une bonne soirée, pour ce qu'il en reste en tout cas.

La séance est levée.

(Séance levée à 22 heures)

